

Harcèlement psychologique

Appel à tous Rapport des résultats

Cet appel à tous concerne le harcèlement psychologique. Voici un aperçu des questions posées :

- L'entreprise pour laquelle vous travaillez a-t-elle une politique en matière de harcèlement psychologique?
- La politique sur le harcèlement psychologique est-elle affichée dans l'entreprise et signée?
- Au cours des 24 derniers mois, une plainte en matière de harcèlement psychologique a-t-elle été faite dans votre entreprise?
- Etc.

Nombre de répondants : 228

Cet appel à tous a eu cours du 28 mai au 8 juin 2012.



Résumé

- Selon 84,21 % des répondants, leur entreprise s'est dotée d'une politique en matière de harcèlement psychologique.
- Parmi les répondants, 60,87 % affirment que la politique sur le harcèlement psychologique de leur entreprise n'a pas récemment fait l'objet d'une formation donnée aux supérieurs et aux dirigeants de l'entreprise.
- Selon 24,04 % des répondants, au cours des 24 derniers mois, une seule plainte en matière de harcèlement psychologique a été faite dans leur entreprise, alors que 30,29 % disent qu'il y en a eu plusieurs et 33,65 % qu'il n'y en a eu aucune; 12,02 % ont dit qu'ils n'en étaient pas au courant.

Note de l'éditeur

Reproduction, diffusion et distribution, intégrales ou partielles, par quelque procédé que ce soit, interdites sans l'autorisation de l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés.

Le résumé et les réponses à l'appel à tous, telles que transmises, ne sauraient exprimer en aucun cas l'opinion de l'Ordre. De plus, il ne s'agit ni d'un avis juridique ni d'un quelconque conseil.

Publié en version électronique en juillet 2012.

1200, avenue McGill College

Bureau 1400

Montréal (Québec) H3B 4G7

(514) 879-1636 - info@portailrh.org

1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?

OSBL	19	8,33 %
Entreprise privée	137	60,09 %
Organisme public	48	21,05 %
Organisme parapublic	24	10,53 %
Nombre de répondants	228	

Vous pouvez également consulter la section COMPILATION DES RÉSULTATS - PAR RÉPONDANT.

2. Votre entreprise a-t-elle une politique en matière de harcèlement psychologique?

Oui	192	84,21 %
Non	28	12,28 %
Je ne sais pas	8	3,51 %
Nombre de répondants	228	

Vous pouvez également consulter la section COMPILATION DES RÉSULTATS - PAR RÉPONDANT.

3. La politique sur le harcèlement psychologique est-elle affichée dans l'entreprise et signée?

Oui	97	50,26 %
Non	82	42,49 %
Je ne sais pas	14	7,25 %
Nombre de répondants	193	

Vous pouvez également consulter la section COMPILATION DES RÉSULTATS - PAR RÉPONDANT.

3.a. Si oui, où est-elle affichée?

Les réponses ci-dessous constituent une synthèse de l'ensemble des réponses fournies. Pour obtenir toutes les réponses, vous pouvez consulter la section COMPILATION DES RÉSULTATS - PAR RÉPONDANT.

Elle est affichée sur le babillard	34,29 %
Elle est disponible dans le site intranet ou le portail Internet	28,57 %
Elle est dans le manuel d'employé	16,19 %
Une copie est signée et remise à l'embauche	9,52 %
Elle est consultable dans le cartable des politiques	4,76 %
Elle est présentée lors de la formation	2,86 %
Un dépliant ou une copie en papier sont consultables	2,86 %
Elle est dans la convention collective	0,95 %

4. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux employés salariés de l'entreprise?

Oui	40	21,74 %
Non	139	75,54 %
Je ne sais pas	5	2,72 %
Nombre de répondants	184	

Vous pouvez également consulter la section COMPILATION DES RÉSULTATS - PAR RÉPONDANT.

4.a. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux supérieurs et aux dirigeants de l'entreprise?

Oui	59	32,07 %
Non	112	60,87 %
Je ne sais pas	13	7,07 %
Nombre de répondants	184	

Vous pouvez également consulter la section COMPILATION DES RÉSULTATS - PAR RÉPONDANT.

5. Outre la formation, quels moyens votre entreprise a-t-elle mis en place afin de s'assurer que la politique sur le harcèlement psychologique est diffusée et connue?

Les réponses ci-dessous constituent une synthèse de l'ensemble des réponses fournies. Pour obtenir toutes les réponses, vous pouvez consulter la section COMPILATION DES RÉSULTATS - PAR RÉPONDANT.

Renforcement au moment de l'embauche	25,02 %
Rappel dans intranet ou journal de l'entreprise	17,10 %
Code de conduite, manuel de l'employé et convention collective	13,81 %
Programme de sensibilisation et formation	11,84 %
Rappel oral (lors de réunions, en privé, etc.)	9,21 %
Plan de communication établi (mémo, rappel à intervalles)	7,89 %
Aucun moyen	7,24 %
Envoi de la politique aux employés	3,95 %
Intervention directe ou mise en application de la politique	3,95 %

6. Votre entreprise a-t-elle nommé une personne responsable de la politique sur le harcèlement psychologique?

Oui	130	72,22 %
Non	37	20,56 %
Je ne sais pas	13	7,22 %
Nombre de répondants	180	

Vous pouvez également consulter la section COMPILATION DES RÉSULTATS - PAR RÉPONDANT.

6.a. Si oui, qui est cette personne ou ce groupe de personnes?

Les réponses ci-dessous constituent une synthèse de l'ensemble des réponses fournies. Pour obtenir toutes les réponses, vous pouvez consulter la section COMPILATION DES RÉSULTATS - PAR RÉPONDANT.

Conseiller RH	35,24 %
Directeur RH	21,91 %
Service RH	12,38 %
Direction de l'entreprise	12,38 %
Vice-président RH	9,52 %
Autres	8,57 %

7. Au cours des 24 derniers mois, une plainte pour harcèlement psychologique a-t-elle été faite dans votre entreprise?

Oui, une seule	50	24,04 %
Oui, plusieurs	63	30,29 %
Non	70	33,65 %
Je ne sais pas	25	12,02 %
Nombre de répondants	208	

Vous pouvez également consulter la section COMPILATION DES RÉSULTATS - PAR RÉPONDANT.

8. Une enquête a-t-elle été déclenchée à la suite de l'une ou l'autre des plaintes reçues au cours des 24 derniers mois?

Oui	98	78,40 %
Non	15	12,00 %
Je ne sais pas	12	9,60 %
Nombre de répondants	125	

Vous pouvez également consulter la section COMPILATION DES RÉSULTATS - PAR RÉPONDANT.

9. Pour l'une ou l'autre des plaintes en matière de harcèlement psychologique reçues au cours des 24 derniers mois, votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe afin de mener l'enquête?

Oui	42	36,52 %
Non	66	57,39 %
Je ne sais pas	7	6,09 %
Nombre de répondants	115	

Vous pouvez également consulter la section COMPILATION DES RÉSULTATS - PAR RÉPONDANT.

Compilation des résultats – Nombre de répondants

9.a. Pourquoi votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe? Sélectionnez tous les éléments de réponses correspondant à votre situation.

Objectivité du processus d'enquête	42	87,50 %
Les compétences n'existent pas à l'interne	9	18,75 %
Manque de temps	15	31,25 %
Autre, précisez	9	18,75 %
Nombre de répondants	48	

Vous pouvez également consulter la section COMPILATION DES RÉSULTATS - PAR RÉPONDANT.

10. Concernant le rapport faisant suite à une enquête en matière de harcèlement psychologique :

Les réponses ci-dessous constituent une synthèse de l'ensemble des réponses fournies. Pour obtenir toutes les réponses, vous pouvez consulter la section COMPILATION DES RÉSULTATS - PAR RÉPONDANT.

À qui est-il remis?

Conseiller RH	35,24 %
Directeur RH	21,91 %
Service RH	12,38 %
Direction de l'entreprise	12,38 %
Vice-président RH	9,52 %
Autres	8,57 %

Que contient-il?

Allégations et faits	38,70 %
Processus de l'enquête et analyse	31,62 %
Conclusions et recommandations	25 %
Inconnu	3,68 %

Qui dans l'entreprise a accès à l'information contenue dans le rapport et dans quelle mesure?

Service RH	53,15 %
Direction de l'entreprise	28,83 %
Plaignant, accusé et témoins	9,01 %
Syndicat	3,61 %
Comité	2,69 %
Je ne sais pas	1,8 %
Tous	0,9 %

Où ce rapport est-il classé après la diffusion de l'information?

Au bureau du service RH	59,45 %
Dans le dossier des employés concernés	16,22 %
Il est archivé	13,52 %
Je ne sais pas	6,76 %
Au bureau de la direction de l'entreprise	2,70 %
Il est détruit	1,36 %

Combien de temps ce rapport est-il conservé?

0 à 1 an	2,6 %
2 à 3 ans	2,6 %
3 à 5 ans	6,48 %
5 à 7 ans	3,9 %
7 ans et plus	50,65 %
Tant que les employés mis en cause sont à l'emploi	12,99 %
Je ne sais pas	20,78 %

11. Si l'enquête interne révèle qu'il y a harcèlement psychologique, quelles sont les étapes subséquentes mises en place par l'entreprise?

Pour obtenir les réponses, veuillez consulter la section COMPILATION DES RÉSULTATS - PAR RÉPONDANT.

12. Taille de l'entreprise

Moins de 100 employés	45	25,14 %
101 à 500 employés	65	36,31 %
501 à 1000 employés	22	12,29 %
1001 à 5000 employés	27	15,08 %
5001 employés et plus	20	11,17 %
Nombre de répondants	179	

Vous pouvez également consulter la section COMPILATION DES RÉSULTATS - PAR RÉPONDANT.

13. Secteur d'activité

Agriculture, foresterie, pêche et chasse (11)	5	2,79 %
Commerce de détail (44-45)	12	6,70 %
Commerce de gros haute technologie (41b)	0	0,00 %
Commerce de gros pharmaceutique (41a)	1	0,56 %
Construction (23)	5	2,79 %
Extraction minière et extraction de pétrole/gaz (21)	2	1,12 %
Transport et entreposage (48-49)	7	3,91 %
Services publics (22)	6	3,35 %
Soins de santé et assistance sociale/communautaire	5	2,79 %
Soins de santé et assistance sociale/hôpitaux (62)	13	7,26 %
Administrations publiques - fédérales (91)	2	1,12 %
Administrations publiques - municipales (91b)	7	3,91 %
Administrations publiques - provinciales (91a)	9	5,03 %
Administrations publiques - sociétés d'état (91c)	1	0,56 %
Fabrication autres (31-33)	36	20,11 %
Fabrication haute technologie (31-33b)	3	1,68 %
Fabrication pharmaceutique (31-33a)	1	0,56 %
Arts, spectacles et loisirs	4	2,23 %
Autres services - associations (81a)	4	2,23 %
Autres services - syndicats (81)	1	0,56 %
Autres services (sauf admin. publiques) (81b)	3	1,68 %
Commerce de gros autres (41)	2	1,12 %
Finance et assurances (52)	5	2,79 %
Gestion de sociétés et d'entreprises (55)	1	0,56 %
Hébergement et services de restauration (72)	3	1,68 %
Industrie de l'information et culturelle (51)	2	1,12 %
Services administratifs - services d'emploi (56)	2	1,12 %
Services administratifs autres (56b)	0	0,00 %
Services d'enseignements/gestion (61)	5	2,79 %
Services d'enseignements/professeur (61a)	6	3,35 %
Services immobiliers, location et bail (53)	1	0,56 %
Services professionnels - autres services (54b)	6	3,35 %
Services professionnels - bureau avocats (54a)	2	1,12 %
Services professionnels - services conseils (54)	8	4,47 %
Retraité	1	0,56 %
Sans emploi	0	0,00 %
Sans objet	8	4,47 %
Nombre de répondants	179	

Vous pouvez également consulter la section COMPILATION DES RÉSULTATS - PAR RÉPONDANT.

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Votre entreprise a-t-elle une politique sur le harcèlement psychologique?</p> <p>3. La politique sur le harcèlement psychologique est-elle affichée dans l'entreprise et signée?</p> <p>3.a. Si oui, où est-elle affichée/où peut-on la consulter?</p> <p>4. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux employés salariés de l'entreprise?</p> <p>4.a. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux supérieurs et aux dirigeants de l'entreprise?</p> <p>5. Outre la formation, quels moyens votre entreprise a-t-elle mis en place afin de s'assurer que la politique sur le harcèlement psychologique est diffusée et connue?</p> <p>6. Votre entreprise a-t-elle nommé une personne responsable de la politique sur le harcèlement psychologique?</p> <p>6.a. Si oui, qui est cette personne ou ce groupe de personnes?</p> <p>7. Au cours des 24 derniers mois, une plainte pour harcèlement psychologique a-t-elle été faite dans votre entreprise?</p> <p>8. Une enquête a-t-elle été déclenchée pour l'une ou l'autre des plaintes reçues au cours des 24 derniers mois?</p>	<p>Moins de 100 employés (45 répondants)</p> <p>1 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Oui</p> <p>3.a. Elle est remise à tout nouvel employé et affichée sur notre portail RH.</p> <p>4. Non</p> <p>4.a. Non</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Les RH</p> <p>7. Oui, une seule</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Non</p> <p>10. Les faits, les informations reçus suite aux discussions avec les personnes concernées (témoins, victime et auteur allégué) Au plaignant et à l'auteur allégué Les RH seulement Dans les dossiers aux RH Minimum 2 ans</p> <p>11. Mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au congédiement</p> <p>13. Commerce de gros autres (41)</p>
<p>9. Pour l'une ou l'autre des plaintes pour harcèlement psychologique reçues au cours des 24 derniers mois, votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe afin de mener l'enquête?</p> <p>9.a. Pourquoi votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe? Sélectionnez tous les éléments de réponses correspondant à votre situation.</p> <p>10. Concernant le rapport faisant suite à une enquête en matière de harcèlement psychologique :</p> <p>11. Si l'enquête interne révèle qu'il y a harcèlement psychologique, quelles sont les étapes subséquentes mises en place par l'entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>2 -</p> <p>1. OSBL</p> <p>2. Non</p> <p>7. Oui, plusieurs</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Non</p> <p>10. La chronologie des faits et des dires de chacune des parties, les scénarios offerts et celui accepté par la partie qui se disait lésée. Comité exécutif de gestion du conseil d'administration (intérimaire), puis informé "p-v-t" nouveau chef de la direction à son entrée Directeur RH, employés concernés (toutes les parties) et comité exécutif (2-5 membres) Filière spéciale à la direction des RH Pas spécifiquement défini, mais pas moins de 12 mois</p> <p>11. Rencontre officielle avec partie "accusée" afin d'établir plan correctif (étapes, dates et suivi RH) à communiquer à la partie concernée</p> <p>13. Autres services - associations (81a)</p>
	<p>3 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>4.a. Non</p> <p>5. Elle est présenté dans le guide du nouvel employé</p> <p>6. Je ne sais pas</p> <p>7. Je ne sais pas</p> <p>13. Services professionnels - services conseils (54)</p>
	<p>4 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>7. Oui, une seule</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Non</p> <p>13. Hébergement et services de restauration (72)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Votre entreprise a-t-elle une politique sur le harcèlement psychologique?</p> <p>3. La politique sur le harcèlement psychologique est-elle affichée dans l'entreprise et signée?</p> <p>3.a. Si oui, où est-elle affichée/où peut-on la consulter?</p> <p>4. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux employés salariés de l'entreprise?</p> <p>4.a. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux supérieurs et aux dirigeants de l'entreprise?</p> <p>5. Outre la formation, quels moyens votre entreprise a-t-elle mis en place afin de s'assurer que la politique sur le harcèlement psychologique est diffusée et connue?</p> <p>6. Votre entreprise a-t-elle nommé une personne responsable de la politique sur le harcèlement psychologique?</p> <p>6.a. Si oui, qui est cette personne ou ce groupe de personnes?</p> <p>7. Au cours des 24 derniers mois, une plainte pour harcèlement psychologique a-t-elle été faite dans votre entreprise?</p> <p>8. Une enquête a-t-elle été déclenchée pour l'une ou l'autre des plaintes reçues au cours des 24 derniers mois?</p> <p>9. Pour l'une ou l'autre des plaintes pour harcèlement psychologique reçues au cours des 24 derniers mois, votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe afin de mener l'enquête?</p> <p>9.a. Pourquoi votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe? Sélectionnez tous les éléments de réponses correspondant à votre situation.</p> <p>10. Concernant le rapport faisant suite à une enquête en matière de harcèlement psychologique :</p> <p>11. Si l'enquête interne révèle qu'il y a harcèlement psychologique, quelles sont les étapes subséquentes mises en place par l'entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>5 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>7. Non</p> <p>13. Services administratifs - services d'emploi (56)</p> <hr/> <p>6 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Oui</p> <p>3.a. Dans le manuel d'employé</p> <p>4. Non</p> <p>4.a. Non</p> <p>5. Les employés peuvent se référer au guide d'employé ou ils peuvent s'informer auprès de leur superviseur.</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Ressources humaines</p> <p>7. Oui, une seule</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Non</p> <p>10. Je n'ai pas reçu un rapport mais plutôt un appel de mon employé et j'ai fait mon enquête en posant des questions. Ressources humaines Moi et mon patron. Aucun rapport.</p> <p>11. On parle avec l'employé</p> <p>13. Fabrication autres (31-33)</p> <hr/> <p>7 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>4.a. Non</p> <p>5. Manuel de l'employé</p> <p>6. Non</p> <p>7. Non</p> <p>13. Commerce de détail (44-45)</p> <hr/> <p>8 -</p> <p>1. OSBL</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Je ne sais pas</p> <p>4. Oui</p> <p>4.a. Je ne sais pas</p> <p>5. Rien d'autre.</p> <p>6. Non</p> <p>7. Je ne sais pas</p> <p>13. Autres services - associations (81a)</p> <hr/> <p>9 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Oui</p> <p>3.a. Guide des règlements généraux</p> <p>4. Non</p> <p>4.a. Non</p> <p>5. Présentation des règlements généraux lors d'embauche</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Conseillère aux ressources humaines</p> <p>7. Non</p> <p>13. Sans objet</p>

Questions	Répondants
1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?	10 -
2. Votre entreprise a-t-elle une politique sur le harcèlement psychologique?	
3. La politique sur le harcèlement psychologique est-elle affichée dans l'entreprise et signée?	
3.a. Si oui, où est-elle affichée/où peut-on la consulter?	11 -
4. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux employés salariés de l'entreprise?	
4.a. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux supérieurs et aux dirigeants de l'entreprise?	12 -
5. Outre la formation, quels moyens votre entreprise a-t-elle mis en place afin de s'assurer que la politique sur le harcèlement psychologique est diffusée et connue?	
6. Votre entreprise a-t-elle nommé une personne responsable de la politique sur le harcèlement psychologique?	
6.a. Si oui, qui est cette personne ou ce groupe de personnes?	
7. Au cours des 24 derniers mois, une plainte pour harcèlement psychologique a-t-elle été faite dans votre entreprise?	
8. Une enquête a-t-elle été déclenchée pour l'une ou l'autre des plaintes reçues au cours des 24 derniers mois?	
9. Pour l'une ou l'autre des plaintes pour harcèlement psychologique reçues au cours des 24 derniers mois, votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe afin de mener l'enquête?	
9.a. Pourquoi votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe? Sélectionnez tous les éléments de réponses correspondant à votre situation.	
10. Concernant le rapport faisant suite à une enquête en matière de harcèlement psychologique :	
11. Si l'enquête interne révèle qu'il y a harcèlement psychologique, quelles sont les étapes subséquentes mises en place par l'entreprise?	
Secteur d'activité	
	14 -
	15 -
	16 -

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Votre entreprise a-t-elle une politique sur le harcèlement psychologique?</p> <p>3. La politique sur le harcèlement psychologique est-elle affichée dans l'entreprise et signée?</p> <p>3.a. Si oui, où est-elle affichée/où peut-on la consulter?</p>	<p>17 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>7. Non</p> <p>13. Services professionnels - autres services (54b)</p>
<p>4. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux employés salariés de l'entreprise?</p> <p>4.a. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux supérieurs et aux dirigeants de l'entreprise?</p> <p>5. Outre la formation, quels moyens votre entreprise a-t-elle mis en place afin de s'assurer que la politique sur le harcèlement psychologique est diffusée et connue?</p> <p>6. Votre entreprise a-t-elle nommé une personne responsable de la politique sur le harcèlement psychologique?</p> <p>6.a. Si oui, qui est cette personne ou ce groupe de personnes?</p> <p>7. Au cours des 24 derniers mois, une plainte pour harcèlement psychologique a-t-elle été faite dans votre entreprise?</p>	<p>18 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>4.a. Non</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Ressources humaines</p> <p>7. Non</p> <p>13. Services professionnels - autres services (54b)</p>
<p>8. Une enquête a-t-elle été déclenchée pour l'une ou l'autre des plaintes reçues au cours des 24 derniers mois?</p> <p>9. Pour l'une ou l'autre des plaintes pour harcèlement psychologique reçues au cours des 24 derniers mois, votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe afin de mener l'enquête?</p> <p>9.a. Pourquoi votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe? Sélectionnez tous les éléments de réponses correspondant à votre situation.</p> <p>10. Concernant le rapport faisant suite à une enquête en matière de harcèlement psychologique :</p> <p>11. Si l'enquête interne révèle qu'il y a harcèlement psychologique, quelles sont les étapes subséquentes mises en place par l'entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>19 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Je ne sais pas</p> <p>7. Je ne sais pas</p> <p>13. Services professionnels - bureau avocats (54a)</p>
	<p>20 -</p> <p>1. Organisme parapublic</p> <p>2. Non</p> <p>7. Oui, une seule</p> <p>8. Non</p> <p>9. Non</p> <p>13. Autres services - syndicats (81)</p>
	<p>21 -</p> <p>1. OSBL</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Oui</p> <p>3.a. Elle est présente dans le cartable des politiques et elle a été présentée au Colloque de formation annuel devant tous les employés.</p> <p>4. Non</p> <p>4.a. Non</p> <p>5. Elle a été présentée devant tous les employés dernièrement dans un colloque de formation annuel.</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Le responsable des RH</p> <p>7. Non</p> <p>13. Services administratifs - services d'emploi (56)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Votre entreprise a-t-elle une politique sur le harcèlement psychologique?</p> <p>3. La politique sur le harcèlement psychologique est-elle affichée dans l'entreprise et signée?</p> <p>3.a. Si oui, où est-elle affichée/où peut-on la consulter?</p> <p>4. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux employés salariés de l'entreprise?</p> <p>4.a. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux supérieurs et aux dirigeants de l'entreprise?</p> <p>5. Outre la formation, quels moyens votre entreprise a-t-elle mis en place afin de s'assurer que la politique sur le harcèlement psychologique est diffusée et connue?</p> <p>6. Votre entreprise a-t-elle nommé une personne responsable de la politique sur le harcèlement psychologique?</p> <p>6.a. Si oui, qui est cette personne ou ce groupe de personnes?</p> <p>7. Au cours des 24 derniers mois, une plainte pour harcèlement psychologique a-t-elle été faite dans votre entreprise?</p> <p>8. Une enquête a-t-elle été déclenchée pour l'une ou l'autre des plaintes reçues au cours des 24 derniers mois?</p>	<p>22 -</p> <p>1. OSBL</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Non</p> <p>3.a. Elle n'est pas affichée mais elle est dans les politiques internes de l'organisation.</p> <p>4. Non</p> <p>4.a. Non</p> <p>6. Non</p> <p>7. Oui, une seule</p> <p>8. Non</p> <p>9. Non</p> <p>10. Les faits, les personnes présentes, les dires du harceleur Aux responsables du syndicat et des RH Responsable des RH Dans le bureau des RH, <i>binder</i> confidentiel 2 ans</p> <p>11. Un rencontre avec le harceleur et des mesures disciplinaires sont apportées. Cela peut même aller au renvoi. On rencontre aussi le harcelé et on regarde les mesures que l'on pourrait prendre afin de le sécuriser. Par exemple, changer le harceleur de département s'ils sont dans le même département.</p> <p>13. Services d'enseignements/gestion (61)</p>
<p>9. Pour l'une ou l'autre des plaintes pour harcèlement psychologique reçues au cours des 24 derniers mois, votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe afin de mener l'enquête?</p> <p>9.a. Pourquoi votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe? Sélectionnez tous les éléments de réponses correspondant à votre situation.</p> <p>10. Concernant le rapport faisant suite à une enquête en matière de harcèlement psychologique :</p> <p>11. Si l'enquête interne révèle qu'il y a harcèlement psychologique, quelles sont les étapes subséquentes mises en place par l'entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>23 -</p> <p>1. OSBL</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Oui</p> <p>3.a. Convention collective</p> <p>4. Non</p> <p>4.a. Non</p> <p>5. Aucune</p> <p>6. Non</p> <p>7. Non</p> <p>13. Soins de santé et assistance sociale/communautaire</p>
	<p>24 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Oui</p> <p>3.a. salle des employés</p> <p>4. Non</p> <p>4.a. Oui</p> <p>5. Les affiches</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. DRH</p> <p>7. Non</p> <p>8. Non</p> <p>13. Gestion de sociétés et d'entreprises (55)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Votre entreprise a-t-elle une politique sur le harcèlement psychologique?</p> <p>3. La politique sur le harcèlement psychologique est-elle affichée dans l'entreprise et signée?</p> <p>3.a. Si oui, où est-elle affichée/où peut-on la consulter?</p> <p>4. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux employés salariés de l'entreprise?</p> <p>4.a. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux supérieurs et aux dirigeants de l'entreprise?</p> <p>5. Outre la formation, quels moyens votre entreprise a-t-elle mis en place afin de s'assurer que la politique sur le harcèlement psychologique est diffusée et connue?</p>	<p>25 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Oui</p> <p>3.a. Dans le système intranet de l'organisation. Tous y ont accès.</p> <p>4. Non</p> <p>4.a. Oui</p> <p>5. Très à l'écoute des employés et des situations de conflits potentiels. Intervention rapide dans les cas où la situation ne semble pas vouloir se régler.</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Conseillère aux RH et elle est sur le comité de direction</p> <p>7. Non</p> <p>13. Fabrication autres (31-33)</p>
<p>6. Votre entreprise a-t-elle nommé une personne responsable de la politique sur le harcèlement psychologique?</p> <p>6.a. Si oui, qui est cette personne ou ce groupe de personnes?</p> <p>7. Au cours des 24 derniers mois, une plainte pour harcèlement psychologique a-t-elle été faite dans votre entreprise?</p> <p>8. Une enquête a-t-elle été déclenchée pour l'une ou l'autre des plaintes reçues au cours des 24 derniers mois?</p> <p>9. Pour l'une ou l'autre des plaintes pour harcèlement psychologique reçues au cours des 24 derniers mois, votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe afin de mener l'enquête?</p>	<p>26 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>4.a. Non</p> <p>5. Remis aux nouveaux employés.</p> <p>6. Non</p> <p>7. Je ne sais pas</p> <p>13. Construction (23)</p>
<p>9.a. Pourquoi votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe? Sélectionnez tous les éléments de réponses correspondant à votre situation.</p> <p>10. Concernant le rapport faisant suite à une enquête en matière de harcèlement psychologique :</p> <p>11. Si l'enquête interne révèle qu'il y a harcèlement psychologique, quelles sont les étapes subséquentes mises en place par l'entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>27 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Oui</p> <p>3.a. Chaque employé en a une copie.</p> <p>4. Non</p> <p>4.a. Non</p> <p>5. Des affiches un peu partout dans l'usine</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Un comité a été formé. Un cadre, niveau intermédiaire préside le comité de prévention du harcèlement et 2 autres membres y siègent (un homme et une femme salariés).</p> <p>7. Oui, une seule</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Non</p> <p>10. Les faits selon les 2 parties, témoignages des témoins et la recommandation du comité À la haute direction Les membres du comité, le PDG et les RH Dans les dossiers des 2 parties concernées Deux ans</p> <p>11. Décisions quant aux sanctions</p> <p>13. Fabrication autres (31-33)</p>
	<p>28 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>7. Non</p> <p>8. Non</p> <p>13. Autres services (sauf admin. publiques) (81b)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Votre entreprise a-t-elle une politique sur le harcèlement psychologique?</p> <p>3. La politique sur le harcèlement psychologique est-elle affichée dans l'entreprise et signée?</p> <p>3.a. Si oui, où est-elle affichée/où peut-on la consulter?</p> <p>4. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux employés salariés de l'entreprise?</p> <p>4.a. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux supérieurs et aux dirigeants de l'entreprise?</p> <p>5. Outre la formation, quels moyens votre entreprise a-t-elle mis en place afin de s'assurer que la politique sur le harcèlement psychologique est diffusée et connue?</p> <p>6. Votre entreprise a-t-elle nommé une personne responsable de la politique sur le harcèlement psychologique?</p> <p>6.a. Si oui, qui est cette personne ou ce groupe de personnes?</p> <p>7. Au cours des 24 derniers mois, une plainte pour harcèlement psychologique a-t-elle été faite dans votre entreprise?</p> <p>8. Une enquête a-t-elle été déclenchée pour l'une ou l'autre des plaintes reçues au cours des 24 derniers mois?</p> <p>9. Pour l'une ou l'autre des plaintes pour harcèlement psychologique reçues au cours des 24 derniers mois, votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe afin de mener l'enquête?</p> <p>9.a. Pourquoi votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe? Sélectionnez tous les éléments de réponses correspondant à votre situation.</p> <p>10. Concernant le rapport faisant suite à une enquête en matière de harcèlement psychologique :</p> <p>11. Si l'enquête interne révèle qu'il y a harcèlement psychologique, quelles sont les étapes subséquentes mises en place par l'entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>29 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>4.a. Non</p> <p>5. La politique est en cours d'implantation chez nous.</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Conseiller principal RH</p> <p>7. Non</p> <p>13. Construction (23)</p> <hr/> <p>30 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Oui</p> <p>4. Non</p> <p>4.a. Non</p> <p>5. Politique remise à l'embauche Rappels fait au courant des réunions Politique affichée en tout temps</p> <p>6. Non</p> <p>7. Oui, plusieurs</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Non</p> <p>10. La plainte, les personnes rencontrées (témoins, employé harcelé et employé présumé harcelé), le détail des différentes rencontres avec les dates et heures... Demeure aux ressources humaines Les ressources humaines Aux ressources humaines Pas défini</p> <p>11. Gradation des sanctions, rappel de la politique</p> <p>13. Fabrication autres (31-33)</p> <hr/> <p>31 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>7. Non</p> <p>13. Services professionnels - services conseils (54)</p> <hr/> <p>32 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>7. Non</p> <p>13. Services professionnels - services conseils (54)</p> <hr/> <p>33 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>7. Oui, une seule</p> <p>8. Non</p> <p>9. Oui</p> <p>9.a. Objectivité du processus d'enquête</p> <p>13. Sans objet</p> <hr/> <p>34 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>7. Non</p> <p>13. Services professionnels - autres services (54b)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Votre entreprise a-t-elle une politique sur le harcèlement psychologique?</p> <p>3. La politique sur le harcèlement psychologique est-elle affichée dans l'entreprise et signée?</p> <p>3.a. Si oui, où est-elle affichée/où peut-on la consulter?</p> <p>4. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux employés salariés de l'entreprise?</p> <p>4.a. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux supérieurs et aux dirigeants de l'entreprise?</p> <p>5. Outre la formation, quels moyens votre entreprise a-t-elle mis en place afin de s'assurer que la politique sur le harcèlement psychologique est diffusée et connue?</p>	<p>35 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Oui</p> <p>3.a. Dans le manuel de prévention! Dans toutes les cafétérias de l'entreprise.</p> <p>4. Oui</p> <p>4.a. Oui</p> <p>5. La politique est affichée sur les babillards de communication.</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Coordinatrice Ressources Humaines</p> <p>7. Non</p> <p>13. Transport et entreposage (48-49)</p>
<p>6. Votre entreprise a-t-elle nommé une personne responsable de la politique sur le harcèlement psychologique?</p> <p>6.a. Si oui, qui est cette personne ou ce groupe de personnes?</p> <p>7. Au cours des 24 derniers mois, une plainte pour harcèlement psychologique a-t-elle été faite dans votre entreprise?</p> <p>8. Une enquête a-t-elle été déclenchée pour l'une ou l'autre des plaintes reçues au cours des 24 derniers mois?</p>	<p>36 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>4.a. Non</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Directeur RH</p> <p>7. Non</p> <p>13. Services immobiliers, location et bail (53)</p>
<p>9. Pour l'une ou l'autre des plaintes pour harcèlement psychologique reçues au cours des 24 derniers mois, votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe afin de mener l'enquête?</p> <p>9.a. Pourquoi votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe? Sélectionnez tous les éléments de réponses correspondant à votre situation.</p>	<p>37 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>7. Non</p> <p>13. Services professionnels - services conseils (54)</p>
<p>10. Concernant le rapport faisant suite à une enquête en matière de harcèlement psychologique :</p> <p>11. Si l'enquête interne révèle qu'il y a harcèlement psychologique, quelles sont les étapes subséquentes mises en place par l'entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>38 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>4.a. Non</p> <p>5. Aucun pour le moment. En voie de développement.</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Comité exécutif</p> <p>7. Non</p> <p>13. Fabrication autres (31-33)</p>
	<p>39 -</p> <p>1. OSBL</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Oui</p> <p>3.a. Manuel de l'employé</p> <p>4. Oui</p> <p>4.a. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. DG</p> <p>7. Non</p> <p>13. Soins de santé et assistance sociale/communautaire</p>

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Votre entreprise a-t-elle une politique sur le harcèlement psychologique?</p> <p>3. La politique sur le harcèlement psychologique est-elle affichée dans l'entreprise et signée?</p> <p>3.a. Si oui, où est-elle affichée/où peut-on la consulter?</p> <p>4. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux employés salariés de l'entreprise?</p> <p>4.a. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux supérieurs et aux dirigeants de l'entreprise?</p> <p>5. Outre la formation, quels moyens votre entreprise a-t-elle mis en place afin de s'assurer que la politique sur le harcèlement psychologique est diffusée et connue?</p> <p>6. Votre entreprise a-t-elle nommé une personne responsable de la politique sur le harcèlement psychologique?</p> <p>6.a. Si oui, qui est cette personne ou ce groupe de personnes?</p> <p>7. Au cours des 24 derniers mois, une plainte pour harcèlement psychologique a-t-elle été faite dans votre entreprise?</p>	<p>40 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>4.a. Non</p> <p>5. Fait partie du manuel de l'employé</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Conseillère aux ressources humaines</p> <p>7. Oui, une seule</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Non</p> <p>10. Les faits exposés, le déroulement de la situation et la conclusion Direction Direction et conseillère aux ressources humaines Bureau conseillère aux RH Plusieurs années</p> <p>11. Rencontre avec les intervenants Règlement du conflit</p> <p>13. Construction (23)</p>
<p>8. Une enquête a-t-elle été déclenchée pour l'une ou l'autre des plaintes reçues au cours des 24 derniers mois?</p> <p>9. Pour l'une ou l'autre des plaintes pour harcèlement psychologique reçues au cours des 24 derniers mois, votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe afin de mener l'enquête?</p> <p>9.a. Pourquoi votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe? Sélectionnez tous les éléments de réponses correspondant à votre situation.</p> <p>10. Concernant le rapport faisant suite à une enquête en matière de harcèlement psychologique :</p> <p>11. Si l'enquête interne révèle qu'il y a harcèlement psychologique, quelles sont les étapes subséquentes mises en place par l'entreprise?</p>	<p>41 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Oui</p> <p>3.a. Elle est disponible dans le manuel de l'employé qui est disponible en tout temps.</p> <p>4. Non</p> <p>4.a. Non</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Responsable des ressources humaines</p> <p>7. Non</p> <p>13. Fabrication autres (31-33)</p>
<p>Secteur d'activité</p>	<p>42 -</p> <p>1. OSBL</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Oui</p> <p>3.a. Elle n'est pas affichée officiellement mais elle est incluse dans le manuel de l'employé.</p> <p>4. Non</p> <p>4.a. Oui</p> <p>5. Nouvelle distribution du manuel de l'employé en mettant l'emphase sur tous les changements incluant la politique de harcèlement.</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Directrice générale</p> <p>7. Oui, une seule</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Non</p> <p>10. Les versions des deux personnes impliquées. Les interventions auprès d'elles et les solutions apportées. Il est partagé par le comité formé de la DG et du président du CA. Idem Dans un dossier au bureau de la DG. Ce ne fut pas discuté.</p> <p>13. Soins de santé et assistance sociale/communautaire</p>

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Votre entreprise a-t-elle une politique sur le harcèlement psychologique?</p> <p>3. La politique sur le harcèlement psychologique est-elle affichée dans l'entreprise et signée?</p> <p>3.a. Si oui, où est-elle affichée/où peut-on la consulter?</p> <p>4. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux employés salariés de l'entreprise?</p>	<p>43 -</p> <p>1. OSBL</p> <p>2. Non</p> <p>7. Oui, une seule</p> <p>8. Non</p> <p>9. Non</p> <p>13. Soins de santé et assistance sociale/communautaire</p>
<p>4.a. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux supérieurs et aux dirigeants de l'entreprise?</p> <p>5. Outre la formation, quels moyens votre entreprise a-t-elle mis en place afin de s'assurer que la politique sur le harcèlement psychologique est diffusée et connue?</p> <p>6. Votre entreprise a-t-elle nommé une personne responsable de la politique sur le harcèlement psychologique?</p> <p>6.a. Si oui, qui est cette personne ou ce groupe de personnes?</p> <p>7. Au cours des 24 derniers mois, une plainte pour harcèlement psychologique a-t-elle été faite dans votre entreprise?</p>	<p>44 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Oui</p> <p>3.a. Babillard à l'entrée de l'usine</p> <p>4. Non</p> <p>4.a. Non</p> <p>5. Distribution de la politique</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Conseillère RH</p> <p>7. Non</p> <p>13. Fabrication autres (31-33)</p>
<p>8. Une enquête a-t-elle été déclenchée pour l'une ou l'autre des plaintes reçues au cours des 24 derniers mois?</p> <p>9. Pour l'une ou l'autre des plaintes pour harcèlement psychologique reçues au cours des 24 derniers mois, votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe afin de mener l'enquête?</p> <p>9.a. Pourquoi votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe? Sélectionnez tous les éléments de réponses correspondant à votre situation.</p> <p>10. Concernant le rapport faisant suite à une enquête en matière de harcèlement psychologique :</p> <p>11. Si l'enquête interne révèle qu'il y a harcèlement psychologique, quelles sont les étapes subséquentes mises en place par l'entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>45 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>4.a. Non</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Service des ressources humaines</p> <p>7. Oui, une seule</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Non</p> <p>10. Le déroulement de la situation Directeur d'usine, Directeur des ressources humaines Directeur des ressources humaines - l'ensemble du rapport Directeur d'usine - dépendant de l'étape Directeur du service - dépendant de l'étape Le plaignant (présumée victime) - partiellement (information transmise verbalement, ex. : les étapes, la politique, qu'une rencontre se déroulera avec le prétendu harceleur, la conclusion de l'enquête) Le prétendu harceleur - partiellement (information transmise verbalement, les étapes, ce qu'on lui reproche, le déroulement, rappel de la politique, les mesures, la conclusion) Au sein du service des ressources humaines À ma connaissance toujours</p> <p>11. Information transmise aux personnes concernées, communication de la mesure, application de la mesure. Prendre tous les moyens nécessaires pour éviter une telle situation de nouveau.</p> <p>13. Fabrication autres (31-33)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Votre entreprise a-t-elle une politique sur le harcèlement psychologique?</p> <p>3. La politique sur le harcèlement psychologique est-elle affichée dans l'entreprise et signée?</p> <p>3.a. Si oui, où est-elle affichée/où peut-on la consulter?</p> <p>4. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux employés salariés de l'entreprise?</p> <p>4.a. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux supérieurs et aux dirigeants de l'entreprise?</p> <p>5. Outre la formation, quels moyens votre entreprise a-t-elle mis en place afin de s'assurer que la politique sur le harcèlement psychologique est diffusée et connue?</p> <p>6. Votre entreprise a-t-elle nommé une personne responsable de la politique sur le harcèlement psychologique?</p> <p>6.a. Si oui, qui est cette personne ou ce groupe de personnes?</p> <p>7. Au cours des 24 derniers mois, une plainte pour harcèlement psychologique a-t-elle été faite dans votre entreprise?</p> <p>8. Une enquête a-t-elle été déclenchée pour l'une ou l'autre des plaintes reçues au cours des 24 derniers mois?</p> <p>9. Pour l'une ou l'autre des plaintes pour harcèlement psychologique reçues au cours des 24 derniers mois, votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe afin de mener l'enquête?</p> <p>9.a. Pourquoi votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe? Sélectionnez tous les éléments de réponses correspondant à votre situation.</p> <p>10. Concernant le rapport faisant suite à une enquête en matière de harcèlement psychologique :</p> <p>11. Si l'enquête interne révèle qu'il y a harcèlement psychologique, quelles sont les étapes subséquentes mises en place par l'entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>101 à 500 employés (65 répondants)</p> <p>46 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Oui</p> <p>3.a. À la cafétéria</p> <p>4. Non</p> <p>4.a. Non</p> <p>5. Elle est dans le manuel de l'employé. Le manuel est diffusé annuellement sur intranet.</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Le président et le service des ressources humaines.</p> <p>7. Oui, plusieurs</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Non</p> <p>10. Nous ne détruisons pas ces dossiers. La version du travailleur, la version de la ou des personnes impliquées. Les pistes de solutions possibles. Interventions. Date de suivi. Le président. Les ressources humaines, le président. Le supérieur s'il n'est pas personnellement impliqué. Bureau de la directrice RH.</p> <p>11. Rencontre de gestion de la performance pouvant aller jusqu'au congédiement pour l'agresseur (dépendant la gravité). Programme d'aide aux employés pour la victime. <i>Coaching</i> externe.</p> <p>13. Construction (23)</p>
	<p>47 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Non</p> <p>3.a. Manuel d'employé</p> <p>4. Non</p> <p>4.a. Non</p> <p>5. Elle est présente dans le manuel d'employé</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Directrice, ressources humaines</p> <p>7. Non</p> <p>13. Services professionnels - services conseils (54)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Votre entreprise a-t-elle une politique sur le harcèlement psychologique?</p> <p>3. La politique sur le harcèlement psychologique est-elle affichée dans l'entreprise et signée?</p> <p>3.a. Si oui, où est-elle affichée/où peut-on la consulter?</p> <p>4. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux employés salariés de l'entreprise?</p> <p>4.a. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux supérieurs et aux dirigeants de l'entreprise?</p> <p>5. Outre la formation, quels moyens votre entreprise a-t-elle mis en place afin de s'assurer que la politique sur le harcèlement psychologique est diffusée et connue?</p> <p>6. Votre entreprise a-t-elle nommé une personne responsable de la politique sur le harcèlement psychologique?</p> <p>6.a. Si oui, qui est cette personne ou ce groupe de personnes?</p> <p>7. Au cours des 24 derniers mois, une plainte pour harcèlement psychologique a-t-elle été faite dans votre entreprise?</p> <p>8. Une enquête a-t-elle été déclenchée pour l'une ou l'autre des plaintes reçues au cours des 24 derniers mois?</p> <p>9. Pour l'une ou l'autre des plaintes pour harcèlement psychologique reçues au cours des 24 derniers mois, votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe afin de mener l'enquête?</p> <p>9.a. Pourquoi votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe? Sélectionnez tous les éléments de réponses correspondant à votre situation.</p> <p>10. Concernant le rapport faisant suite à une enquête en matière de harcèlement psychologique :</p> <p>11. Si l'enquête interne révèle qu'il y a harcèlement psychologique, quelles sont les étapes subséquentes mises en place par l'entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>48 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Oui</p> <p>3.a. Salle de repos Cartable de procédure Répertoire informatique de procédures</p> <p>4. Oui</p> <p>4.a. Oui</p> <p>5. Application de la politique</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Conseiller RH en partenariat avec le service SST</p> <p>7. Oui, plusieurs</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Non</p> <p>10. Description des faits Déposition des personnes impliquées ou témoins Présence de harcèlement ou non SST RH Employé Syndicat Haute direction Département RH Système de classement informatique sécurisé 10 ans</p> <p>11. Rencontre des personnes impliquées Application de la gradation des sanctions (disciplinaire)</p> <p>13. Transport et entreposage (48-49)</p>
	<p>49 -</p> <p>1. Organisme public</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Oui</p> <p>3.a. Intranet</p> <p>4. Non</p> <p>4.a. Non</p> <p>5. Fait partie de notre Code de conduite dont une formation annuelle est obligatoire pour tous nos employés.</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. La première étape est le superviseur direct, ensuite le directeur RH suivi de la <i>ombudsperson</i> si non réglé</p> <p>7. Oui, plusieurs</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Oui</p> <p>9.a. Objectivité du processus d'enquête</p> <p>10. Faits suivant l'investigation Au comité Ethique Comité Éthique Au siège social</p> <p>11. Mesures disciplinaires</p> <p>13. Fabrication autres (31-33)</p>

Questions	Répondants
<ol style="list-style-type: none"> 1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous? 2. Votre entreprise a-t-elle une politique sur le harcèlement psychologique? 3. La politique sur le harcèlement psychologique est-elle affichée dans l'entreprise et signée? 3.a. Si oui, où est-elle affichée/où peut-on la consulter? 4. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux employés salariés de l'entreprise? 4.a. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux supérieurs et aux dirigeants de l'entreprise? 5. Outre la formation, quels moyens votre entreprise a-t-elle mis en place afin de s'assurer que la politique sur le harcèlement psychologique est diffusée et connue? 6. Votre entreprise a-t-elle nommé une personne responsable de la politique sur le harcèlement psychologique? 6.a. Si oui, qui est cette personne ou ce groupe de personnes? 7. Au cours des 24 derniers mois, une plainte pour harcèlement psychologique a-t-elle été faite dans votre entreprise? 	<p>50 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Entreprise privée 2. Oui 3. Oui 3.a. Sur l'intranet 4. Non 4.a. Non 5. Sur l'intranet et affichée sur les tableaux 6. Oui 6.a. Ressources humaines et le VP finances 7. Oui, une seule 8. Oui 9. Non 10. Résumé des faits À l'accusé et à l'accuseur Ressources humaines seulement Dans le dossier de l'employé 5 ans 13. Fabrication autres (31-33)
<ol style="list-style-type: none"> 8. Une enquête a-t-elle été déclenchée pour l'une ou l'autre des plaintes reçues au cours des 24 derniers mois? 9. Pour l'une ou l'autre des plaintes pour harcèlement psychologique reçues au cours des 24 derniers mois, votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe afin de mener l'enquête? 9.a. Pourquoi votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe? Sélectionnez tous les éléments de réponses correspondant à votre situation. 10. Concernant le rapport faisant suite à une enquête en matière de harcèlement psychologique : 11. Si l'enquête interne révèle qu'il y a harcèlement psychologique, quelles sont les étapes subséquentes mises en place par l'entreprise? 	<p>51 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Entreprise privée 2. Oui 3. Non 4. Oui 4.a. Oui 5. Les nouveaux employés en prennent connaissance et la signent à leur première journée 6. Je ne sais pas 7. Non 13. Services professionnels - services conseils (54)
<p>Secteur d'activité</p>	<p>52 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Entreprise privée 2. Oui 3. Non 4. Non 4.a. Non 5. Mémo aux employés 6. Non 7. Oui, une seule 8. Oui 9. Oui 9.a. Objectivité du processus d'enquête 10. Version du plaignant et mis en cause ainsi que du supérieur immédiat des employés concernés RH RH Dossier confidentiel RH Indéterminé 11. Choix de la mesure à prendre avec les RH, rencontre avec le mis en cause, suivi au plaignant de la décision 13. Arts, spectacles et loisirs

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Votre entreprise a-t-elle une politique sur le harcèlement psychologique?</p> <p>3. La politique sur le harcèlement psychologique est-elle affichée dans l'entreprise et signée?</p> <p>3.a. Si oui, où est-elle affichée/où peut-on la consulter?</p> <p>4. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux employés salariés de l'entreprise?</p> <p>4.a. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux supérieurs et aux dirigeants de l'entreprise?</p> <p>5. Outre la formation, quels moyens votre entreprise a-t-elle mis en place afin de s'assurer que la politique sur le harcèlement psychologique est diffusée et connue?</p> <p>6. Votre entreprise a-t-elle nommé une personne responsable de la politique sur le harcèlement psychologique?</p> <p>6.a. Si oui, qui est cette personne ou ce groupe de personnes?</p> <p>7. Au cours des 24 derniers mois, une plainte pour harcèlement psychologique a-t-elle été faite dans votre entreprise?</p> <p>8. Une enquête a-t-elle été déclenchée pour l'une ou l'autre des plaintes reçues au cours des 24 derniers mois?</p> <p>9. Pour l'une ou l'autre des plaintes pour harcèlement psychologique reçues au cours des 24 derniers mois, votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe afin de mener l'enquête?</p>	<p>53 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Oui</p> <p>3.a. Sur les babillards d'information</p> <p>4. Non</p> <p>4.a. Non</p> <p>5. La politique est communiquée lors de la séance d'intégration (1re journée de travail).</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Vice-président RH</p> <p>7. Oui, une seule</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Non</p> <p>10. La version du plaignant, la version du ou des témoins, la version du présumé harceleur et des documents qui ont été utilisés pour analyser les versions (ex. : mesures disciplinaires, heures des entrées et sorties...) La conclusion est remise au plaignant et au présumé harceleur. Équipe des Ressources humaines. Le rapport est gardé sous clé dans le bureau du VP-RH. Une version électronique est aussi conservée protégée par un mot de passe. 5 ans.</p> <p>11. Si la plainte est fondée, des mesures disciplinaires sont prises, mesures pouvant aller jusqu'au congédiement.</p> <p>13. Fabrication autres (31-33)</p>
<p>9.a. Pourquoi votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe? Sélectionnez tous les éléments de réponses correspondant à votre situation.</p> <p>10. Concernant le rapport faisant suite à une enquête en matière de harcèlement psychologique :</p> <p>11. Si l'enquête interne révèle qu'il y a harcèlement psychologique, quelles sont les étapes subséquentes mises en place par l'entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>54 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Oui</p> <p>3.a. Intranet</p> <p>4. Oui</p> <p>4.a. Oui</p> <p>6. Je ne sais pas</p> <p>7. Non</p> <p>13. Retraité</p>
	<p>55 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>4.a. Je ne sais pas</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. DRH</p> <p>7. Je ne sais pas</p> <p>13. Services professionnels - services conseils (54)</p>

Questions	Répondants
<ol style="list-style-type: none"> 1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous? 2. Votre entreprise a-t-elle une politique sur le harcèlement psychologique? 3. La politique sur le harcèlement psychologique est-elle affichée dans l'entreprise et signée? 3.a. Si oui, où est-elle affichée/où peut-on la consulter? 4. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux employés salariés de l'entreprise? 4.a. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux supérieurs et aux dirigeants de l'entreprise? 5. Outre la formation, quels moyens votre entreprise a-t-elle mis en place afin de s'assurer que la politique sur le harcèlement psychologique est diffusée et connue? 6. Votre entreprise a-t-elle nommé une personne responsable de la politique sur le harcèlement psychologique? 6.a. Si oui, qui est cette personne ou ce groupe de personnes? 7. Au cours des 24 derniers mois, une plainte pour harcèlement psychologique a-t-elle été faite dans votre entreprise? 8. Une enquête a-t-elle été déclenchée pour l'une ou l'autre des plaintes reçues au cours des 24 derniers mois? 	<p>56 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Entreprise privée 2. Oui 3. Oui 3.a. Au babillard 'information des employés (punch) et dans tous les départements de l'entreprise 4. Oui 4.a. Oui 5. Elle est également jointe au manuel des employés. 6. Oui 6.a. Responsable des Ressources Humaines 7. Oui, une seule 8. Oui 9. Non 10. Version employé, témoins Responsable RH et directeur de l'entreprise Directeur, VP et Responsable RH Classeur barré aux RH 11. Rencontre médiation, actions prises (allant même jusqu'aux mesures disciplinaires) si nécessaire information auprès de tous les employés. 13. Fabrication autres (31-33)
<ol style="list-style-type: none"> 9. Pour l'une ou l'autre des plaintes pour harcèlement psychologique reçues au cours des 24 derniers mois, votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe afin de mener l'enquête? 9.a. Pourquoi votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe? Sélectionnez tous les éléments de réponses correspondant à votre situation. 10. Concernant le rapport faisant suite à une enquête en matière de harcèlement psychologique : 11. Si l'enquête interne révèle qu'il y a harcèlement psychologique, quelles sont les étapes subséquentes mises en place par l'entreprise? <p>Secteur d'activité</p>	<p>57 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Entreprise privée 2. Oui 3. Oui 3.a. Manuel de l'employé 4. Non 4.a. Non 5. Directeurs sont au courant de cette politique et de la vision de la compagnie concernant ceci. 6.a. RH 7. Non 13. Fabrication autres (31-33)
	<p>58 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Entreprise privée 2. Oui 3. Non 4. Non 4.a. Non 5. Elle est dans le guide de l'employé. 6. Non 7. Oui, une seule 8. Oui 9. Non 10. Personne. Reste aux RH Les RH. Une partie de l'information est diffusée au plaignant et aux personnes rencontrées. Le nom du plaignant, le détail de la plainte, la ou les personnes visées, le détail des rencontres avec chaque personne rencontrée, la conclusion de l'analyse. Dans le dossier du plaignant. Tant et aussi longtemps que le dossier de l'employé existe. 11. Rencontre des parties et mise en place d'actions pour faire cesser le harcèlement 13. Fabrication haute technologie (31-33b)

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Votre entreprise a-t-elle une politique sur le harcèlement psychologique?</p> <p>3. La politique sur le harcèlement psychologique est-elle affichée dans l'entreprise et signée?</p> <p>3.a. Si oui, où est-elle affichée/où peut-on la consulter?</p> <p>4. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux employés salariés de l'entreprise?</p> <p>4.a. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux supérieurs et aux dirigeants de l'entreprise?</p>	<p>59 -</p> <p>1. Organisme public</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>4.a. Non</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. VP-RH</p> <p>7. Non</p> <p>13. Sans objet</p>
<p>5. Outre la formation, quels moyens votre entreprise a-t-elle mis en place afin de s'assurer que la politique sur le harcèlement psychologique est diffusée et connue?</p> <p>6. Votre entreprise a-t-elle nommé une personne responsable de la politique sur le harcèlement psychologique?</p> <p>6.a. Si oui, qui est cette personne ou ce groupe de personnes?</p> <p>7. Au cours des 24 derniers mois, une plainte pour harcèlement psychologique a-t-elle été faite dans votre entreprise?</p> <p>8. Une enquête a-t-elle été déclenchée pour l'une ou l'autre des plaintes reçues au cours des 24 derniers mois?</p> <p>9. Pour l'une ou l'autre des plaintes pour harcèlement psychologique reçues au cours des 24 derniers mois, votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe afin de mener l'enquête?</p> <p>9.a. Pourquoi votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe? Sélectionnez tous les éléments de réponses correspondant à votre situation.</p> <p>10. Concernant le rapport faisant suite à une enquête en matière de harcèlement psychologique :</p> <p>11. Si l'enquête interne révèle qu'il y a harcèlement psychologique, quelles sont les étapes subséquentes mises en place par l'entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>60 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>7. Non</p> <p>13. Finance et assurances (52)</p>
	<p>61 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Oui</p> <p>3.a. Tableau des employés</p> <p>4. Non</p> <p>4.a. Non</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Directeur des ressources humaines</p> <p>7. Oui, une seule</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Non</p> <p>10. Version des personnes impliquées dans les incidents déclarés lors de la plainte. Directeur des ressources humaines, président Seul le directeur des ressources humaines et le président. Dossier de l'employé si une lettre est donnée à l'employé. Le rapport demeure aux ressources humaines. Pas de limite de temps.</p> <p>11. Rencontre des individus, décision sur les conséquences, avertissement, suspension ou congédiement selon la gravité des actes commis.</p> <p>13. Commerce de détail (44-45)</p>
	<p>62 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>7. Non</p> <p>13. Commerce de détail (44-45)</p>
	<p>63 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Non</p> <p>4. Oui</p> <p>4.a. Oui</p> <p>5. Lors de l'accueil, nous mentionnons cette politique.</p> <p>6. Non</p> <p>7. Non</p> <p>13. Fabrication autres (31-33)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Votre entreprise a-t-elle une politique sur le harcèlement psychologique?</p> <p>3. La politique sur le harcèlement psychologique est-elle affichée dans l'entreprise et signée?</p> <p>3.a. Si oui, où est-elle affichée/où peut-on la consulter?</p> <p>4. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux employés salariés de l'entreprise?</p> <p>4.a. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux supérieurs et aux dirigeants de l'entreprise?</p> <p>5. Outre la formation, quels moyens votre entreprise a-t-elle mis en place afin de s'assurer que la politique sur le harcèlement psychologique est diffusée et connue?</p> <p>6. Votre entreprise a-t-elle nommé une personne responsable de la politique sur le harcèlement psychologique?</p> <p>6.a. Si oui, qui est cette personne ou ce groupe de personnes?</p> <p>7. Au cours des 24 derniers mois, une plainte pour harcèlement psychologique a-t-elle été faite dans votre entreprise?</p> <p>8. Une enquête a-t-elle été déclenchée pour l'une ou l'autre des plaintes reçues au cours des 24 derniers mois?</p> <p>9. Pour l'une ou l'autre des plaintes pour harcèlement psychologique reçues au cours des 24 derniers mois, votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe afin de mener l'enquête?</p> <p>9.a. Pourquoi votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe? Sélectionnez tous les éléments de réponses correspondant à votre situation.</p> <p>10. Concernant le rapport faisant suite à une enquête en matière de harcèlement psychologique :</p> <p>11. Si l'enquête interne révèle qu'il y a harcèlement psychologique, quelles sont les étapes subséquentes mises en place par l'entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>64 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Oui</p> <p>3.a. Babillard et Manuel de l'employé</p> <p>4. Non</p> <p>4.a. Non</p> <p>5. Aucune</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. DRH si pas conflit d'intérêts, personne externe dans le cas ou département RH impliqué ou un cadre de l'organisation.</p> <p>7. Non</p> <p>13. Fabrication autres (31-33)</p> <hr/> <p>65 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>4.a. Oui</p> <p>5. Nous la remettons en accueil aux nouveaux employés. Séance d'information en début de quart</p> <p>6. Non</p> <p>7. Non</p> <p>13. Commerce de détail (44-45)</p> <hr/> <p>66 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Oui</p> <p>3.a. Non. Cependant, les gens la signent à leur embauche.</p> <p>4. Non</p> <p>4.a. Non</p> <p>5. Rien</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Directeur, ressources humaines</p> <p>7. Non</p> <p>13. Services professionnels - services conseils (54)</p> <hr/> <p>67 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>4.a. Non</p> <p>5. Dans le manuel de l'employé, intranet</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. VP-RH</p> <p>7. Non</p> <p>13. Fabrication autres (31-33)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Votre entreprise a-t-elle une politique sur le harcèlement psychologique?</p> <p>3. La politique sur le harcèlement psychologique est-elle affichée dans l'entreprise et signée?</p> <p>3.a. Si oui, où est-elle affichée/où peut-on la consulter?</p> <p>4. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux employés salariés de l'entreprise?</p> <p>4.a. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux supérieurs et aux dirigeants de l'entreprise?</p>	<p>68 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Non</p> <p>4. Oui</p> <p>4.a. Oui</p> <p>5. Site intranet</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Directeur général</p> <p>7. Non</p> <p>13. Services professionnels - bureau avocats (54a)</p>
<p>5. Outre la formation, quels moyens votre entreprise a-t-elle mis en place afin de s'assurer que la politique sur le harcèlement psychologique est diffusée et connue?</p> <p>6. Votre entreprise a-t-elle nommé une personne responsable de la politique sur le harcèlement psychologique?</p> <p>6.a. Si oui, qui est cette personne ou ce groupe de personnes?</p> <p>7. Au cours des 24 derniers mois, une plainte pour harcèlement psychologique a-t-elle été faite dans votre entreprise?</p> <p>8. Une enquête a-t-elle été déclenchée pour l'une ou l'autre des plaintes reçues au cours des 24 derniers mois?</p> <p>9. Pour l'une ou l'autre des plaintes pour harcèlement psychologique reçues au cours des 24 derniers mois, votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe afin de mener l'enquête?</p> <p>9.a. Pourquoi votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe? Sélectionnez tous les éléments de réponses correspondant à votre situation.</p> <p>10. Concernant le rapport faisant suite à une enquête en matière de harcèlement psychologique :</p> <p>11. Si l'enquête interne révèle qu'il y a harcèlement psychologique, quelles sont les étapes subséquentes mises en place par l'entreprise?</p>	<p>69 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Oui</p> <p>3.a. Intranet</p> <p>4. Non</p> <p>4.a. Non</p> <p>5. Elle a été envoyée à tous.</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Directrice RH et VP Finances</p> <p>7. Oui, une seule</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Non</p> <p>10. Aux ressources humaines Seulement les ressources humaines Dossier RH de l'employé 5 ans</p> <p>11. Sanctions disciplinaires</p> <p>13. Fabrication autres (31-33)</p>
<p>Secteur d'activité</p>	<p>70 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>4.a. Non</p> <p>5. Rien</p> <p>6. Non</p> <p>7. Oui, une seule</p> <p>8. Non</p> <p>13. Sans objet</p>

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Votre entreprise a-t-elle une politique sur le harcèlement psychologique?</p> <p>3. La politique sur le harcèlement psychologique est-elle affichée dans l'entreprise et signée?</p> <p>3.a. Si oui, où est-elle affichée/où peut-on la consulter?</p> <p>4. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux employés salariés de l'entreprise?</p> <p>4.a. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux supérieurs et aux dirigeants de l'entreprise?</p> <p>5. Outre la formation, quels moyens votre entreprise a-t-elle mis en place afin de s'assurer que la politique sur le harcèlement psychologique est diffusée et connue?</p> <p>6. Votre entreprise a-t-elle nommé une personne responsable de la politique sur le harcèlement psychologique?</p> <p>6.a. Si oui, qui est cette personne ou ce groupe de personnes?</p> <p>7. Au cours des 24 derniers mois, une plainte pour harcèlement psychologique a-t-elle été faite dans votre entreprise?</p> <p>8. Une enquête a-t-elle été déclenchée pour l'une ou l'autre des plaintes reçues au cours des 24 derniers mois?</p> <p>9. Pour l'une ou l'autre des plaintes pour harcèlement psychologique reçues au cours des 24 derniers mois, votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe afin de mener l'enquête?</p> <p>9.a. Pourquoi votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe? Sélectionnez tous les éléments de réponses correspondant à votre situation.</p> <p>10. Concernant le rapport faisant suite à une enquête en matière de harcèlement psychologique :</p> <p>11. Si l'enquête interne révèle qu'il y a harcèlement psychologique, quelles sont les étapes subséquentes mises en place par l'entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>71 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Oui</p> <p>3.a. Babillard de la cafétéria</p> <p>4. Non</p> <p>4.a. Non</p> <p>5. Lors de l'accueil et intégration des nouveaux employés</p> <p>6. Non</p> <p>7. Oui, plusieurs</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Non</p> <p>10. Il contient les faits, les résumés des rencontres avec les personnes en cause de même que les témoins. Il contient également une description de ce qu'est du harcèlement psychologique, ensuite une conclusion déterminant si oui ou non il s'agit d'un cas de harcèlement. Finalement, il y a également les conséquences ou recommandations par rapport aux mesures qui devraient être prises. Oui il est remis aux deux parties en cause. Les ressources humaines, le syndicat et les grandes lignes sont communiqués à la direction. Il est classé dans les dossiers des employés en cause et gardés électroniquement pour consultation future. Indéfiniment</p> <p>11. Mesures disciplinaires, suivi avec l'employé. Il est déjà arrivé que nous obligions un employé à suivre une thérapie, sans quoi il pourrait perdre son emploi.</p> <p>13. Fabrication autres (31-33)</p>
<p>10. Concernant le rapport faisant suite à une enquête en matière de harcèlement psychologique :</p> <p>11. Si l'enquête interne révèle qu'il y a harcèlement psychologique, quelles sont les étapes subséquentes mises en place par l'entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>72 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>4.a. Non</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. DRH</p> <p>7. Je ne sais pas</p> <p>13. Commerce de gros pharmaceutique (41a)</p>
	<p>73 -</p> <p>1. Organisme public</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>4.a. Je ne sais pas</p> <p>6. Je ne sais pas</p> <p>7. Oui, plusieurs</p> <p>8. Je ne sais pas</p> <p>13. Services d'enseignements/professeur (61a)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Votre entreprise a-t-elle une politique sur le harcèlement psychologique?</p> <p>3. La politique sur le harcèlement psychologique est-elle affichée dans l'entreprise et signée?</p> <p>3.a. Si oui, où est-elle affichée/où peut-on la consulter?</p> <p>4. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux employés salariés de l'entreprise?</p> <p>4.a. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux supérieurs et aux dirigeants de l'entreprise?</p> <p>5. Outre la formation, quels moyens votre entreprise a-t-elle mis en place afin de s'assurer que la politique sur le harcèlement psychologique est diffusée et connue?</p>	<p>74 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>3.a. Oui. Les employés ont pris connaissance de la politique et ont signé un formulaire attestant qu'ils en ont fait la lecture. La politique est disponible en tout temps via le manuel de l'employé.</p> <p>4. Non</p> <p>4.a. Oui</p> <p>5. Affichage</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Directrice des ressources humaines</p> <p>7. Non</p> <p>13. Fabrication autres (31-33)</p>
<p>6. Votre entreprise a-t-elle nommé une personne responsable de la politique sur le harcèlement psychologique?</p> <p>6.a. Si oui, qui est cette personne ou ce groupe de personnes?</p> <p>7. Au cours des 24 derniers mois, une plainte pour harcèlement psychologique a-t-elle été faite dans votre entreprise?</p> <p>8. Une enquête a-t-elle été déclenchée pour l'une ou l'autre des plaintes reçues au cours des 24 derniers mois?</p> <p>9. Pour l'une ou l'autre des plaintes pour harcèlement psychologique reçues au cours des 24 derniers mois, votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe afin de mener l'enquête?</p> <p>9.a. Pourquoi votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe? Sélectionnez tous les éléments de réponses correspondant à votre situation.</p> <p>10. Concernant le rapport faisant suite à une enquête en matière de harcèlement psychologique :</p> <p>11. Si l'enquête interne révèle qu'il y a harcèlement psychologique, quelles sont les étapes subséquentes mises en place par l'entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>75 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>4.a. Oui</p> <p>5. Elle est incluse dans le manuel des employés.</p> <p>6. Non</p> <p>7. Oui, une seule</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Non</p> <p>10. Une enquête a été faite, mais aucun rapport n'a été produit. Nous avons procédé à quelques jours de questionnements envers les superviseurs et les collègues de travail de la personne potentiellement victime, ainsi qu'à des rencontres avec cette dernière. Toutefois, au cours de ce processus, la présumée harceuse est allée rencontrer la victime en s'excusant et en admettant la gravité de ses paroles, ainsi que ses torts. Quelque temps après, la harceuse présumée a quitté l'entreprise, ce qui a définitivement clos le dossier.</p> <p>L'équipe de supervision immédiate ainsi que la coordonnatrice du service des ressources humaines étaient impliquées dans le dossier et en connaissaient les faits.</p> <p>Un résumé des événements a été mis dans le dossier de la personne harcelée, la harceuse ayant quitté l'organisation quelque temps après les événements. 5 ans.</p> <p>13. Fabrication autres (31-33)</p>
	<p>76 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>4.a. Non</p> <p>5. Incluse dans le manuel des employés Incluse dans le mémo des employés</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Directeur des ressources humaines</p> <p>7. Oui, une seule</p> <p>8. Non</p> <p>9. Non</p> <p>13. Hébergement et services de restauration (72)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Votre entreprise a-t-elle une politique sur le harcèlement psychologique?</p> <p>3. La politique sur le harcèlement psychologique est-elle affichée dans l'entreprise et signée?</p> <p>3.a. Si oui, où est-elle affichée/où peut-on la consulter?</p> <p>4. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux employés salariés de l'entreprise?</p> <p>4.a. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux supérieurs et aux dirigeants de l'entreprise?</p> <p>5. Outre la formation, quels moyens votre entreprise a-t-elle mis en place afin de s'assurer que la politique sur le harcèlement psychologique est diffusée et connue?</p>	<p>77 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Oui</p> <p>3.a. Sur les tableaux d'usine et des bureaux.</p> <p>4. Non</p> <p>4.a. Non</p> <p>5. À l'embauche, l'employé reçoit une copie de la politique. Le syndicat et le service des ressources humaines véhiculent les valeurs qui ce rattachent à cette politique.</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Chef des ressources humaines.</p> <p>7. Non</p> <p>13. Fabrication autres (31-33)</p>
<p>6. Votre entreprise a-t-elle nommé une personne responsable de la politique sur le harcèlement psychologique?</p> <p>6.a. Si oui, qui est cette personne ou ce groupe de personnes?</p> <p>7. Au cours des 24 derniers mois, une plainte pour harcèlement psychologique a-t-elle été faite dans votre entreprise?</p> <p>8. Une enquête a-t-elle été déclenchée pour l'une ou l'autre des plaintes reçues au cours des 24 derniers mois?</p> <p>9. Pour l'une ou l'autre des plaintes pour harcèlement psychologique reçues au cours des 24 derniers mois, votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe afin de mener l'enquête?</p> <p>9.a. Pourquoi votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe? Sélectionnez tous les éléments de réponses correspondant à votre situation.</p> <p>10. Concernant le rapport faisant suite à une enquête en matière de harcèlement psychologique :</p> <p>11. Si l'enquête interne révèle qu'il y a harcèlement psychologique, quelles sont les étapes subséquentes mises en place par l'entreprise?</p>	<p>78 -</p> <p>1. Organisme public</p> <p>2. Non</p> <p>7. Oui, plusieurs</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Non</p> <p>10. La version des 2 travailleurs Un résumé de la situation Les actions que nous avons mises en place RH RH RH Durée d'emploi du travailleur harcelé</p> <p>11. Rencontre avec harceleur pour faire cesser le harcèlement Note à son dossier Mesures disciplinaires si poursuite</p> <p>13. Administrations publiques - municipales (91b)</p>
<p>Secteur d'activité</p>	<p>79 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Oui</p> <p>3.a. Babillards cafétérias</p> <p>4. Non</p> <p>4.a. Non</p> <p>5. Remise à l'embauche</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. DRH</p> <p>7. Oui, une seule</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Oui</p> <p>9.a. Objectivité du processus d'enquête</p> <p>10. Les faits et conclusion DRH DRH Détruit Jusqu'à la fermeture du dossier</p> <p>11. Apporter les correctifs et sanctions s'il y a lieu</p> <p>13. Agriculture, foresterie, pêche et chasse (11)</p>

Questions	Répondants
<ol style="list-style-type: none"> 1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous? 2. Votre entreprise a-t-elle une politique sur le harcèlement psychologique? 3. La politique sur le harcèlement psychologique est-elle affichée dans l'entreprise et signée? 3.a. Si oui, où est-elle affichée/où peut-on la consulter? 4. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux employés salariés de l'entreprise? 4.a. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux supérieurs et aux dirigeants de l'entreprise? 5. Outre la formation, quels moyens votre entreprise a-t-elle mis en place afin de s'assurer que la politique sur le harcèlement psychologique est diffusée et connue? 6. Votre entreprise a-t-elle nommé une personne responsable de la politique sur le harcèlement psychologique? 6.a. Si oui, qui est cette personne ou ce groupe de personnes? 7. Au cours des 24 derniers mois, une plainte pour harcèlement psychologique a-t-elle été faite dans votre entreprise? 8. Une enquête a-t-elle été déclenchée pour l'une ou l'autre des plaintes reçues au cours des 24 derniers mois? 9. Pour l'une ou l'autre des plaintes pour harcèlement psychologique reçues au cours des 24 derniers mois, votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe afin de mener l'enquête? 9.a. Pourquoi votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe? Sélectionnez tous les éléments de réponses correspondant à votre situation. 10. Concernant le rapport faisant suite à une enquête en matière de harcèlement psychologique : 11. Si l'enquête interne révèle qu'il y a harcèlement psychologique, quelles sont les étapes subséquentes mises en place par l'entreprise? <p>Secteur d'activité</p>	<p>80 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Entreprise privée 2. Oui 3. Oui 3.a. Sur tous les babillards de l'usine et des bureaux. Elle se retrouve également sur le site intranet. 4. Non 4.a. Oui 5. Nous la distribuons à tous une fois par année et acheminons un courriel également. Ainsi, les employés sont conscientisés. 6. Oui 6.a. Directrice, ressources humaines 7. Oui, une seule 8. Oui 9. Non 10. Tous les faits tels que soumis par la personne harcelée. Au directeur de l'usine. Le service des ressources humaines et le président de l'entreprise, afin qu'il soit au courant de la problématique qui prévaut dans son entreprise. Dans un dossier à part. Il ne se retrouve pas dans le dossier administratif du travailleur. À vie. 11. Un enquêteur externe sera alors désigné. Ou si le cas est plus ou moins facilement réglable, la directrice, ressources humaines agira à titre de médiateur, si les deux parties sont intéressées évidemment. 13. Fabrication autres (31-33)
<p>Secteur d'activité</p>	<p>81 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Entreprise privée 2. Oui 3. Non 4. Non 4.a. Non 5. Apparaît sur le site intranet de l'entreprise 6. Je ne sais pas 7. Non 13. Industrie de l'information et culturelle (51)
	<p>82 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Entreprise privée 2. Oui 3. Non 4. Non 4.a. Non 6. Oui 6.a. Responsable des ressources humaines 7. Oui, plusieurs 8. Oui 9. Non 10. Les affirmations et témoignages des témoins éventuels Le plaignant et la personne contre qui la plainte a été portée Responsable RH Sous clé au département des RH Pas vraiment de limite de temps 11. Mise en place d'actions pour que cette situation ne se reproduise pas. Actions pouvant aller jusqu'à une sanction disciplinaire. 13. Services professionnels - autres services (54b)

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Votre entreprise a-t-elle une politique sur le harcèlement psychologique?</p> <p>3. La politique sur le harcèlement psychologique est-elle affichée dans l'entreprise et signée?</p> <p>3.a. Si oui, où est-elle affichée/où peut-on la consulter?</p> <p>4. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux employés salariés de l'entreprise?</p> <p>4.a. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux supérieurs et aux dirigeants de l'entreprise?</p> <p>5. Outre la formation, quels moyens votre entreprise a-t-elle mis en place afin de s'assurer que la politique sur le harcèlement psychologique est diffusée et connue?</p> <p>6. Votre entreprise a-t-elle nommé une personne responsable de la politique sur le harcèlement psychologique?</p> <p>6.a. Si oui, qui est cette personne ou ce groupe de personnes?</p> <p>7. Au cours des 24 derniers mois, une plainte pour harcèlement psychologique a-t-elle été faite dans votre entreprise?</p> <p>8. Une enquête a-t-elle été déclenchée pour l'une ou l'autre des plaintes reçues au cours des 24 derniers mois?</p> <p>9. Pour l'une ou l'autre des plaintes pour harcèlement psychologique reçues au cours des 24 derniers mois, votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe afin de mener l'enquête?</p>	<p>83 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>4.a. Non</p> <p>5. Entente avec le syndicat et remise à chacun à chaque septembre</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Conseillère relations avec les employés</p> <p>7. Oui, une seule</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Non</p> <p>9.a. Objectivité du processus d'enquête Les compétences n'existent pas à l'interne Manque de temps</p> <p>10. Résumé des événements et des rencontres avec toutes les personnes impliquées Consensus concernant la situation Idée pour régler le problème, mesures disciplinaires, etc. Au supérieur et présidents e la compagnie Ressources humaines Dans le dossier des personnes concernées par la situation Un an si aucune récurrence, sinon 18 mois.</p> <p>11. Situation de règlement, relocalisation, mesures disciplinaires, etc.</p> <p>13. Transport et entreposage (48-49)</p>
<p>9.a. Pourquoi votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe? Sélectionnez tous les éléments de réponses correspondant à votre situation.</p> <p>10. Concernant le rapport faisant suite à une enquête en matière de harcèlement psychologique :</p> <p>11. Si l'enquête interne révèle qu'il y a harcèlement psychologique, quelles sont les étapes subséquentes mises en place par l'entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>84 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Oui</p> <p>3.a. Babillards, site internet</p> <p>4. Non</p> <p>4.a. Non</p> <p>5. Aucun</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Coordinatrice ressources humaines</p> <p>7. Oui, une seule</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Non</p> <p>10. Les résumés des personnes rencontrés Le nom des personnes du comité paritaire Les recommandations suite à l'événement Au directeur général et directeur du département visé La coordinatrice aux ressources humaines Dans un dossier confidentiel aux ressources humaines dans un bureau barré 5 ans puis archivé</p> <p>11. Les personnes impliquées sont de nouveau rencontrées séparément accompagnées d'un délégué syndical ou du supérieur immédiat afin de leur faire part des recommandations ainsi que des attentes de l'employeur pour la suite du dossier. Un suivi pour chacune des personnes sera fait afin de s'assurer que, s'il y a démarche individuelle, les personnes cheminent bien afin que pareille situation ne se reproduise pas . Il se peut, dans certains cas, qu'il y ait suspension d'un individu, voire un congédiement s'il s'agit d'une relation d'autorité (patron-employé).</p> <p>13. Fabrication autres (31-33)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Votre entreprise a-t-elle une politique sur le harcèlement psychologique?</p> <p>3. La politique sur le harcèlement psychologique est-elle affichée dans l'entreprise et signée?</p> <p>3.a. Si oui, où est-elle affichée/où peut-on la consulter?</p> <p>4. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux employés salariés de l'entreprise?</p> <p>4.a. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux supérieurs et aux dirigeants de l'entreprise?</p> <p>5. Outre la formation, quels moyens votre entreprise a-t-elle mis en place afin de s'assurer que la politique sur le harcèlement psychologique est diffusée et connue?</p> <p>6. Votre entreprise a-t-elle nommé une personne responsable de la politique sur le harcèlement psychologique?</p> <p>6.a. Si oui, qui est cette personne ou ce groupe de personnes?</p> <p>7. Au cours des 24 derniers mois, une plainte pour harcèlement psychologique a-t-elle été faite dans votre entreprise?</p> <p>8. Une enquête a-t-elle été déclenchée pour l'une ou l'autre des plaintes reçues au cours des 24 derniers mois?</p> <p>9. Pour l'une ou l'autre des plaintes pour harcèlement psychologique reçues au cours des 24 derniers mois, votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe afin de mener l'enquête?</p> <p>9.a. Pourquoi votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe? Sélectionnez tous les éléments de réponses correspondant à votre situation.</p> <p>10. Concernant le rapport faisant suite à une enquête en matière de harcèlement psychologique :</p> <p>11. Si l'enquête interne révèle qu'il y a harcèlement psychologique, quelles sont les étapes subséquentes mises en place par l'entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>85 -</p> <p>1. Organisme public</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>4.a. Non</p> <p>5. Remise d'une copie de la politique à tous les nouveaux employés avec accusé de réception.</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Directrice des ressources humaines</p> <p>7. Oui, une seule</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Oui</p> <p>9.a. Objectivité du processus d'enquête</p> <p>10. Rappel de la politique Disposition législative Analyse des événements Conclusion Recommandation À la personne responsable désignée, soit la directrice des ressources humaines Le directeur général adjoint Dans le dossier de plaintes situé dans le bureau de la directrice des ressources humaines Le rapport est archivé une fois que l'enquête et les contestations, s'il y a lieu, sont réglées. Il est alors archivé pendant 5 ans.</p> <p>11. Recommandations au Conseil sur les mesures appropriées.</p> <p>13. Administrations publiques - municipales (91b)</p>
<p>11. Si l'enquête interne révèle qu'il y a harcèlement psychologique, quelles sont les étapes subséquentes mises en place par l'entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>86 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>3.a. Elle est à l'intérieur du code d'éthique signée dès l'embauche par les employés en plus de se retrouver sur le répertoire commun des politiques. Nous n'avons pas d'intranet.</p> <p>4. Non</p> <p>4.a. Non</p> <p>5. Via notre code d'éthique, elle est incluse en annexe et expliquée lors de la journée d'intégration d'un nouvel employé.</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Vice-président principal, ressources humaines</p> <p>7. Non</p> <p>13. Finance et assurances (52)</p>
	<p>87 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>4.a. Non</p> <p>5. Note de service</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. DRH</p> <p>7. Non</p> <p>13. Construction (23)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Votre entreprise a-t-elle une politique sur le harcèlement psychologique?</p> <p>3. La politique sur le harcèlement psychologique est-elle affichée dans l'entreprise et signée?</p> <p>3.a. Si oui, où est-elle affichée/où peut-on la consulter?</p> <p>4. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux employés salariés de l'entreprise?</p> <p>4.a. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux supérieurs et aux dirigeants de l'entreprise?</p> <p>5. Outre la formation, quels moyens votre entreprise a-t-elle mis en place afin de s'assurer que la politique sur le harcèlement psychologique est diffusée et connue?</p> <p>6. Votre entreprise a-t-elle nommé une personne responsable de la politique sur le harcèlement psychologique?</p> <p>6.a. Si oui, qui est cette personne ou ce groupe de personnes?</p> <p>7. Au cours des 24 derniers mois, une plainte pour harcèlement psychologique a-t-elle été faite dans votre entreprise?</p>	<p>88 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>4.a. Non</p> <p>5. Sensibilisation constante <i>one on one</i>, j'avoue que nous devons mettre une politique formelle en place!</p> <p>6. Non</p> <p>7. Oui, plusieurs</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Oui</p> <p>9.a. Les compétences n'existent pas à l'interne. Avocat</p> <p>10. Faits des deux parties concernées RH RH Dossier à part</p> <p>11. Analyse de la situation et des décisions- sanctions éventuelles</p> <p>13. Industrie de l'information et culturelle (51)</p>
<p>8. Une enquête a-t-elle été déclenchée pour l'une ou l'autre des plaintes reçues au cours des 24 derniers mois?</p> <p>9. Pour l'une ou l'autre des plaintes pour harcèlement psychologique reçues au cours des 24 derniers mois, votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe afin de mener l'enquête?</p> <p>9.a. Pourquoi votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe? Sélectionnez tous les éléments de réponses correspondant à votre situation.</p> <p>10. Concernant le rapport faisant suite à une enquête en matière de harcèlement psychologique :</p> <p>11. Si l'enquête interne révèle qu'il y a harcèlement psychologique, quelles sont les étapes subséquentes mises en place par l'entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>89 -</p> <p>1. OSBL</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Oui</p> <p>3.a. Sur notre portail intranet</p> <p>4. Non</p> <p>4.a. Non</p> <p>5. Elle est publiée au même endroit que toutes les autres politiques et accessible pour tous les employés.</p> <p>6. Non</p> <p>6.a. Le Service des ressources humaines est responsable.</p> <p>7. Non</p> <p>13. Finance et assurances (52)</p>
	<p>90 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Je ne sais pas</p> <p>7. Non</p> <p>13. Agriculture, foresterie, pêche et chasse (11)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Votre entreprise a-t-elle une politique sur le harcèlement psychologique?</p> <p>3. La politique sur le harcèlement psychologique est-elle affichée dans l'entreprise et signée?</p> <p>3.a. Si oui, où est-elle affichée/où peut-on la consulter?</p> <p>4. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux employés salariés de l'entreprise?</p> <p>4.a. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux supérieurs et aux dirigeants de l'entreprise?</p> <p>5. Outre la formation, quels moyens votre entreprise a-t-elle mis en place afin de s'assurer que la politique sur le harcèlement psychologique est diffusée et connue?</p> <p>6. Votre entreprise a-t-elle nommé une personne responsable de la politique sur le harcèlement psychologique?</p> <p>6.a. Si oui, qui est cette personne ou ce groupe de personnes?</p> <p>7. Au cours des 24 derniers mois, une plainte pour harcèlement psychologique a-t-elle été faite dans votre entreprise?</p> <p>8. Une enquête a-t-elle été déclenchée pour l'une ou l'autre des plaintes reçues au cours des 24 derniers mois?</p> <p>9. Pour l'une ou l'autre des plaintes pour harcèlement psychologique reçues au cours des 24 derniers mois, votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe afin de mener l'enquête?</p> <p>9.a. Pourquoi votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe? Sélectionnez tous les éléments de réponses correspondant à votre situation.</p> <p>10. Concernant le rapport faisant suite à une enquête en matière de harcèlement psychologique :</p> <p>11. Si l'enquête interne révèle qu'il y a harcèlement psychologique, quelles sont les étapes subséquentes mises en place par l'entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>91 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Oui</p> <p>3.a. Intranet</p> <p>4. Non</p> <p>4.a. Non</p> <p>5. Réprimande lors d'actions contraires à la politique.</p> <p>6. Non</p> <p>7. Oui, plusieurs</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Oui</p> <p>9.a. Objectivité du processus d'enquête</p> <p>10. Description des faits, analyse des faits, recommandations Aux personnes impliquées dans la plainte Les ressources humaines ont accès à l'ensemble du dossier. Le supérieur immédiat a accès à un certain nombre d'informations dans le dossier où il n'est pas impliqué. Dans un dossier distinct du dossier d'employé. Indéfiniment</p> <p>11. Propres à chaque cas, mais généralement mesures disciplinaires, lettre d'excuse, entente de bon fonctionnement...</p> <p>13. Soins de santé et assistance sociale/hôpitaux (62)</p>
<p>92 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>4.a. Non</p> <p>5. Lors de l'accueil, les employés en sont informés. D'ailleurs, ils signent un accusé de réception de la politique. C'est aussi indiqué dans les conventions. Tous nos cadres ont reçu la formation appropriée.</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. DRH</p> <p>7. Oui, plusieurs</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Non</p> <p>10. Les faits, les témoignages du plaignant, des témoins et finalement de l'accusé. Responsable de l'enquête, soit la DRH RH seulement Dans un dossier à part dans les RH Pendant tout le temps que nous devons conserver le dossier employé.</p> <p>11. Une rencontre avec le DG et ensuite une mesure disciplinaire. Nous n'avons jamais eu à congédier.</p> <p>13. Fabrication autres (31-33)</p>	<p>92 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>4.a. Non</p> <p>5. Lors de l'accueil, les employés en sont informés. D'ailleurs, ils signent un accusé de réception de la politique. C'est aussi indiqué dans les conventions. Tous nos cadres ont reçu la formation appropriée.</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. DRH</p> <p>7. Oui, plusieurs</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Non</p> <p>10. Les faits, les témoignages du plaignant, des témoins et finalement de l'accusé. Responsable de l'enquête, soit la DRH RH seulement Dans un dossier à part dans les RH Pendant tout le temps que nous devons conserver le dossier employé.</p> <p>11. Une rencontre avec le DG et ensuite une mesure disciplinaire. Nous n'avons jamais eu à congédier.</p> <p>13. Fabrication autres (31-33)</p>
<p>93 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Non</p> <p>3.a. Elle n'est pas affichée. Elle est signée et incluse dans le manuel de l'employé remis à tous.</p> <p>4. Je ne sais pas</p> <p>4.a. Non</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. RH</p> <p>7. Non</p> <p>13. Transport et entreposage (48-49)</p>	<p>93 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Non</p> <p>3.a. Elle n'est pas affichée. Elle est signée et incluse dans le manuel de l'employé remis à tous.</p> <p>4. Je ne sais pas</p> <p>4.a. Non</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. RH</p> <p>7. Non</p> <p>13. Transport et entreposage (48-49)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Votre entreprise a-t-elle une politique sur le harcèlement psychologique?</p> <p>3. La politique sur le harcèlement psychologique est-elle affichée dans l'entreprise et signée?</p> <p>3.a. Si oui, où est-elle affichée/où peut-on la consulter?</p> <p>4. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux employés salariés de l'entreprise?</p> <p>4.a. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux supérieurs et aux dirigeants de l'entreprise?</p> <p>5. Outre la formation, quels moyens votre entreprise a-t-elle mis en place afin de s'assurer que la politique sur le harcèlement psychologique est diffusée et connue?</p> <p>6. Votre entreprise a-t-elle nommé une personne responsable de la politique sur le harcèlement psychologique?</p> <p>6.a. Si oui, qui est cette personne ou ce groupe de personnes?</p> <p>7. Au cours des 24 derniers mois, une plainte pour harcèlement psychologique a-t-elle été faite dans votre entreprise?</p>	<p>94 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Oui</p> <p>4. Non</p> <p>4.a. Non</p> <p>5. Envoyée par courriel à tous une fois par année.</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Directrice des ressources humaines</p> <p>7. Oui, une seule</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Non</p> <p>10. Les faits et allégations de chacun, les témoins, le détails des rencontres et des démarches entreprises pour l'enquête Aux deux parties Les deux parties, la directrice des ressources humaines et les superviseurs impliqués Dans un dossier relations de travail. À part du dossier de l'employé.</p> <p>11. Mesures disciplinaires ou congédiement selon les circonstances</p> <p>13. Finance et assurances (52)</p>
<p>8. Une enquête a-t-elle été déclenchée pour l'une ou l'autre des plaintes reçues au cours des 24 derniers mois?</p> <p>9. Pour l'une ou l'autre des plaintes pour harcèlement psychologique reçues au cours des 24 derniers mois, votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe afin de mener l'enquête?</p> <p>9.a. Pourquoi votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe? Sélectionnez tous les éléments de réponses correspondant à votre situation.</p> <p>10. Concernant le rapport faisant suite à une enquête en matière de harcèlement psychologique :</p> <p>11. Si l'enquête interne révèle qu'il y a harcèlement psychologique, quelles sont les étapes subséquentes mises en place par l'entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>95 -</p> <p>1. Organisme public</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Oui</p> <p>3.a. Intranet, Internet, dépliants de sensibilisation</p> <p>4. Oui</p> <p>4.a. Oui</p> <p>5. Rappel via sites intranet Affiches et dépliants de sensibilisation</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Directeur des RH</p> <p>7. Non</p> <p>8. Je ne sais pas</p> <p>13. Administrations publiques - provinciales (91a)</p>
	<p>96 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Oui</p> <p>3.a. Elle est affichée sur les babillards dédiés aux employés mais pas signée.</p> <p>4. Oui</p> <p>4.a. Oui</p> <p>5. Elle apparaît dans la convention collective et également dans un livre de politiques remis à chaque employé.</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Le directeur d'usine et le directeur des RH</p> <p>7. Oui, une seule</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Oui</p> <p>9.a. Objectivité du processus d'enquête</p> <p>10. Déclaration de la victime, du présumé harceleur, des témoins. Une analyse de la preuve. Au directeur d'usine Les ressources humaines et le directeur d'usine</p> <p>11. Mesures disciplinaire et/ou administratives</p> <p>13. Fabrication autres (31-33)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Votre entreprise a-t-elle une politique sur le harcèlement psychologique?</p> <p>3. La politique sur le harcèlement psychologique est-elle affichée dans l'entreprise et signée?</p> <p>3.a. Si oui, où est-elle affichée/où peut-on la consulter?</p> <p>4. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux employés salariés de l'entreprise?</p> <p>4.a. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux supérieurs et aux dirigeants de l'entreprise?</p> <p>5. Outre la formation, quels moyens votre entreprise a-t-elle mis en place afin de s'assurer que la politique sur le harcèlement psychologique est diffusée et connue?</p> <p>6. Votre entreprise a-t-elle nommé une personne responsable de la politique sur le harcèlement psychologique?</p> <p>6.a. Si oui, qui est cette personne ou ce groupe de personnes?</p> <p>7. Au cours des 24 derniers mois, une plainte pour harcèlement psychologique a-t-elle été faite dans votre entreprise?</p> <p>8. Une enquête a-t-elle été déclenchée pour l'une ou l'autre des plaintes reçues au cours des 24 derniers mois?</p> <p>9. Pour l'une ou l'autre des plaintes pour harcèlement psychologique reçues au cours des 24 derniers mois, votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe afin de mener l'enquête?</p> <p>9.a. Pourquoi votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe? Sélectionnez tous les éléments de réponses correspondant à votre situation.</p> <p>10. Concernant le rapport faisant suite à une enquête en matière de harcèlement psychologique :</p> <p>11. Si l'enquête interne révèle qu'il y a harcèlement psychologique, quelles sont les étapes subséquentes mises en place par l'entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>97 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Oui</p> <p>3.a. Babillard d'information pour les employés</p> <p>4. Non</p> <p>4.a. Non</p> <p>5. Affichage de la politique.</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Directeur des ressources humaines</p> <p>7. Oui, plusieurs</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Non</p> <p>10. Service des ressources humaines uniquement. Seul le conseiller qui a fait l'enquête et le directeur voient le rapport complet. Reprise d'une portion du guide d'interprétation de la LNT, en introduction, qui explique ce qui constitue de harcèlement psychologique. Événements allégués et analyse de chacun d'entre eux, suite aux témoignages recueillis. Conclusions et recommandations de l'enquêteur. Directeur des ressources humaines. Version papier : bureau du directeur des ressources humaines (dossier spécifique à cet effet). Version électronique : serveur dédié au Service des ressources humaines. Aussi longtemps que l'employé qui a porté plainte est à notre emploi.</p> <p>11. Analyse de la gravité dudit harcèlement, puis prise de décision quant à la mesure disciplinaire à être prise. Rencontre de la personne plaignante par le directeur des ressources humaines pour lui annoncer la conclusion de l'enquête et que le harceleur sera rencontré et que des mesures seront prises en conséquence (le détail des mesures en question n'est pas indiqué au plaignant) pour éviter toute récidive. Rencontre du harceleur par le directeur des ressources humaines pour explication du harcèlement et remise de la mesure disciplinaire appropriée.</p> <p>13. Fabrication autres (31-33)</p>
	<p>98 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Je ne sais pas</p> <p>7. Non</p> <p>13. Commerce de détail (44-45)</p>
	<p>99 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>7. Non</p> <p>13. Fabrication autres (31-33)</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Votre entreprise a-t-elle une politique sur le harcèlement psychologique?</p> <p>3. La politique sur le harcèlement psychologique est-elle affichée dans l'entreprise et signée?</p> <p>3.a. Si oui, où est-elle affichée/où peut-on la consulter?</p> <p>4. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux employés salariés de l'entreprise?</p> <p>4.a. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux supérieurs et aux dirigeants de l'entreprise?</p> <p>5. Outre la formation, quels moyens votre entreprise a-t-elle mis en place afin de s'assurer que la politique sur le harcèlement psychologique est diffusée et connue?</p> <p>6. Votre entreprise a-t-elle nommé une personne responsable de la politique sur le harcèlement psychologique?</p> <p>6.a. Si oui, qui est cette personne ou ce groupe de personnes?</p> <p>7. Au cours des 24 derniers mois, une plainte pour harcèlement psychologique a-t-elle été faite dans votre entreprise?</p>	<p>100 -</p>	<p>1. OSBL</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>4.a. Non</p> <p>5. Manuel d'employé</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. PDG et RH</p> <p>7. Oui, une seule</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Non</p> <p>10. Faits, déclarations Reste au PDG PDG et RH, CA sur demande Dossiers confidentiels aux RH Toujours</p> <p>11. Cas par cas</p> <p>13. Soins de santé et assistance sociale/communautaire</p>
<p>8. Une enquête a-t-elle été déclenchée pour l'une ou l'autre des plaintes reçues au cours des 24 derniers mois?</p> <p>9. Pour l'une ou l'autre des plaintes pour harcèlement psychologique reçues au cours des 24 derniers mois, votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe afin de mener l'enquête?</p> <p>9.a. Pourquoi votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe? Sélectionnez tous les éléments de réponses correspondant à votre situation.</p> <p>10. Concernant le rapport faisant suite à une enquête en matière de harcèlement psychologique :</p> <p>11. Si l'enquête interne révèle qu'il y a harcèlement psychologique, quelles sont les étapes subséquentes mises en place par l'entreprise?</p>	<p>101 -</p>	<p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>3.a. Guide de l'employé et intranet</p> <p>4. Non</p> <p>4.a. Non</p> <p>5. Aucune</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. RH</p> <p>7. Non</p> <p>13. Fabrication haute technologie (31-33b)</p>
<p>Secteur d'activité</p>	<p>102 -</p>	<p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>4.a. Oui</p> <p>5. Réunion générale + publication dans manuel d'employé</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Directrice des ressources humaines</p> <p>7. Non</p> <p>13. Services professionnels - autres services (54b)</p>
	<p>103 -</p>	<p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>4.a. Non</p> <p>5. Diffusée à chaque nouvel employé</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. RH</p> <p>7. Non</p> <p>13. Fabrication autres (31-33)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Votre entreprise a-t-elle une politique sur le harcèlement psychologique?</p> <p>3. La politique sur le harcèlement psychologique est-elle affichée dans l'entreprise et signée?</p> <p>3.a. Si oui, où est-elle affichée/où peut-on la consulter?</p> <p>4. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux employés salariés de l'entreprise?</p> <p>4.a. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux supérieurs et aux dirigeants de l'entreprise?</p> <p>5. Outre la formation, quels moyens votre entreprise a-t-elle mis en place afin de s'assurer que la politique sur le harcèlement psychologique est diffusée et connue?</p> <p>6. Votre entreprise a-t-elle nommé une personne responsable de la politique sur le harcèlement psychologique?</p> <p>6.a. Si oui, qui est cette personne ou ce groupe de personnes?</p> <p>7. Au cours des 24 derniers mois, une plainte pour harcèlement psychologique a-t-elle été faite dans votre entreprise?</p> <p>8. Une enquête a-t-elle été déclenchée pour l'une ou l'autre des plaintes reçues au cours des 24 derniers mois?</p> <p>9. Pour l'une ou l'autre des plaintes pour harcèlement psychologique reçues au cours des 24 derniers mois, votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe afin de mener l'enquête?</p> <p>9.a. Pourquoi votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe? Sélectionnez tous les éléments de réponses correspondant à votre situation.</p> <p>10. Concernant le rapport faisant suite à une enquête en matière de harcèlement psychologique :</p> <p>11. Si l'enquête interne révèle qu'il y a harcèlement psychologique, quelles sont les étapes subséquentes mises en place par l'entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>104 -</p> <p>1. OSBL</p> <p>2. Non</p> <p>7. Oui, une seule</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Non</p> <p>10. Il n'est pas encore officiel.</p> <p>13. Agriculture, foresterie, pêche et chasse (11)</p> <hr/> <p>105 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>4.a. Non</p> <p>5. memo</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Département des RH</p> <p>7. Non</p> <p>13. Fabrication autres (31-33)</p> <hr/> <p>106 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>4.a. Non</p> <p>5. Elle se trouve dans la manuel de l'employé et elle est présentée et discutée à l'embauche.</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. RH</p> <p>7. Oui, une seule</p> <p>8. Non</p> <p>9. Non</p> <p>13. Sans objet</p>

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Votre entreprise a-t-elle une politique sur le harcèlement psychologique?</p> <p>3. La politique sur le harcèlement psychologique est-elle affichée dans l'entreprise et signée?</p> <p>3.a. Si oui, où est-elle affichée/où peut-on la consulter?</p> <p>4. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux employés salariés de l'entreprise?</p> <p>4.a. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux supérieurs et aux dirigeants de l'entreprise?</p> <p>5. Outre la formation, quels moyens votre entreprise a-t-elle mis en place afin de s'assurer que la politique sur le harcèlement psychologique est diffusée et connue?</p> <p>6. Votre entreprise a-t-elle nommé une personne responsable de la politique sur le harcèlement psychologique?</p> <p>6.a. Si oui, qui est cette personne ou ce groupe de personnes?</p> <p>7. Au cours des 24 derniers mois, une plainte pour harcèlement psychologique a-t-elle été faite dans votre entreprise?</p> <p>8. Une enquête a-t-elle été déclenchée pour l'une ou l'autre des plaintes reçues au cours des 24 derniers mois?</p> <p>9. Pour l'une ou l'autre des plaintes pour harcèlement psychologique reçues au cours des 24 derniers mois, votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe afin de mener l'enquête?</p> <p>9.a. Pourquoi votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe? Sélectionnez tous les éléments de réponses correspondant à votre situation.</p>	<p>107 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Non</p> <p>3.a. Elle est signée par l'ensemble du personnel, elle est distribuée à tous les nouveaux employés, mais n'est pas affichée sur un babillard. Chaque employé a par contre reçu une copie. Par contre, le cartable des politiques peut être consulté au bureau des ressources humaines.</p> <p>4. Non</p> <p>4.a. Non</p> <p>5. Par des interventions de la part des gestionnaires et des affiches sur le respect par exemple.</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Responsable des ressources humaines</p> <p>7. Oui, une seule</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Non</p> <p>10. L'enquête, les questions et réponses des témoins, du plaignant et de l'accusé, le résumé des rencontres avec le syndicat, l'analyse ainsi que les actions mises de l'avant. Au syndicat et dans le dossier des employés (plaignant et accusé) Les membres du département des ressources humaines Dans un classeur barré dans le bureau des ressources humaines et dans le classeur barré du bureau du syndicat. Je ne sais pas, c'est la première fois que ça arrive.</p> <p>11. Les actions en fonctions des gestes reprochés et un suivi concernant l'amélioration et les pistes de solutions</p> <p>13. Fabrication autres (31-33)</p>
<p>10. Concernant le rapport faisant suite à une enquête en matière de harcèlement psychologique :</p> <p>11. Si l'enquête interne révèle qu'il y a harcèlement psychologique, quelles sont les étapes subséquentes mises en place par l'entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>108 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Non</p> <p>4. Oui</p> <p>4.a. Oui</p> <p>5. Orientation des nouveaux employés</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Conseillère RH</p> <p>7. Oui, une seule</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Non</p> <p>10. Faits (plaintes) Enquêtes Entrevues réalisées (versions des personnes impliquées) Recommandations Comité de recours en matière de harcèlement au travail Comité (3 + personnes) responsable du mécanisme de recours et du mécanisme d'aide (2) Classeur RH Long terme (toujours)</p> <p>11. Mesures disciplinaires (de représailles) Aide à la victime</p> <p>13. Fabrication autres (31-33)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Votre entreprise a-t-elle une politique sur le harcèlement psychologique?</p> <p>3. La politique sur le harcèlement psychologique est-elle affichée dans l'entreprise et signée?</p> <p>3.a. Si oui, où est-elle affichée/où peut-on la consulter?</p> <p>4. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux employés salariés de l'entreprise?</p> <p>4.a. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux supérieurs et aux dirigeants de l'entreprise?</p> <p>5. Outre la formation, quels moyens votre entreprise a-t-elle mis en place afin de s'assurer que la politique sur le harcèlement psychologique est diffusée et connue?</p>	<p>109 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>4.a. Non</p> <p>5. Nous faisons, sur une base occasionnelle (aux 2-3 ans) un envoi aux employés rappelant la politique que nous avons.</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Directrice des ressources humaines</p> <p>7. Non</p> <p>13. Fabrication autres (31-33)</p>
<p>6. Votre entreprise a-t-elle nommé une personne responsable de la politique sur le harcèlement psychologique?</p> <p>6.a. Si oui, qui est cette personne ou ce groupe de personnes?</p> <p>7. Au cours des 24 derniers mois, une plainte pour harcèlement psychologique a-t-elle été faite dans votre entreprise?</p> <p>8. Une enquête a-t-elle été déclenchée pour l'une ou l'autre des plaintes reçues au cours des 24 derniers mois?</p> <p>9. Pour l'une ou l'autre des plaintes pour harcèlement psychologique reçues au cours des 24 derniers mois, votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe afin de mener l'enquête?</p> <p>9.a. Pourquoi votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe? Sélectionnez tous les éléments de réponses correspondant à votre situation.</p> <p>10. Concernant le rapport faisant suite à une enquête en matière de harcèlement psychologique :</p> <p>11. Si l'enquête interne révèle qu'il y a harcèlement psychologique, quelles sont les étapes subséquentes mises en place par l'entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>110 -</p> <p>1. Organisme public</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Oui</p> <p>3.a. Remise à tous les employés et affichée sur les babillards</p> <p>4. Non</p> <p>4.a. Non</p> <p>5. De la formation a été faite lors de son implantation en 2008.</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Directrice des ressources humaines</p> <p>7. Oui, plusieurs</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Oui</p> <p>9.a. Objectivité du processus d'enquête Les compétences n'existent pas à l'interne. 2 plaintes croisées, de cadre à cadre et d'employé col blanc à cadre (1 même cadre étant impliqué dans les deux situations comme harceleur et comme "harcelé")</p> <p>10. En cours Directrice des ressources humaines Directrice des ressources humaines, directrice générale Dans une enveloppe scellée à la direction des ressources humaines Tant que les employés seront à l'emploi de l'organisation</p> <p>11. Mesure disciplinaire en fonction de la gravité des faits contenus dans l'enquête, pouvant aller jusqu'au congédiement</p> <p>13. Administrations publiques - municipales (91b)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Votre entreprise a-t-elle une politique sur le harcèlement psychologique?</p> <p>3. La politique sur le harcèlement psychologique est-elle affichée dans l'entreprise et signée?</p> <p>3.a. Si oui, où est-elle affichée/où peut-on la consulter?</p> <p>4. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux employés salariés de l'entreprise?</p> <p>4.a. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux supérieurs et aux dirigeants de l'entreprise?</p> <p>5. Outre la formation, quels moyens votre entreprise a-t-elle mis en place afin de s'assurer que la politique sur le harcèlement psychologique est diffusée et connue?</p> <p>6. Votre entreprise a-t-elle nommé une personne responsable de la politique sur le harcèlement psychologique?</p> <p>6.a. Si oui, qui est cette personne ou ce groupe de personnes?</p> <p>7. Au cours des 24 derniers mois, une plainte pour harcèlement psychologique a-t-elle été faite dans votre entreprise?</p> <p>8. Une enquête a-t-elle été déclenchée pour l'une ou l'autre des plaintes reçues au cours des 24 derniers mois?</p> <p>9. Pour l'une ou l'autre des plaintes pour harcèlement psychologique reçues au cours des 24 derniers mois, votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe afin de mener l'enquête?</p> <p>9.a. Pourquoi votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe? Sélectionnez tous les éléments de réponses correspondant à votre situation.</p> <p>10. Concernant le rapport faisant suite à une enquête en matière de harcèlement psychologique :</p> <p>11. Si l'enquête interne révèle qu'il y a harcèlement psychologique, quelles sont les étapes subséquentes mises en place par l'entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>501 à 1000 employés (22 répondants)</p> <p>111 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Oui</p> <p>3.a. Elle est signée par tous les employés, cadres et syndiqués, lors de l'embauche et distribuée périodiquement par courriel et sur les babillards de l'usine.</p> <p>4. Non</p> <p>4.a. Non</p> <p>5. Elle doit être lue et signée par tous les employés, cadres et syndiqués, à l'embauche.</p> <p>6. Non</p> <p>7. Oui, une seule</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Non</p> <p>10. Témoignages des personnes impliquées Analyse de la situation Conclusion/conséquences qui découlent de la situation Aux personnes impliquées dans l'enquête (RH, directeur d'usine, autres personnes jugées appropriées) Les RH, directeur d'usine, département de santé et sécurité si nécessaire et/ou toute autre personne jugée appropriée Copies dans le dossier des personnes impliquées et copie dans un dossier à part aux RH Aucune directive spécifique quant à la rétention du document, mais les copies dans les dossiers d'employés y demeurent indéfiniment.</p> <p>11. Aide à l'employé victime (PAE, expertise médicale, selon le cas) et processus disciplinaire pour le ou les employés coupables</p> <p>13. Agriculture, foresterie, pêche et chasse (11)</p>
	<p>112 -</p> <p>1. Organisme parapublic</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Oui</p> <p>3.a. intranet</p> <p>4. Non</p> <p>4.a. Non</p> <p>5. Aucun</p> <p>6. Non</p> <p>7. Oui, plusieurs</p> <p>8. Non</p> <p>13. Services d'enseignements/gestion (61)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Votre entreprise a-t-elle une politique sur le harcèlement psychologique?</p> <p>3. La politique sur le harcèlement psychologique est-elle affichée dans l'entreprise et signée?</p> <p>3.a. Si oui, où est-elle affichée/où peut-on la consulter?</p> <p>4. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux employés salariés de l'entreprise?</p> <p>4.a. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux supérieurs et aux dirigeants de l'entreprise?</p> <p>5. Outre la formation, quels moyens votre entreprise a-t-elle mis en place afin de s'assurer que la politique sur le harcèlement psychologique est diffusée et connue?</p>	<p>113 -</p> <p>1. Organisme public</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Oui</p> <p>3.a. Sur l'intranet.</p> <p>4. Non</p> <p>4.a. Non</p> <p>5. Je ne sais pas</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Conseillère en santé et en sécurité au travail</p> <p>7. Je ne sais pas</p> <p>8. Je ne sais pas</p> <p>13. Administrations publiques - provinciales (91a)</p>
<p>6. Votre entreprise a-t-elle nommé une personne responsable de la politique sur le harcèlement psychologique?</p> <p>6.a. Si oui, qui est cette personne ou ce groupe de personnes?</p> <p>7. Au cours des 24 derniers mois, une plainte pour harcèlement psychologique a-t-elle été faite dans votre entreprise?</p> <p>8. Une enquête a-t-elle été déclenchée pour l'une ou l'autre des plaintes reçues au cours des 24 derniers mois?</p> <p>9. Pour l'une ou l'autre des plaintes pour harcèlement psychologique reçues au cours des 24 derniers mois, votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe afin de mener l'enquête?</p> <p>9.a. Pourquoi votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe? Sélectionnez tous les éléments de réponses correspondant à votre situation.</p> <p>10. Concernant le rapport faisant suite à une enquête en matière de harcèlement psychologique :</p> <p>11. Si l'enquête interne révèle qu'il y a harcèlement psychologique, quelles sont les étapes subséquentes mises en place par l'entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>114 -</p> <p>1. Organisme public</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>4.a. Non</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Conseillère en ressources humaines- SST</p> <p>7. Oui, plusieurs</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Oui</p> <p>9.a. Objectivité du processus d'enquête Manque de temps</p> <p>10. Ils conclusions de l'enquêteur, le nombre de personnes rencontrées, le contexte, etc. Conseiller en ressources humaines Directeur des ressources humaines et conseiller en ressources humaines, le directeur du service concerné de façon générale pour les actions à prendre. Dans le bureau du conseiller</p> <p>11. Information de la direction du service, de la direction générale et au besoin le conseil de ville</p> <p>13. Administrations publiques - municipales (91b)</p>
	<p>115 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Oui</p> <p>3.a. murs</p> <p>4. Oui</p> <p>4.a. Oui</p> <p>5. Des rappels et des articles récurrents dans nos communications aux employés.</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. SST</p> <p>7. Oui, plusieurs</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Oui</p> <p>9.a. Objectivité du processus d'enquête</p> <p>10. Les résultats, résumé de l'enquête, recommandations DRH Directeur SST RH Pas déterminé</p> <p>11. Mesures disciplinaires</p> <p>13. Fabrication autres (31-33)</p>

Questions	Répondants
<ol style="list-style-type: none"> 1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous? 2. Votre entreprise a-t-elle une politique sur le harcèlement psychologique? 3. La politique sur le harcèlement psychologique est-elle affichée dans l'entreprise et signée? 3.a. Si oui, où est-elle affichée/où peut-on la consulter? 4. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux employés salariés de l'entreprise? 4.a. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux supérieurs et aux dirigeants de l'entreprise? 5. Outre la formation, quels moyens votre entreprise a-t-elle mis en place afin de s'assurer que la politique sur le harcèlement psychologique est diffusée et connue? 6. Votre entreprise a-t-elle nommé une personne responsable de la politique sur le harcèlement psychologique? 6.a. Si oui, qui est cette personne ou ce groupe de personnes? 7. Au cours des 24 derniers mois, une plainte pour harcèlement psychologique a-t-elle été faite dans votre entreprise? 8. Une enquête a-t-elle été déclenchée pour l'une ou l'autre des plaintes reçues au cours des 24 derniers mois? 9. Pour l'une ou l'autre des plaintes pour harcèlement psychologique reçues au cours des 24 derniers mois, votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe afin de mener l'enquête? 9.a. Pourquoi votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe? Sélectionnez tous les éléments de réponses correspondant à votre situation. 10. Concernant le rapport faisant suite à une enquête en matière de harcèlement psychologique : 11. Si l'enquête interne révèle qu'il y a harcèlement psychologique, quelles sont les étapes subséquentes mises en place par l'entreprise? 	<p style="text-align: center;">116 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Organisme parapublic 2. Oui 3. Oui 3.a. Site intranet 4. Non 4.a. Non 5. Information lors de rencontres d'équipe 6. Oui 6.a. Directeur des ressources humaines 7. Oui, plusieurs 9. Oui 9.a. Objectivité du processus d'enquête 10. Les conclusions de l'enquête à savoir si la plainte est fondée ou non, frivole ou de mauvaise foi À la plaignante et à la personne mise en cause Directeur des ressources humaines Dans classeur barré dans le bureau du DRH Aucun délai 11. Comme employeur, nous devons prendre des mesures appropriées afin que la situation de HP cesse. Cela implique soit des mesures disciplinaires et/ou administratives. 13. Soins de santé et assistance sociale/hôpitaux (62)
<ol style="list-style-type: none"> 9. Pour l'une ou l'autre des plaintes pour harcèlement psychologique reçues au cours des 24 derniers mois, votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe afin de mener l'enquête? 9.a. Pourquoi votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe? Sélectionnez tous les éléments de réponses correspondant à votre situation. 10. Concernant le rapport faisant suite à une enquête en matière de harcèlement psychologique : 11. Si l'enquête interne révèle qu'il y a harcèlement psychologique, quelles sont les étapes subséquentes mises en place par l'entreprise? <p>Secteur d'activité</p>	<p style="text-align: center;">117 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Organisme parapublic 2. Oui 3. Non 4. Non 4.a. Non 5. Convention collective. 6. Oui 6.a. Secrétaire général 7. Non 13. Services d'enseignements/professeur (61a)

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Votre entreprise a-t-elle une politique sur le harcèlement psychologique?</p> <p>3. La politique sur le harcèlement psychologique est-elle affichée dans l'entreprise et signée?</p> <p>3.a. Si oui, où est-elle affichée/où peut-on la consulter?</p> <p>4. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux employés salariés de l'entreprise?</p> <p>4.a. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux supérieurs et aux dirigeants de l'entreprise?</p> <p>5. Outre la formation, quels moyens votre entreprise a-t-elle mis en place afin de s'assurer que la politique sur le harcèlement psychologique est diffusée et connue?</p> <p>6. Votre entreprise a-t-elle nommé une personne responsable de la politique sur le harcèlement psychologique?</p> <p>6.a. Si oui, qui est cette personne ou ce groupe de personnes?</p> <p>7. Au cours des 24 derniers mois, une plainte pour harcèlement psychologique a-t-elle été faite dans votre entreprise?</p> <p>8. Une enquête a-t-elle été déclenchée pour l'une ou l'autre des plaintes reçues au cours des 24 derniers mois?</p> <p>9. Pour l'une ou l'autre des plaintes pour harcèlement psychologique reçues au cours des 24 derniers mois, votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe afin de mener l'enquête?</p> <p>9.a. Pourquoi votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe? Sélectionnez tous les éléments de réponses correspondant à votre situation.</p> <p>10. Concernant le rapport faisant suite à une enquête en matière de harcèlement psychologique :</p> <p>11. Si l'enquête interne révèle qu'il y a harcèlement psychologique, quelles sont les étapes subséquentes mises en place par l'entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>118 -</p> <p>1. Organisme parapublic</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Oui</p> <p>3.a. Elle est sur l'intranet de la Direction des ressources humaines et du Secrétariat général.</p> <p>4. Non</p> <p>4.a. Non</p> <p>5. Elle est remise à tout nouvel employé.</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Conseillère en ressources humaines</p> <p>7. Oui, une seule</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Oui</p> <p>9.a. Objectivité du processus d'enquête</p> <p>10. La plainte, le compte rendu de toutes les rencontres avec le ou la plaignant(e), la personne mise en cause et les témoins et l'évaluation de la plainte si elle est fondée ou non À la personne responsable La conseillère responsable de la politique, la directrice des ressources humaines et le directeur général Il est archivé dans les dossiers confidentiels. Depuis 2004, aucun rapport n'a été détruit.</p> <p>11. La conseillère responsable et la directrice des ressources humaines font des recommandations de mesures au directeur général.</p> <p>13. Administrations publiques - provinciales (91a)</p>
<p>11. Si l'enquête interne révèle qu'il y a harcèlement psychologique, quelles sont les étapes subséquentes mises en place par l'entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>119 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>4. Non</p> <p>4.a. Non</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Non</p> <p>8. Non</p> <p>13. Commerce de détail (44-45)</p>
<p>Secteur d'activité</p>	<p>120 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Non</p> <p>4. Oui</p> <p>4.a. Oui</p> <p>5. Base de données sur les politiques & procédures (incluant la politique en matière de harcèlement psychologique) est envoyée à tous les employés; en plus, à leur embauche, ils doivent signer comme quoi ils ont lu et qu'ils acceptent de se conformer à cette politique.</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Directrice des ressources humaines</p> <p>7. Non</p> <p>8. Non</p> <p>9. Non</p> <p>13. Fabrication autres (31-33)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Votre entreprise a-t-elle une politique sur le harcèlement psychologique?</p> <p>3. La politique sur le harcèlement psychologique est-elle affichée dans l'entreprise et signée?</p> <p>3.a. Si oui, où est-elle affichée/où peut-on la consulter?</p> <p>4. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux employés salariés de l'entreprise?</p> <p>4.a. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux supérieurs et aux dirigeants de l'entreprise?</p> <p>5. Outre la formation, quels moyens votre entreprise a-t-elle mis en place afin de s'assurer que la politique sur le harcèlement psychologique est diffusée et connue?</p> <p>6. Votre entreprise a-t-elle nommé une personne responsable de la politique sur le harcèlement psychologique?</p> <p>6.a. Si oui, qui est cette personne ou ce groupe de personnes?</p> <p>7. Au cours des 24 derniers mois, une plainte pour harcèlement psychologique a-t-elle été faite dans votre entreprise?</p> <p>8. Une enquête a-t-elle été déclenchée pour l'une ou l'autre des plaintes reçues au cours des 24 derniers mois?</p> <p>9. Pour l'une ou l'autre des plaintes pour harcèlement psychologique reçues au cours des 24 derniers mois, votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe afin de mener l'enquête?</p>	<p>121 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Oui</p> <p>3.a. Site électronique des employés (salariés) Babillards et livret d'employés pour les syndiqués</p> <p>4. Oui</p> <p>4.a. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Vice-président des ressources humaines</p> <p>7. Oui, plusieurs</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Oui</p> <p>9.a. Objectivité du processus d'enquête</p> <p>10. Analyse des faits, le résumé objectif de l'enquête Conclusion et recommandations La plainte où un consultant externe a été utilisé : le plaignant et la direction des ressources humaines Service des ressources humaines Dossiers confidentiels RH N'est pas détruit</p> <p>11. Application des correctifs Rappel s'il y a lieu auprès des gestionnaires d'être vigilants concernant le respect des pratiques</p> <p>13. Fabrication autres (31-33)</p>
<p>9.a. Pourquoi votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe? Sélectionnez tous les éléments de réponses correspondant à votre situation.</p> <p>10. Concernant le rapport faisant suite à une enquête en matière de harcèlement psychologique :</p> <p>11. Si l'enquête interne révèle qu'il y a harcèlement psychologique, quelles sont les étapes subséquentes mises en place par l'entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>122 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>4.a. Non</p> <p>5. Lors de l'embauche d'un nouvel employé, nous lui en parlons et lui donnons la documentation. La politique est toujours sur notre site intranet dans la section RH. Les gens sont avisés et peuvent aller la consulter.</p> <p>6. Je ne sais pas</p> <p>7. Non</p> <p>13. Agriculture, foresterie, pêche et chasse (11)</p>
	<p>123 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>4.a. Non</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Surintendant RH</p> <p>7. Oui, plusieurs</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Non</p> <p>10. La déposition du plaignant, la déposition des témoins et la déposition de l'accusé Au directeur RH et surintendant RH Directeur général et le directeur général adjoint, ils ont accès à tout du dossier. Dans le département RH Aucun temps n'a été convenu.</p> <p>11. Des mesures disciplinaires s'appliquent à l'accusé pouvant aller au congédiement. Il y a une rencontre du plaignant pour lui dire les mesures prises.</p> <p>13. Extraction minière et extraction de pétrole/gaz (21)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Votre entreprise a-t-elle une politique sur le harcèlement psychologique?</p> <p>3. La politique sur le harcèlement psychologique est-elle affichée dans l'entreprise et signée?</p> <p>3.a. Si oui, où est-elle affichée/où peut-on la consulter?</p> <p>4. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux employés salariés de l'entreprise?</p> <p>4.a. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux supérieurs et aux dirigeants de l'entreprise?</p> <p>5. Outre la formation, quels moyens votre entreprise a-t-elle mis en place afin de s'assurer que la politique sur le harcèlement psychologique est diffusée et connue?</p> <p>6. Votre entreprise a-t-elle nommé une personne responsable de la politique sur le harcèlement psychologique?</p> <p>6.a. Si oui, qui est cette personne ou ce groupe de personnes?</p> <p>7. Au cours des 24 derniers mois, une plainte pour harcèlement psychologique a-t-elle été faite dans votre entreprise?</p> <p>8. Une enquête a-t-elle été déclenchée pour l'une ou l'autre des plaintes reçues au cours des 24 derniers mois?</p> <p>9. Pour l'une ou l'autre des plaintes pour harcèlement psychologique reçues au cours des 24 derniers mois, votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe afin de mener l'enquête?</p> <p>9.a. Pourquoi votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe? Sélectionnez tous les éléments de réponses correspondant à votre situation.</p> <p>10. Concernant le rapport faisant suite à une enquête en matière de harcèlement psychologique :</p> <p>11. Si l'enquête interne révèle qu'il y a harcèlement psychologique, quelles sont les étapes subséquentes mises en place par l'entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>124 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Oui</p> <p>3.a. Disponible en tout temps sur l'Intranet</p> <p>4. Non</p> <p>4.a. Non</p> <p>5. Rappel annuel</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Conseillère ressources humaines</p> <p>7. Oui, une seule</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Non</p> <p>10. Déclaration du salarié qui fait la plainte. Documentation lorsque existante (échange de courriel, etc.). Note du conseiller en ressources humaines Responsable au service des ressources humaines RH Dossier électronique de l'employé : confidentiel au RH Durée de l'emploi</p> <p>11. Mesure disciplinaires : selon la gravité de la situation - peut aller de l'avis écrit à la suspension</p> <p>13. Sans objet</p>
<p>9. Pour l'une ou l'autre des plaintes pour harcèlement psychologique reçues au cours des 24 derniers mois, votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe afin de mener l'enquête?</p> <p>9.a. Pourquoi votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe? Sélectionnez tous les éléments de réponses correspondant à votre situation.</p>	<p>125 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Je ne sais pas</p> <p>7. Je ne sais pas</p> <p>13. Commerce de gros autres (41)</p>
<p>10. Concernant le rapport faisant suite à une enquête en matière de harcèlement psychologique :</p> <p>11. Si l'enquête interne révèle qu'il y a harcèlement psychologique, quelles sont les étapes subséquentes mises en place par l'entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>126 -</p> <p>1. Organisme parapublic</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>4.a. Non</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Directrice des ressources humaines, directeur des études et le directeur général.</p> <p>7. Oui, plusieurs</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Oui</p> <p>9.a. Objectivité du processus d'enquête</p> <p>10. Premièrement, elle contient une décision sur l'admissibilité de la plainte. Ensuite, elle peut statuer sur le contenu de la plainte. Directrice des ressources humaines Directrice des ressources humaines Sous clé dans le bureau de la DRH Quelques années</p> <p>13. Administrations publiques - provinciales (91a)</p>
<p>11. Si l'enquête interne révèle qu'il y a harcèlement psychologique, quelles sont les étapes subséquentes mises en place par l'entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>127 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Oui</p> <p>3.a. Le portail interne</p> <p>4. Oui</p> <p>4.a. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Conseillère RH</p> <p>7. Non</p> <p>13. Commerce de détail (44-45)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Votre entreprise a-t-elle une politique sur le harcèlement psychologique?</p> <p>3. La politique sur le harcèlement psychologique est-elle affichée dans l'entreprise et signée?</p> <p>3.a. Si oui, où est-elle affichée/où peut-on la consulter?</p> <p>4. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux employés salariés de l'entreprise?</p> <p>4.a. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux supérieurs et aux dirigeants de l'entreprise?</p> <p>5. Outre la formation, quels moyens votre entreprise a-t-elle mis en place afin de s'assurer que la politique sur le harcèlement psychologique est diffusée et connue?</p>	<p>128 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Oui</p> <p>3.a. Intranet</p> <p>4. Non</p> <p>4.a. Non</p> <p>5. Aucun pour le moment</p> <p>6. Je ne sais pas</p> <p>7. Non</p> <p>8. Je ne sais pas</p> <p>13. Services professionnels - autres services (54b)</p>
<p>6. Votre entreprise a-t-elle nommé une personne responsable de la politique sur le harcèlement psychologique?</p> <p>6.a. Si oui, qui est cette personne ou ce groupe de personnes?</p> <p>7. Au cours des 24 derniers mois, une plainte pour harcèlement psychologique a-t-elle été faite dans votre entreprise?</p> <p>8. Une enquête a-t-elle été déclenchée pour l'une ou l'autre des plaintes reçues au cours des 24 derniers mois?</p> <p>9. Pour l'une ou l'autre des plaintes pour harcèlement psychologique reçues au cours des 24 derniers mois, votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe afin de mener l'enquête?</p> <p>9.a. Pourquoi votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe? Sélectionnez tous les éléments de réponses correspondant à votre situation.</p> <p>10. Concernant le rapport faisant suite à une enquête en matière de harcèlement psychologique :</p> <p>11. Si l'enquête interne révèle qu'il y a harcèlement psychologique, quelles sont les étapes subséquentes mises en place par l'entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>129 -</p> <p>1. Organisme public</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Oui</p> <p>3.a. Sur le site intranet</p> <p>4. Non</p> <p>4.a. Oui</p> <p>5. Tout le personnel a été rencontré en groupe (par service)</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. DRH</p> <p>7. Oui, plusieurs</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Oui</p> <p>9.a. Le DRH a été mis en cause; donc il ne pouvait pas traiter le dossier.</p> <p>10. Si la plainte est fondée ou non. Pas de recommandation, cela est la prérogative de l'employeur. Les faits menant à la conclusion de l'enquête Au DRH Les plaignants, le mis en cause et le supérieur immédiat recevront le mandat et la conclusion. Au bureau DRH Un an</p> <p>11. Processus disciplinaire encadré par la convention collective.</p> <p>13. Services d'enseignements/professeur (61a)</p>
	<p>130 -</p> <p>1. Organisme public</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>4.a. Je ne sais pas</p> <p>5. Publication en ligne sur le site intranet</p> <p>6. Je ne sais pas</p> <p>7. Je ne sais pas</p> <p>13. Administrations publiques - provinciales (91a)</p>
	<p>131 -</p> <p>1. Organisme parapublic</p> <p>2. Je ne sais pas</p> <p>7. Je ne sais pas</p> <p>13. Services d'enseignements/professeur (61a)</p>

Questions	Répondants	
1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous? 2. Votre entreprise a-t-elle une politique sur le harcèlement psychologique? 3. La politique sur le harcèlement psychologique est-elle affichée dans l'entreprise et signée? 3.a. Si oui, où est-elle affichée/où peut-on la consulter? 4. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux employés salariés de l'entreprise? 4.a. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux supérieurs et aux dirigeants de l'entreprise? 5. Outre la formation, quels moyens votre entreprise a-t-elle mis en place afin de s'assurer que la politique sur le harcèlement psychologique est diffusée et connue? 6. Votre entreprise a-t-elle nommé une personne responsable de la politique sur le harcèlement psychologique? 6.a. Si oui, qui est cette personne ou ce groupe de personnes? 7. Au cours des 24 derniers mois, une plainte pour harcèlement psychologique a-t-elle été faite dans votre entreprise? 8. Une enquête a-t-elle été déclenchée pour l'une ou l'autre des plaintes reçues au cours des 24 derniers mois? 9. Pour l'une ou l'autre des plaintes pour harcèlement psychologique reçues au cours des 24 derniers mois, votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe afin de mener l'enquête? 9.a. Pourquoi votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe? Sélectionnez tous les éléments de réponses correspondant à votre situation. 10. Concernant le rapport faisant suite à une enquête en matière de harcèlement psychologique : 11. Si l'enquête interne révèle qu'il y a harcèlement psychologique, quelles sont les étapes subséquentes mises en place par l'entreprise? Secteur d'activité	132 -	1. Entreprise privée 2. Oui 3. Oui 3.a. Disponible sur intranet avec la formation sur l'éthique 4. Oui 4.a. Oui 5. Je coche oui à Formation, mais je dirais que c'est de l'information qui est dans la formation sur le code d'éthique. Il n'y a pas d'autre moyens d'utilisés. 6. Non 7. Oui, une seule 8. Oui 9. Non 11. Mesures correctives incluant mesures disciplinaires pouvant aller au congédiement 13. Fabrication haute technologie (31-33b)
1001 à 5000 employés (27 répondants)		
7. Au cours des 24 derniers mois, une plainte pour harcèlement psychologique a-t-elle été faite dans votre entreprise? 8. Une enquête a-t-elle été déclenchée pour l'une ou l'autre des plaintes reçues au cours des 24 derniers mois? 9. Pour l'une ou l'autre des plaintes pour harcèlement psychologique reçues au cours des 24 derniers mois, votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe afin de mener l'enquête? 9.a. Pourquoi votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe? Sélectionnez tous les éléments de réponses correspondant à votre situation.	133 -	1. Organisme public 2. Oui 3. Non 4. Non 4.a. Je ne sais pas 5. Elle figure dans la convention collective. 6. Je ne sais pas 7. Je ne sais pas 13. Soins de santé et assistance sociale/hôpitaux (62)
10. Concernant le rapport faisant suite à une enquête en matière de harcèlement psychologique : 11. Si l'enquête interne révèle qu'il y a harcèlement psychologique, quelles sont les étapes subséquentes mises en place par l'entreprise? Secteur d'activité	134 -	1. Organisme public 2. Oui 3. Je ne sais pas 3.a. Elle est disponible sur le site intranet. 4. Non 4.a. Non 5. Intranet et lancement au tout début de son implantation 6. Oui 6.a. DRH 7. Oui, plusieurs 8. Oui 9. Oui 9.a. Objectivité du processus d'enquête Manque de temps 10. Faits et conclusions Plaignant et mis en cause DRH et syndicat lorsqu'impliqué Direction des ressources humaines Pas de durée prévue de conservation du rapport, nous les conservons tous. 11. Assez rare que cela est survenu : si oui, mesure ou mise en garde écrite selon nature 13. Services d'enseignements/professeur (61a)

Questions	Répondants
<ol style="list-style-type: none"> 1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous? 2. Votre entreprise a-t-elle une politique sur le harcèlement psychologique? 3. La politique sur le harcèlement psychologique est-elle affichée dans l'entreprise et signée? 3.a. Si oui, où est-elle affichée/où peut-on la consulter? 4. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux employés salariés de l'entreprise? 4.a. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux supérieurs et aux dirigeants de l'entreprise? 5. Outre la formation, quels moyens votre entreprise a-t-elle mis en place afin de s'assurer que la politique sur le harcèlement psychologique est diffusée et connue? 6. Votre entreprise a-t-elle nommé une personne responsable de la politique sur le harcèlement psychologique? 6.a. Si oui, qui est cette personne ou ce groupe de personnes? 7. Au cours des 24 derniers mois, une plainte pour harcèlement psychologique a-t-elle été faite dans votre entreprise? 8. Une enquête a-t-elle été déclenchée pour l'une ou l'autre des plaintes reçues au cours des 24 derniers mois? 9. Pour l'une ou l'autre des plaintes pour harcèlement psychologique reçues au cours des 24 derniers mois, votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe afin de mener l'enquête? 9.a. Pourquoi votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe? Sélectionnez tous les éléments de réponses correspondant à votre situation. 10. Concernant le rapport faisant suite à une enquête en matière de harcèlement psychologique : 11. Si l'enquête interne révèle qu'il y a harcèlement psychologique, quelles sont les étapes subséquentes mises en place par l'entreprise? <p>Secteur d'activité</p>	<p>135 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Entreprise privée 2. Oui 3. Oui 3.a. Sur tous les babillards et sur l'intranet 4. Non 4.a. Non 5. Chaque nouvel employé est rencontré par les ressources humaines pour revoir la politique. 6. Non 7. Oui, une seule 8. Oui 9. Non 10. Rapport des entrevues avec témoins, plaignant et harceleur, analyse, recommandation VP-RH L'enquêteur (DRH d'un autre département) VP-RH Dans le bureau du VP-RH 1 an 11. En fonction des recommandations; peut être recommandation de mesures disciplinaires ou administratives. 13. Arts, spectacles et loisirs
<p>11. Si l'enquête interne révèle qu'il y a harcèlement psychologique, quelles sont les étapes subséquentes mises en place par l'entreprise?</p>	<p>136 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Organisme public 2. Oui 3. Oui 3.a. e-learning 4. Oui 4.a. Oui 6. Non 7. Non 13. Arts, spectacles et loisirs
	<p>137 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Organisme public 2. Oui 3. Oui 3.a. Intranet 4. Je ne sais pas 4.a. Je ne sais pas 5. Diffusion sur intranet 6. Oui 6.a. Conseillère en gestion des ressources humaines 7. Je ne sais pas 13. Administrations publiques - provinciales (91a)

Questions	Répondants	
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Votre entreprise a-t-elle une politique sur le harcèlement psychologique?</p> <p>3. La politique sur le harcèlement psychologique est-elle affichée dans l'entreprise et signée?</p> <p>3.a. Si oui, où est-elle affichée/où peut-on la consulter?</p> <p>4. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux employés salariés de l'entreprise?</p> <p>4.a. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux supérieurs et aux dirigeants de l'entreprise?</p> <p>5. Outre la formation, quels moyens votre entreprise a-t-elle mis en place afin de s'assurer que la politique sur le harcèlement psychologique est diffusée et connue?</p>	<p>138 -</p>	<p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Oui</p> <p>4. Non</p> <p>4.a. Non</p> <p>5. Intranet</p> <p>6. Non</p> <p>7. Oui, plusieurs</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Oui</p> <p>9.a. Objectivité du processus d'enquête</p> <p>13. Commerce de détail (44-45)</p>
<p>6. Votre entreprise a-t-elle nommé une personne responsable de la politique sur le harcèlement psychologique?</p> <p>6.a. Si oui, qui est cette personne ou ce groupe de personnes?</p> <p>7. Au cours des 24 derniers mois, une plainte pour harcèlement psychologique a-t-elle été faite dans votre entreprise?</p> <p>8. Une enquête a-t-elle été déclenchée pour l'une ou l'autre des plaintes reçues au cours des 24 derniers mois?</p> <p>9. Pour l'une ou l'autre des plaintes pour harcèlement psychologique reçues au cours des 24 derniers mois, votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe afin de mener l'enquête?</p> <p>9.a. Pourquoi votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe? Sélectionnez tous les éléments de réponses correspondant à votre situation.</p> <p>10. Concernant le rapport faisant suite à une enquête en matière de harcèlement psychologique :</p> <p>11. Si l'enquête interne révèle qu'il y a harcèlement psychologique, quelles sont les étapes subséquentes mises en place par l'entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>139 -</p>	<p>1. Organisme public</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Oui</p> <p>3.a. Intranet, ressources humaines</p> <p>4. Non</p> <p>4.a. Non</p> <p>5. Causerie</p> <p>6. Non</p> <p>6.a. Relations de travail</p> <p>7. Oui, plusieurs</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Non</p> <p>9.a. Objectivité du processus d'enquête</p> <p>10. Les faits, la démarche, enquête et la conclusion Celui ou celle qui fait la plainte, son supérieur immédiat Relations de travail Dans les dossiers des plaintes Toujours</p> <p>11. Dans les 20 jours rapport d'enquête à la DRH La DRH prend une décision sur les mesures correctives à mettre en place. Cela doit viser à corriger et non à punir. Il peut y avoir des mesures disciplinaires aussi. La DRH assure le suivi auprès des personnes impliquées.</p> <p>13. Soins de santé et assistance sociale/hôpitaux (62)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Votre entreprise a-t-elle une politique sur le harcèlement psychologique?</p> <p>3. La politique sur le harcèlement psychologique est-elle affichée dans l'entreprise et signée?</p> <p>3.a. Si oui, où est-elle affichée/où peut-on la consulter?</p> <p>4. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux employés salariés de l'entreprise?</p> <p>4.a. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux supérieurs et aux dirigeants de l'entreprise?</p> <p>5. Outre la formation, quels moyens votre entreprise a-t-elle mis en place afin de s'assurer que la politique sur le harcèlement psychologique est diffusée et connue?</p> <p>6. Votre entreprise a-t-elle nommé une personne responsable de la politique sur le harcèlement psychologique?</p> <p>6.a. Si oui, qui est cette personne ou ce groupe de personnes?</p> <p>7. Au cours des 24 derniers mois, une plainte pour harcèlement psychologique a-t-elle été faite dans votre entreprise?</p> <p>8. Une enquête a-t-elle été déclenchée pour l'une ou l'autre des plaintes reçues au cours des 24 derniers mois?</p> <p>9. Pour l'une ou l'autre des plaintes pour harcèlement psychologique reçues au cours des 24 derniers mois, votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe afin de mener l'enquête?</p>	<p>140 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>4.a. Non</p> <p>5. Elle principalement discutée lors de l'embauche de nouveaux employés.</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Gestionnaire ressources humaines</p> <p>7. Oui, plusieurs</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Non</p> <p>10. La plainte Les résultat escompté Les témoignages des témoins (s'il y a lieu) La recommandation suite à l'enquête Au DRH et 1 cas au président Les RH et le membre de la haute direction dont le ou les employés sont impliqués Enveloppe scellée dans le dossier de l'employé À vie</p> <p>11. Présentation de la recommandation à la haute direction et mesures applicables</p> <p>13. Fabrication pharmaceutique (31-33a)</p>
<p>9.a. Pourquoi votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe? Sélectionnez tous les éléments de réponses correspondant à votre situation.</p> <p>10. Concernant le rapport faisant suite à une enquête en matière de harcèlement psychologique :</p> <p>11. Si l'enquête interne révèle qu'il y a harcèlement psychologique, quelles sont les étapes subséquentes mises en place par l'entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>141 -</p> <p>1. Organisme parapublic</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>4.a. Non</p> <p>5. Aucun</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Directeur des ressources humaines</p> <p>7. Oui, plusieurs</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Oui</p> <p>9.a. Objectivité du processus d'enquête Manque de temps</p> <p>10. - Analyse de l'admissibilité sommaire de la plainte selon la définition de la notion de harcèlement - Énoncé de la plainte: tous les faits et allégations - Enquête de tous les éléments de la plainte en comparant les versions des gens concernés et témoins - Conclusion quant à chaque élément quant à savoir s'il peut s'agir de harcèlement psychologique - Recommandations quant à la notion de harcèlement - Recommandations autres même en l'absence de harcèlement, le cas échéant Directeur des ressources humaines Directeur des ressources humaines ou personnes par lui mandatées Bureau du directeur des ressources humaines Il est archivé après 3 ans.</p> <p>11. Possibilité de médiation Processus disciplinaire à l'égard de la personne fautive, le cas échéant Accommodement</p> <p>13. Soins de santé et assistance sociale/hôpitaux (62)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Votre entreprise a-t-elle une politique sur le harcèlement psychologique?</p> <p>3. La politique sur le harcèlement psychologique est-elle affichée dans l'entreprise et signée?</p> <p>3.a. Si oui, où est-elle affichée/où peut-on la consulter?</p> <p>4. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux employés salariés de l'entreprise?</p> <p>4.a. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux supérieurs et aux dirigeants de l'entreprise?</p> <p>5. Outre la formation, quels moyens votre entreprise a-t-elle mis en place afin de s'assurer que la politique sur le harcèlement psychologique est diffusée et connue?</p> <p>6. Votre entreprise a-t-elle nommé une personne responsable de la politique sur le harcèlement psychologique?</p> <p>6.a. Si oui, qui est cette personne ou ce groupe de personnes?</p> <p>7. Au cours des 24 derniers mois, une plainte pour harcèlement psychologique a-t-elle été faite dans votre entreprise?</p> <p>8. Une enquête a-t-elle été déclenchée pour l'une ou l'autre des plaintes reçues au cours des 24 derniers mois?</p> <p>9. Pour l'une ou l'autre des plaintes pour harcèlement psychologique reçues au cours des 24 derniers mois, votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe afin de mener l'enquête?</p> <p>9.a. Pourquoi votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe? Sélectionnez tous les éléments de réponses correspondant à votre situation.</p> <p>10. Concernant le rapport faisant suite à une enquête en matière de harcèlement psychologique :</p> <p>11. Si l'enquête interne révèle qu'il y a harcèlement psychologique, quelles sont les étapes subséquentes mises en place par l'entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>142 -</p> <p>1. Organisme parapublic</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Non</p> <p>4. Oui</p> <p>4.a. Oui</p> <p>5. Sur intranet avec une petite vidéo sur l'obligation de civilité</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Directrice des ressources humaines</p> <p>7. Oui, plusieurs</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Oui</p> <p>9.a. Objectivité du processus d'enquête Un seul cas a été en enquête externe étant donné que le service des ressources humaines était impliqué dans la supervision de la personne qui a déposé la plainte. Dans tous les autres cas, nous avons fait appel à un médiateur du ministère du Travail. Une enquête formelle a donc été évitée.</p> <p>10. Les allégations essentielles, l'analyse des témoins et les recommandations. À la direction des ressources humaines Les parties en cause et la DRH Au service des ressources humaines 5 ans</p> <p>11. Ce n'est jamais arrivé, mais si cela était le cas, chaque situation serait évaluée et des mesures administratives ou disciplinaires seraient prises envers le harceleur.</p> <p>13. Services d'enseignements/gestion (61)</p>
<p>10. Concernant le rapport faisant suite à une enquête en matière de harcèlement psychologique :</p> <p>11. Si l'enquête interne révèle qu'il y a harcèlement psychologique, quelles sont les étapes subséquentes mises en place par l'entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>143 -</p> <p>1. Organisme parapublic</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>4.a. Oui</p> <p>5. Pamphlets, affiche au mur</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Psychologue organisationnel</p> <p>7. Oui, une seule</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Oui</p> <p>9.a. Manque de temps Objectivité du processus d'enquête</p> <p>10. Je ne sais pas Au DRH DRH Je ne sais pas</p> <p>11. Une rencontre avec la personne, le DRH, le syndicat et une procédure s'enclenche...</p> <p>13. Soins de santé et assistance sociale/hôpitaux (62)</p>
<p>Secteur d'activité</p>	<p>144 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Oui</p> <p>3.a. Dans un endroit passant</p> <p>4. Non</p> <p>4.a. Non</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Directeur général</p> <p>7. Non</p> <p>13. Hébergement et services de restauration (72)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Votre entreprise a-t-elle une politique sur le harcèlement psychologique?</p> <p>3. La politique sur le harcèlement psychologique est-elle affichée dans l'entreprise et signée?</p> <p>3.a. Si oui, où est-elle affichée/où peut-on la consulter?</p> <p>4. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux employés salariés de l'entreprise?</p> <p>4.a. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux supérieurs et aux dirigeants de l'entreprise?</p> <p>5. Outre la formation, quels moyens votre entreprise a-t-elle mis en place afin de s'assurer que la politique sur le harcèlement psychologique est diffusée et connue?</p> <p>6. Votre entreprise a-t-elle nommé une personne responsable de la politique sur le harcèlement psychologique?</p>	<p>145 -</p> <p>1. Organisme public</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>4.a. Oui</p> <p>5. Elle est disponible en ligne, sur le site intranet des RH.</p> <p>6. Non</p> <p>7. Oui, plusieurs</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Oui</p> <p>9.a. Objectivité du processus d'enquête Manque de temps</p> <p>11. Possibilité de mutation sans consentement pour la personne reconnue coupable de harcèlement.</p> <p>13. Administrations publiques - fédérales (91)</p>
<p>6.a. Si oui, qui est cette personne ou ce groupe de personnes?</p> <p>7. Au cours des 24 derniers mois, une plainte pour harcèlement psychologique a-t-elle été faite dans votre entreprise?</p> <p>8. Une enquête a-t-elle été déclenchée pour l'une ou l'autre des plaintes reçues au cours des 24 derniers mois?</p> <p>9. Pour l'une ou l'autre des plaintes pour harcèlement psychologique reçues au cours des 24 derniers mois, votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe afin de mener l'enquête?</p> <p>9.a. Pourquoi votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe? Sélectionnez tous les éléments de réponses correspondant à votre situation.</p> <p>10. Concernant le rapport faisant suite à une enquête en matière de harcèlement psychologique :</p> <p>11. Si l'enquête interne révèle qu'il y a harcèlement psychologique, quelles sont les étapes subséquentes mises en place par l'entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>146 -</p> <p>1. Organisme public</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Je ne sais pas</p> <p>4. Non</p> <p>4.a. Non</p> <p>5. Aucun connu</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Directeur ressources humaines</p> <p>7. Oui, plusieurs</p> <p>8. Je ne sais pas</p> <p>9. Je ne sais pas</p> <p>10. Je ne sais pas car il est confidentiel avec le directeur. au directeur RH Je crois seulement le directeur RH Dans e bureau du directeur RH Je ne sais pas</p> <p>11. Je crois rencontre séparée avec les parties et possibilité de sanction.</p> <p>13. Soins de santé et assistance sociale/hôpitaux (62)</p>
	<p>147 -</p> <p>1. Organisme parapublic</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Oui</p> <p>3.a. Disponible sur l'intranet</p> <p>4. Non</p> <p>4.a. Non</p> <p>5. La politique fut revue tout récemment. Les modes de communication et de diffusion seront convenus prochainement.</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Poste de gestionnaire RH.</p> <p>7. Je ne sais pas</p> <p>13. Soins de santé et assistance sociale/hôpitaux (62)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Votre entreprise a-t-elle une politique sur le harcèlement psychologique?</p> <p>3. La politique sur le harcèlement psychologique est-elle affichée dans l'entreprise et signée?</p> <p>3.a. Si oui, où est-elle affichée/où peut-on la consulter?</p> <p>4. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux employés salariés de l'entreprise?</p> <p>4.a. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux supérieurs et aux dirigeants de l'entreprise?</p> <p>5. Outre la formation, quels moyens votre entreprise a-t-elle mis en place afin de s'assurer que la politique sur le harcèlement psychologique est diffusée et connue?</p>	<p>148 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>4.a. Non</p> <p>5. Aucun moyen</p> <p>6. Non</p> <p>7. Oui, une seule</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Non</p> <p>13. Commerce de détail (44-45)</p>
<p>6. Votre entreprise a-t-elle nommé une personne responsable de la politique sur le harcèlement psychologique?</p> <p>6.a. Si oui, qui est cette personne ou ce groupe de personnes?</p> <p>7. Au cours des 24 derniers mois, une plainte pour harcèlement psychologique a-t-elle été faite dans votre entreprise?</p> <p>8. Une enquête a-t-elle été déclenchée pour l'une ou l'autre des plaintes reçues au cours des 24 derniers mois?</p> <p>9. Pour l'une ou l'autre des plaintes pour harcèlement psychologique reçues au cours des 24 derniers mois, votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe afin de mener l'enquête?</p> <p>9.a. Pourquoi votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe? Sélectionnez tous les éléments de réponses correspondant à votre situation.</p> <p>10. Concernant le rapport faisant suite à une enquête en matière de harcèlement psychologique :</p> <p>11. Si l'enquête interne révèle qu'il y a harcèlement psychologique, quelles sont les étapes subséquentes mises en place par l'entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>149 -</p> <p>1. Organisme parapublic</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>4.a. Non</p> <p>5. Publicisée lors de l'accueil organisationnel des nouveaux employés. Disponible sur l'intranet. Capsule d'information, sensibilisation auprès de tous les nouveaux cadres embauchés. Article dans le journal corporatif.</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Conseillère cadre au service de la formation et du développement organisationnel, DRHDO</p> <p>7. Oui, plusieurs</p> <p>8. Non</p> <p>9. Non</p> <p>9.a. Nous avons eu recours à un consultant externe pour des médiations</p> <p>10. À la responsable de l'application de la politique et ensuite à la directrice des RH et du DO À la responsable de l'application de la politique et ensuite à la directrice des RH et du DO. Les recommandations émises au rapport sont transmises à la personne plaignante et à la personne mise en cause. Conservé dans un dossier confidentiel, distinct du dossier de l'employé et classé chez la responsable de la politique Indéterminé</p> <p>11. Application de mesures administratives ou disciplinaires. À ce jour, aucun congédiement.</p> <p>13. Soins de santé et assistance sociale/hôpitaux (62)</p>
	<p>150 -</p> <p>1. Organisme parapublic</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Oui</p> <p>4. Oui</p> <p>4.a. Oui</p> <p>5. Comité paritaire pour promouvoir la civilité et contrer la violence au travail.</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Conseillère en gestion des ressources humaines</p> <p>7. Oui, plusieurs</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Oui</p> <p>9.a. Objectivité du processus d'enquête</p> <p>13. Services publics (22)</p>

Questions	Répondants
<ol style="list-style-type: none"> 1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous? 2. Votre entreprise a-t-elle une politique sur le harcèlement psychologique? 3. La politique sur le harcèlement psychologique est-elle affichée dans l'entreprise et signée? 3.a. Si oui, où est-elle affichée/où peut-on la consulter? 4. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux employés salariés de l'entreprise? 4.a. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux supérieurs et aux dirigeants de l'entreprise? 5. Outre la formation, quels moyens votre entreprise a-t-elle mis en place afin de s'assurer que la politique sur le harcèlement psychologique est diffusée et connue? 6. Votre entreprise a-t-elle nommé une personne responsable de la politique sur le harcèlement psychologique? 6.a. Si oui, qui est cette personne ou ce groupe de personnes? 7. Au cours des 24 derniers mois, une plainte pour harcèlement psychologique a-t-elle été faite dans votre entreprise? 8. Une enquête a-t-elle été déclenchée pour l'une ou l'autre des plaintes reçues au cours des 24 derniers mois? 	<p style="text-align: center;">151 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Organisme public 2. Oui 3. Non 4. Oui 4.a. Oui 5. Distribution à tous les employés (par courriel) lors de mise à jour de la politique. 6. Oui 6.a. Directeur des ressources humaines 7. Oui, plusieurs 8. Oui 9. Oui 9.a. Objectivité du processus d'enquête Manque de temps 10. Processus d'enquête, témoignages rendus, analyse et recommandation Directeur des ressources humaines Direction des ressources humaines et direction du service concerné Service des ressources humaines 11. Processus disciplinaire et processus possible d'arbitrage de griefs si les mesures sont contestées par la partie syndicale. 13. Administrations publiques - municipales (91b)
<ol style="list-style-type: none"> 9. Pour l'une ou l'autre des plaintes pour harcèlement psychologique reçues au cours des 24 derniers mois, votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe afin de mener l'enquête? 9.a. Pourquoi votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe? Sélectionnez tous les éléments de réponses correspondant à votre situation. 10. Concernant le rapport faisant suite à une enquête en matière de harcèlement psychologique : 11. Si l'enquête interne révèle qu'il y a harcèlement psychologique, quelles sont les étapes subséquentes mises en place par l'entreprise? <p>Secteur d'activité</p>	<p style="text-align: center;">152 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Entreprise privée 2. Oui 3. Oui 3.a. Dans le cartable ressources humaines pour les employés 4. Non 4.a. Oui 5. Chaque employé doit lire et signer un formulaire de cette lecture à l'embauche et également disponible dans le cartable ressources humaines. 6. Oui 6.a. Directrice, ressources humaines 7. Oui, plusieurs 8. Oui 9. Non 10. Le compte rendu de la rencontre de l'employé faisant suite à sa plainte. Plan d'action et suivi des actions prises. Directrice ressources humaines La direction Dans le dossier employé Durée de l'emploi 11. Plan d'action et rencontre des personnes concernées, suivi de la plainte jusqu'au règlement. 13. Commerce de détail (44-45)

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Votre entreprise a-t-elle une politique sur le harcèlement psychologique?</p> <p>3. La politique sur le harcèlement psychologique est-elle affichée dans l'entreprise et signée?</p> <p>3.a. Si oui, où est-elle affichée/où peut-on la consulter?</p> <p>4. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux employés salariés de l'entreprise?</p> <p>4.a. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux supérieurs et aux dirigeants de l'entreprise?</p> <p>5. Outre la formation, quels moyens votre entreprise a-t-elle mis en place afin de s'assurer que la politique sur le harcèlement psychologique est diffusée et connue?</p> <p>6. Votre entreprise a-t-elle nommé une personne responsable de la politique sur le harcèlement psychologique?</p> <p>6.a. Si oui, qui est cette personne ou ce groupe de personnes?</p> <p>7. Au cours des 24 derniers mois, une plainte pour harcèlement psychologique a-t-elle été faite dans votre entreprise?</p>	<p>153 -</p> <p>1. Organisme public</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Oui</p> <p>3.a. cafeteria</p> <p>4. Oui</p> <p>4.a. Oui</p> <p>5. Formation en ligne, guide d'éléments à connaître</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Vice-président national RH</p> <p>7. Oui, plusieurs</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Non</p> <p>10. Faits et témoignages Directrice régionale RH et VP-RH Directrice RH, directrice régionale RH et VP-RH Classeur et système Tout le temps</p> <p>11. Mesures disciplinaires</p> <p>13. Commerce de détail (44-45)</p>
<p>8. Une enquête a-t-elle été déclenchée pour l'une ou l'autre des plaintes reçues au cours des 24 derniers mois?</p> <p>9. Pour l'une ou l'autre des plaintes pour harcèlement psychologique reçues au cours des 24 derniers mois, votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe afin de mener l'enquête?</p> <p>9.a. Pourquoi votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe? Sélectionnez tous les éléments de réponses correspondant à votre situation.</p> <p>10. Concernant le rapport faisant suite à une enquête en matière de harcèlement psychologique :</p> <p>11. Si l'enquête interne révèle qu'il y a harcèlement psychologique, quelles sont les étapes subséquentes mises en place par l'entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>154 -</p> <p>1. Organisme public</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Non</p> <p>4. Oui</p> <p>4.a. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. RH</p> <p>7. Oui, plusieurs</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Non</p> <p>10. Enonciation des faits, conclusion et recommandation Au directeur RH et président du syndicat La personne harcelée, les gens qui ont témoigné, ont pu voir leur partie et la conclusion si elle les concerne. Aux RH</p> <p>11. Ça dépend, pour notre part il n'y avait pas de harcèlement, donc pas de procédure par la suite, mais nous avons mis de l'emphase sur la formation.</p> <p>13. Transport et entreposage (48-49)</p>
	<p>155 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Oui</p> <p>4. Oui</p> <p>4.a. Oui</p> <p>5. Affichée sur les babillards et le site intranet Mention aussi dans le code de conduite</p> <p>6. Je ne sais pas</p> <p>7. Je ne sais pas</p> <p>13. Autres services (sauf admin. publiques) (81b)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Votre entreprise a-t-elle une politique sur le harcèlement psychologique?</p> <p>3. La politique sur le harcèlement psychologique est-elle affichée dans l'entreprise et signée?</p> <p>3.a. Si oui, où est-elle affichée/où peut-on la consulter?</p> <p>4. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux employés salariés de l'entreprise?</p> <p>4.a. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux supérieurs et aux dirigeants de l'entreprise?</p> <p>5. Outre la formation, quels moyens votre entreprise a-t-elle mis en place afin de s'assurer que la politique sur le harcèlement psychologique est diffusée et connue?</p>	<p>156 -</p> <p>1. Organisme public</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Je ne sais pas</p> <p>4. Je ne sais pas</p> <p>4.a. Je ne sais pas</p> <p>5. Intranet</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Ressources humaines</p> <p>7. Je ne sais pas</p> <p>8. Je ne sais pas</p> <p>13. Services publics (22)</p>
<p>6. Votre entreprise a-t-elle nommé une personne responsable de la politique sur le harcèlement psychologique?</p> <p>6.a. Si oui, qui est cette personne ou ce groupe de personnes?</p> <p>7. Au cours des 24 derniers mois, une plainte pour harcèlement psychologique a-t-elle été faite dans votre entreprise?</p> <p>8. Une enquête a-t-elle été déclenchée pour l'une ou l'autre des plaintes reçues au cours des 24 derniers mois?</p> <p>9. Pour l'une ou l'autre des plaintes pour harcèlement psychologique reçues au cours des 24 derniers mois, votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe afin de mener l'enquête?</p> <p>9.a. Pourquoi votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe? Sélectionnez tous les éléments de réponses correspondant à votre situation.</p> <p>10. Concernant le rapport faisant suite à une enquête en matière de harcèlement psychologique :</p> <p>11. Si l'enquête interne révèle qu'il y a harcèlement psychologique, quelles sont les étapes subséquentes mises en place par l'entreprise?</p>	<p>157 -</p> <p>1. Organisme public</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Non</p> <p>7. Oui, plusieurs</p> <p>8. Non</p> <p>9. Oui</p> <p>9.a. Objectivité du processus d'enquête</p> <p>10. Allégations, résumé des rencontres, conclusions de l'enquêteur Directeur des ressources humaines Direction des ressources humaines et hautes autorités : rapport complet Gestionnaires, le cas échéant : conclusions Direction des ressources humaines Selon le calendrier de conservation</p> <p>11. Mesures de soutien aux employés concernés et aux équipes, accompagnement des gestionnaires, mesures disciplinaires</p> <p>13. Administrations publiques - provinciales (91a)</p>
<p>Secteur d'activité</p>	<p>158 -</p> <p>1. Organisme public</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Je ne sais pas</p> <p>4. Non</p> <p>4.a. Non</p> <p>5. Elle se trouve dans l'intranet de l'entreprise.</p> <p>6. Non</p> <p>7. Je ne sais pas</p> <p>8. Je ne sais pas</p> <p>9. Je ne sais pas</p> <p>13. Services publics (22)</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Votre entreprise a-t-elle une politique sur le harcèlement psychologique?</p> <p>3. La politique sur le harcèlement psychologique est-elle affichée dans l'entreprise et signée?</p> <p>3.a. Si oui, où est-elle affichée/où peut-on la consulter?</p> <p>4. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux employés salariés de l'entreprise?</p> <p>4.a. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux supérieurs et aux dirigeants de l'entreprise?</p> <p>5. Outre la formation, quels moyens votre entreprise a-t-elle mis en place afin de s'assurer que la politique sur le harcèlement psychologique est diffusée et connue?</p> <p>6. Votre entreprise a-t-elle nommé une personne responsable de la politique sur le harcèlement psychologique?</p> <p>6.a. Si oui, qui est cette personne ou ce groupe de personnes?</p> <p>7. Au cours des 24 derniers mois, une plainte pour harcèlement psychologique a-t-elle été faite dans votre entreprise?</p> <p>8. Une enquête a-t-elle été déclenchée pour l'une ou l'autre des plaintes reçues au cours des 24 derniers mois?</p> <p>9. Pour l'une ou l'autre des plaintes pour harcèlement psychologique reçues au cours des 24 derniers mois, votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe afin de mener l'enquête?</p> <p>9.a. Pourquoi votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe? Sélectionnez tous les éléments de réponses correspondant à votre situation.</p> <p>10. Concernant le rapport faisant suite à une enquête en matière de harcèlement psychologique :</p> <p>11. Si l'enquête interne révèle qu'il y a harcèlement psychologique, quelles sont les étapes subséquentes mises en place par l'entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>159 -</p>	<p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>3.a. Oui</p> <p>4. Non</p> <p>4.a. Non</p> <p>5. Aucune</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Directeur des ressources humaines</p> <p>7. Oui, une seule</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Non</p> <p>10. L'incident qui mené à la plainte et la conclusion Directeur des ressources humaines Directeur des ressources humaines Au département des ressources humaines Toujours</p> <p>11. Rencontre avec les employés impliqués. Décision quant à la mesure disciplinaire à prendre.</p> <p>13. Autres services (sauf admin. publiques) (81b)</p>
<p>5001 employés et plus (20 répondants)</p>		
<p>11. Si l'enquête interne révèle qu'il y a harcèlement psychologique, quelles sont les étapes subséquentes mises en place par l'entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>160 -</p>	<p>1. Organisme parapublic</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Oui</p> <p>3.a. Sur l'Intranet.</p> <p>4. Non</p> <p>4.a. Non</p> <p>5. Elle est remise à tous les nouveaux employés.</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Tierce partie.</p> <p>7. Oui, plusieurs</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Oui</p> <p>9.a. Objectivité du processus d'enquête</p> <p>13. Commerce de détail (44-45)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Votre entreprise a-t-elle une politique sur le harcèlement psychologique?</p> <p>3. La politique sur le harcèlement psychologique est-elle affichée dans l'entreprise et signée?</p> <p>3.a. Si oui, où est-elle affichée/où peut-on la consulter?</p> <p>4. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux employés salariés de l'entreprise?</p> <p>4.a. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux supérieurs et aux dirigeants de l'entreprise?</p> <p>5. Outre la formation, quels moyens votre entreprise a-t-elle mis en place afin de s'assurer que la politique sur le harcèlement psychologique est diffusée et connue?</p> <p>6. Votre entreprise a-t-elle nommé une personne responsable de la politique sur le harcèlement psychologique?</p> <p>6.a. Si oui, qui est cette personne ou ce groupe de personnes?</p> <p>7. Au cours des 24 derniers mois, une plainte pour harcèlement psychologique a-t-elle été faite dans votre entreprise?</p> <p>8. Une enquête a-t-elle été déclenchée pour l'une ou l'autre des plaintes reçues au cours des 24 derniers mois?</p> <p>9. Pour l'une ou l'autre des plaintes pour harcèlement psychologique reçues au cours des 24 derniers mois, votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe afin de mener l'enquête?</p> <p>9.a. Pourquoi votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe? Sélectionnez tous les éléments de réponses correspondant à votre situation.</p> <p>10. Concernant le rapport faisant suite à une enquête en matière de harcèlement psychologique :</p> <p>11. Si l'enquête interne révèle qu'il y a harcèlement psychologique, quelles sont les étapes subséquentes mises en place par l'entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>161 -</p> <p>1. Organisme parapublic</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Oui</p> <p>3.a. Sur le site Internet et intranet</p> <p>4. Oui</p> <p>4.a. Oui</p> <p>5. Formation régulière sur ce sujet Site intranet complet avec outils et foire aux questions Sensibilisation par le service des RH au quotidien Semaine de sensibilisation à l'automne sur le thème du respect (incivilité, conflit et harcèlement)</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Intervenante responsable (politique dignité des personnes) Les conseillers en GRH sont également des ambassadeurs avec une responsabilité importante.</p> <p>7. Oui, plusieurs</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Oui</p> <p>9.a. Grande complexité de certains dossiers Objectivité du processus d'enquête Les compétences n'existent pas à l'interne. Manque de temps</p> <p>10. À l'intervenant responsable en matière de harcèlement et à la haute direction Quelques personnes Un membre de la haute direction L'intervenant responsable Le directeur générale des RH et selon le cas le VP concerné Chez l'intervenant responsable (hautement confidentiel) Selon les règles d'archivage</p> <p>11. Un plan de travail et de redressement avec des mesures concrètes de suivi. Cette situation est prise au sérieux.</p> <p>13. Services d'enseignements/gestion (61)</p>
	<p>162 -</p> <p>1. Organisme public</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Non</p> <p>3.a. Intranet</p> <p>4. Non</p> <p>4.a. Non</p> <p>5. Rappel une fois par année de la présidente</p> <p>6. Non</p> <p>7. Je ne sais pas</p> <p>13. Administrations publiques - fédérales (91)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Votre entreprise a-t-elle une politique sur le harcèlement psychologique?</p> <p>3. La politique sur le harcèlement psychologique est-elle affichée dans l'entreprise et signée?</p> <p>3.a. Si oui, où est-elle affichée/où peut-on la consulter?</p> <p>4. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux employés salariés de l'entreprise?</p> <p>4.a. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux supérieurs et aux dirigeants de l'entreprise?</p> <p>5. Outre la formation, quels moyens votre entreprise a-t-elle mis en place afin de s'assurer que la politique sur le harcèlement psychologique est diffusée et connue?</p> <p>6. Votre entreprise a-t-elle nommé une personne responsable de la politique sur le harcèlement psychologique?</p> <p>6.a. Si oui, qui est cette personne ou ce groupe de personnes?</p>	<p>163 -</p> <p>1. Organisme public</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>4.a. Non</p> <p>5. Elle fait partie du recueil de gestion auquel nous nous référons.</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Conseillère en gestion des ressources humaines</p> <p>7. Oui, plusieurs</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Je ne sais pas</p> <p>9.a. Je ne sais pas</p> <p>10. Selon notre politique, je crois deux à cinq ans</p> <p>11. Rencontre avec les parties visées Relocalisation de l'employé lorsque possible ou du harceleur</p> <p>13. Administrations publiques - provinciales (91a)</p>
<p>7. Au cours des 24 derniers mois, une plainte pour harcèlement psychologique a-t-elle été faite dans votre entreprise?</p> <p>8. Une enquête a-t-elle été déclenchée pour l'une ou l'autre des plaintes reçues au cours des 24 derniers mois?</p> <p>9. Pour l'une ou l'autre des plaintes pour harcèlement psychologique reçues au cours des 24 derniers mois, votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe afin de mener l'enquête?</p> <p>9.a. Pourquoi votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe? Sélectionnez tous les éléments de réponses correspondant à votre situation.</p> <p>10. Concernant le rapport faisant suite à une enquête en matière de harcèlement psychologique :</p> <p>11. Si l'enquête interne révèle qu'il y a harcèlement psychologique, quelles sont les étapes subséquentes mises en place par l'entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>164 -</p> <p>1. Organisme parapublic</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Oui</p> <p>3.a. Intranet</p> <p>4. Oui</p> <p>4.a. Oui</p> <p>5. La formation offerte est une sensibilisation au harcèlement psychologique plutôt qu'une formation sur la politique (celle-ci est cependant mentionnée). Affiches dans tous les établissements, dépliants, information pendant les journées d'accueil des nouveaux employés et gestionnaires.</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Coordinatrice organisationnelle, relevant de la Direction générale des ressources humaines.</p> <p>7. Oui, plusieurs</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Oui</p> <p>9.a. Objectivité du processus d'enquête</p> <p>10. Le profil de l'enquêteur, la démarche d'enquête, les allégations et l'analyse faite, la jurisprudence pertinente, les conclusions, les pièces. À la coordonnatrice en matière de harcèlement, qui le conserve. Au gestionnaire représentant l'organisation dans le dossier et au conseiller en relations de travail, qui doivent détruire leur copie après avoir pris les actions nécessaires pour régler le dossier. Les plaignant et mis en cause peuvent recevoir des copies caviardées s'ils en font la demande au responsable de l'accès. Leur syndicat ou association peuvent aussi recevoir des copies caviardées (identiques à celles remises à leur membre) si elles en font la demande à la coordonnatrice. Voir ci-dessus À la DGRH, dans un classeur sous clef, dans un dossier indépendant. Il n'est jamais déposé dans le dossier des employés. Sept ans.</p> <p>11. Des lignes directrices remises aux gestionnaires prévoient diverses actions auprès de la victime (retour à la normale, compensation des pertes, etc.), de l'auteur (mesures administratives visant à corriger le comportement, mesures disciplinaires) et, si nécessaire, du groupe de travail.</p> <p>13. Administrations publiques - sociétés d'état (91c)</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Votre entreprise a-t-elle une politique sur le harcèlement psychologique?</p> <p>3. La politique sur le harcèlement psychologique est-elle affichée dans l'entreprise et signée?</p> <p>3.a. Si oui, où est-elle affichée/où peut-on la consulter?</p> <p>4. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux employés salariés de l'entreprise?</p> <p>4.a. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux supérieurs et aux dirigeants de l'entreprise?</p>	<p>165 -</p>	<p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>4.a. Oui</p> <p>5. En parlant aux employés dès leur arrivée en poste en leur expliquant cette politique.</p> <p>6. Je ne sais pas</p> <p>7. Non</p> <p>13. Transport et entreposage (48-49)</p>
<p>5. Outre la formation, quels moyens votre entreprise a-t-elle mis en place afin de s'assurer que la politique sur le harcèlement psychologique est diffusée et connue?</p> <p>6. Votre entreprise a-t-elle nommé une personne responsable de la politique sur le harcèlement psychologique?</p> <p>6.a. Si oui, qui est cette personne ou ce groupe de personnes?</p> <p>7. Au cours des 24 derniers mois, une plainte pour harcèlement psychologique a-t-elle été faite dans votre entreprise?</p> <p>8. Une enquête a-t-elle été déclenchée pour l'une ou l'autre des plaintes reçues au cours des 24 derniers mois?</p> <p>9. Pour l'une ou l'autre des plaintes pour harcèlement psychologique reçues au cours des 24 derniers mois, votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe afin de mener l'enquête?</p> <p>9.a. Pourquoi votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe? Sélectionnez tous les éléments de réponses correspondant à votre situation.</p> <p>10. Concernant le rapport faisant suite à une enquête en matière de harcèlement psychologique :</p> <p>11. Si l'enquête interne révèle qu'il y a harcèlement psychologique, quelles sont les étapes subséquentes mises en place par l'entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>166 -</p>	<p>1. Organisme public</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Oui</p> <p>3.a. Intranet, cartables dans les départements</p> <p>4. Oui</p> <p>4.a. Oui</p> <p>5. Présentation de la politique lors de l'accueil et intégration</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Conseillère au développement organisationnel</p> <p>7. Oui, plusieurs</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Oui</p> <p>9.a. Objectivité du processus d'enquête</p> <p>10. - Processus et la démarche - les faits - l'enquête et l'analyse - décisions et recommandations Direction générale, service des ressources humaines et syndicat Direction générale, service des ressources humaines et syndicat</p> <p>11. Établir des mesures permanentes afin d'éliminer le harcèlement Se donner une période d'évaluation de la situation Rétro et recherche de solutions au besoin</p> <p>13. Soins de santé et assistance sociale/hôpitaux (62)</p>
	<p>167 -</p>	<p>1. Organisme public</p> <p>2. Non</p> <p>7. Je ne sais pas</p> <p>13. Soins de santé et assistance sociale/hôpitaux (62)</p>

Questions	Répondants
<ol style="list-style-type: none"> 1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous? 2. Votre entreprise a-t-elle une politique sur le harcèlement psychologique? 3. La politique sur le harcèlement psychologique est-elle affichée dans l'entreprise et signée? 3.a. Si oui, où est-elle affichée/où peut-on la consulter? 4. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux employés salariés de l'entreprise? 4.a. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux supérieurs et aux dirigeants de l'entreprise? 5. Outre la formation, quels moyens votre entreprise a-t-elle mis en place afin de s'assurer que la politique sur le harcèlement psychologique est diffusée et connue? 6. Votre entreprise a-t-elle nommé une personne responsable de la politique sur le harcèlement psychologique? 6.a. Si oui, qui est cette personne ou ce groupe de personnes? 7. Au cours des 24 derniers mois, une plainte pour harcèlement psychologique a-t-elle été faite dans votre entreprise? 8. Une enquête a-t-elle été déclenchée pour l'une ou l'autre des plaintes reçues au cours des 24 derniers mois? 	<p>168 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Organisme parapublic 2. Oui 3. Oui 3.a. Babillards dans les passages Site intranet 4. Non 4.a. Non 5. Site intranet; communiqués périodiques 6. Oui 6.a. Protectrice de la personne 7. Oui, plusieurs 8. Oui 9. Oui 9.a. Objectivité du processus d'enquête Ne pas porter à l'interne l'odieux d'une décision de non-recevabilité 10. On ne le sait pas, c'est confidentiel. Au directeur; généralement le niveau supérieur du gestionnaire impliqué. Le directeur; probablement aussi le conseiller RH 11. Tentative de conciliation entre les personnes; éventuellement relocalisation; mesures disciplinaires en cas de faute évidente. 13. Services publics (22)
<ol style="list-style-type: none"> 9. Pour l'une ou l'autre des plaintes pour harcèlement psychologique reçues au cours des 24 derniers mois, votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe afin de mener l'enquête? 9.a. Pourquoi votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe? Sélectionnez tous les éléments de réponses correspondant à votre situation. 10. Concernant le rapport faisant suite à une enquête en matière de harcèlement psychologique : 11. Si l'enquête interne révèle qu'il y a harcèlement psychologique, quelles sont les étapes subséquentes mises en place par l'entreprise? <p>Secteur d'activité</p>	<p>169 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Organisme public 2. Oui 3. Oui 3.a. Tous les employés ont reçu un guide de conduite sur le respect de la personne (qui comprend la politique sur le harcèlement). 4. Non 4.a. Oui 5. Des affiches sont apposées sur les murs. 6. Oui 6.a. Conseillère en ressources humaines 7. Oui, plusieurs 8. Je ne sais pas 13. Administrations publiques - municipales (91b)
	<p>170 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Organisme parapublic 2. Oui 3. Je ne sais pas 4. Non 4.a. Je ne sais pas 5. Intranet, dépliant 6. Oui 6.a. Responsable de la santé et sécurité au travail 7. Je ne sais pas 13. Soins de santé et assistance sociale/hôpitaux (62)

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Votre entreprise a-t-elle une politique sur le harcèlement psychologique?</p> <p>3. La politique sur le harcèlement psychologique est-elle affichée dans l'entreprise et signée?</p> <p>3.a. Si oui, où est-elle affichée/où peut-on la consulter?</p> <p>4. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux employés salariés de l'entreprise?</p> <p>4.a. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux supérieurs et aux dirigeants de l'entreprise?</p> <p>5. Outre la formation, quels moyens votre entreprise a-t-elle mis en place afin de s'assurer que la politique sur le harcèlement psychologique est diffusée et connue?</p> <p>6. Votre entreprise a-t-elle nommé une personne responsable de la politique sur le harcèlement psychologique?</p> <p>6.a. Si oui, qui est cette personne ou ce groupe de personnes?</p> <p>7. Au cours des 24 derniers mois, une plainte pour harcèlement psychologique a-t-elle été faite dans votre entreprise?</p> <p>8. Une enquête a-t-elle été déclenchée pour l'une ou l'autre des plaintes reçues au cours des 24 derniers mois?</p>	<p>171 -</p> <p>1. Organisme public</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Oui</p> <p>3.a. intranet</p> <p>4. Oui</p> <p>4.a. Oui</p> <p>5. La formation a été transmise aux personnes, mais pas à tous. Elle doit se poursuivre, tout comme celle pour les gestionnaires à l'automne 2012.</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Conseillère cadre (DO) à la direction des ressources humaines</p> <p>7. Oui, plusieurs</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Non</p> <p>10. Si la plainte est jugée recevable ou non Employé La personne responsable seulement Bureau de la personne responsable seulement</p> <p>11. Prise en charge par le supérieur immédiat pour que soit apportés des actions et correctifs requis après enquête.</p> <p>13. Soins de santé et assistance sociale/hôpitaux (62)</p>
<p>9. Pour l'une ou l'autre des plaintes pour harcèlement psychologique reçues au cours des 24 derniers mois, votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe afin de mener l'enquête?</p> <p>9.a. Pourquoi votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe? Sélectionnez tous les éléments de réponses correspondant à votre situation.</p> <p>10. Concernant le rapport faisant suite à une enquête en matière de harcèlement psychologique :</p> <p>11. Si l'enquête interne révèle qu'il y a harcèlement psychologique, quelles sont les étapes subséquentes mises en place par l'entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>172 -</p> <p>1. Organisme public</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Oui</p> <p>3.a. Intranet, sortie des ascenseurs, salle de conférences</p> <p>4. Oui</p> <p>4.a. Oui</p> <p>5. Plan de communication annuel avec différents moyens de communication; ex. : question de la semaine, dépliant inséré dans l'enveloppe de paie, révision des sites intranet pour les employés et la gestion, conférence midi sur un thème particulier qui fait aussi référence à la politique.</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Conseiller conditions de travail au niveau corporatif</p> <p>7. Oui, plusieurs</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Oui</p> <p>9.a. Objectivité du processus d'enquête Manque de temps</p> <p>10. Mandat, allégations, témoignages, analyse et conclusion Directeur de l'unité dans laquelle la plainte est déposée et personne désignée pour assurer le traitement de la plainte dans le secteur des ressources humaines Directeur, ressources humaines, les parties impliquées selon les modalités de l'accès à l'information (pas de copie remise) Directeur et ressources humaines Selon les modalités de la loi</p> <p>11. Tout dépend de la situation (réintégration du plaignant si absent, déplacement de la personne mise en cause, suspension, congédiement, déplacement du plaignant à sa demande, activités de sensibilisation et de formation au besoin pour l'unité, plan d'action spécifique si problème de climat de travail, etc.).</p> <p>13. Services publics (22)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Votre entreprise a-t-elle une politique sur le harcèlement psychologique?</p> <p>3. La politique sur le harcèlement psychologique est-elle affichée dans l'entreprise et signée?</p> <p>3.a. Si oui, où est-elle affichée/où peut-on la consulter?</p> <p>4. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux employés salariés de l'entreprise?</p> <p>4.a. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux supérieurs et aux dirigeants de l'entreprise?</p> <p>5. Outre la formation, quels moyens votre entreprise a-t-elle mis en place afin de s'assurer que la politique sur le harcèlement psychologique est diffusée et connue?</p> <p>6. Votre entreprise a-t-elle nommé une personne responsable de la politique sur le harcèlement psychologique?</p> <p>6.a. Si oui, qui est cette personne ou ce groupe de personnes?</p> <p>7. Au cours des 24 derniers mois, une plainte pour harcèlement psychologique a-t-elle été faite dans votre entreprise?</p> <p>8. Une enquête a-t-elle été déclenchée pour l'une ou l'autre des plaintes reçues au cours des 24 derniers mois?</p> <p>9. Pour l'une ou l'autre des plaintes pour harcèlement psychologique reçues au cours des 24 derniers mois, votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe afin de mener l'enquête?</p> <p>9.a. Pourquoi votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe? Sélectionnez tous les éléments de réponses correspondant à votre situation.</p> <p>10. Concernant le rapport faisant suite à une enquête en matière de harcèlement psychologique :</p> <p>11. Si l'enquête interne révèle qu'il y a harcèlement psychologique, quelles sont les étapes subséquentes mises en place par l'entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>173 -</p> <p>1. Organisme parapublic</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Oui</p> <p>3.a. Sur l'intranet</p> <p>4. Oui</p> <p>4.a. Oui</p> <p>5. Conférence midi, atelier de démystification</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Directrice du bureau contre le harcèlement</p> <p>7. Oui, plusieurs</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Non</p> <p>10. La directrice est redevable au CA. Elle fait un rapport sur la nature, la provenance, la recevabilité des plaintes. Comité de gestion, CA et après toute la communauté. Tous après le dépôt aux instances Intranet 10 ans</p> <p>11. La directrice tente de trouver une solution avec les parties. Si les conclusions ne sont pas positives, le dossier est référé pour gestion disciplinaire. En cas de récurrence, la gestion disciplinaire est automatique.</p> <p>13. Services d'enseignements/gestion (61)</p>
	<p>174 -</p> <p>1. Organisme public</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Oui</p> <p>3.a. Intranet</p> <p>4. Non</p> <p>4.a. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Vice-présidence RH</p> <p>7. Oui, plusieurs</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Oui</p> <p>9.a. Objectivité du processus d'enquête</p> <p>10. Des recommandations sur comment corriger la situation Recommandation comment éviter que de telles situations se produisent de nouveau Besoin de formation Direction RH Direction RH, VP-RH et conseiller au dossier Classeur distinct de la direction RH 7 ans</p> <p>11. Suivi des recommandations émises par le conseiller expert suite à l'enquête</p> <p>13. Services publics (22)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Votre entreprise a-t-elle une politique sur le harcèlement psychologique?</p> <p>3. La politique sur le harcèlement psychologique est-elle affichée dans l'entreprise et signée?</p> <p>3.a. Si oui, où est-elle affichée/où peut-on la consulter?</p> <p>4. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux employés salariés de l'entreprise?</p> <p>4.a. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux supérieurs et aux dirigeants de l'entreprise?</p> <p>5. Outre la formation, quels moyens votre entreprise a-t-elle mis en place afin de s'assurer que la politique sur le harcèlement psychologique est diffusée et connue?</p> <p>6. Votre entreprise a-t-elle nommé une personne responsable de la politique sur le harcèlement psychologique?</p> <p>6.a. Si oui, qui est cette personne ou ce groupe de personnes?</p> <p>7. Au cours des 24 derniers mois, une plainte pour harcèlement psychologique a-t-elle été faite dans votre entreprise?</p> <p>8. Une enquête a-t-elle été déclenchée pour l'une ou l'autre des plaintes reçues au cours des 24 derniers mois?</p> <p>9. Pour l'une ou l'autre des plaintes pour harcèlement psychologique reçues au cours des 24 derniers mois, votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe afin de mener l'enquête?</p> <p>9.a. Pourquoi votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe? Sélectionnez tous les éléments de réponses correspondant à votre situation.</p> <p>10. Concernant le rapport faisant suite à une enquête en matière de harcèlement psychologique :</p> <p>11. Si l'enquête interne révèle qu'il y a harcèlement psychologique, quelles sont les étapes subséquentes mises en place par l'entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>175 -</p> <p>1. Organisme parapublic</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Oui</p> <p>3.a. Dans les milieux de travail et sur l'intranet</p> <p>4. Oui</p> <p>4.a. Oui</p> <p>5. Nomination de gens responsables de la gestion de cette politique. Uniformisation du traitement des plaintes, et ce, peu importe le recours utilisé (grief, RTR, plainte en vertu de la politique).</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Protecteur de la personne Conseiller, protection de la personne et services d'aide aux employés</p> <p>7. Oui, une seule</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Oui</p> <p>9.a. Objectivité du processus d'enquête Manque de temps</p> <p>10. Témoignages, analyse des faits, conclusions et recommandations Au Protecteur de la personne uniquement par souci de confidentialité De manière protégée et confidentielle, le syndicat et le gestionnaire concerné (seulement l'analyse, les conclusions et les recommandations) Au bureau du Protecteur de la personne 7 ans</p> <p>11. La gestion prend en charge et évalue les mesures à appliquer afin de corriger la situation en fonction des recommandations de l'enquêteur au dossier.</p> <p>13. Transport et entreposage (48-49)</p>
<p>11. Si l'enquête interne révèle qu'il y a harcèlement psychologique, quelles sont les étapes subséquentes mises en place par l'entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>176 -</p> <p>1. Organisme parapublic</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Oui</p> <p>3.a. Sur les différents babillards et nous recevons des signets avec notre talon de chèque de paie.</p> <p>4. Non</p> <p>4.a. Je ne sais pas</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Directrice du bureau du harcèlement</p> <p>7. Je ne sais pas</p> <p>8. Je ne sais pas</p> <p>9. Je ne sais pas</p> <p>13. Services d'enseignements/professeur (61a)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Votre entreprise a-t-elle une politique sur le harcèlement psychologique?</p> <p>3. La politique sur le harcèlement psychologique est-elle affichée dans l'entreprise et signée?</p> <p>3.a. Si oui, où est-elle affichée/où peut-on la consulter?</p> <p>4. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux employés salariés de l'entreprise?</p> <p>4.a. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux supérieurs et aux dirigeants de l'entreprise?</p> <p>5. Outre la formation, quels moyens votre entreprise a-t-elle mis en place afin de s'assurer que la politique sur le harcèlement psychologique est diffusée et connue?</p> <p>6. Votre entreprise a-t-elle nommé une personne responsable de la politique sur le harcèlement psychologique?</p> <p>6.a. Si oui, qui est cette personne ou ce groupe de personnes?</p> <p>7. Au cours des 24 derniers mois, une plainte pour harcèlement psychologique a-t-elle été faite dans votre entreprise?</p> <p>8. Une enquête a-t-elle été déclenchée pour l'une ou l'autre des plaintes reçues au cours des 24 derniers mois?</p> <p>9. Pour l'une ou l'autre des plaintes pour harcèlement psychologique reçues au cours des 24 derniers mois, votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe afin de mener l'enquête?</p> <p>9.a. Pourquoi votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe? Sélectionnez tous les éléments de réponses correspondant à votre situation.</p> <p>10. Concernant le rapport faisant suite à une enquête en matière de harcèlement psychologique :</p> <p>11. Si l'enquête interne révèle qu'il y a harcèlement psychologique, quelles sont les étapes subséquentes mises en place par l'entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>177 -</p> <p>1. Organisme public</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Oui</p> <p>4. Non</p> <p>4.a. Oui</p> <p>5. La politique est inscrite sur le réseau intranet de la municipalité et accessible à tous sauf, les employés manuels ou de métier.</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Conseillère en ressources humaines et SST</p> <p>7. Oui, plusieurs</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Oui</p> <p>9.a. Objectivité du processus d'enquête Manque de temps</p> <p>10. La déclaration du plaignant, intimé, témoins À personne, il est traité sous la confidentialité et classé si jugé qu'une intervention sévère doit être prise, en informer son supérieur immédiat ainsi que le supérieur de l'intimé ou plaignant en cas échéant. La personne responsable de la politique, et si jugé nécessaire, informer le haut dirigeant si mesure disciplinaire ou congédiement doivent être pris. Lorsque terminée, dans une filière ou archive désignée à cet effet. Archivé pour la durée de contrat des employés. Et si jugé nécessaire (mesure imposée), garder plusieurs années (5 ou 10 ans) après la cessation d'emploi.</p> <p>11. 1) Rencontrer le plaignant pour l'informer du résultat 2) Rencontrer l'intimé pour l'informer du résultat 3) Informer le supérieur de l'intimé des possibilités des mesures qui pourront être prises et statuées 4) Rencontrer l'intimé pour l'informer des mesures qui seront prises</p> <p>13. Administrations publiques - municipales (91b)</p>
	<p>178 -</p> <p>1. Organisme public</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Je ne sais pas</p> <p>4. Oui</p> <p>4.a. Oui</p> <p>5. Unité Santé Mieux-Être responsable du dossier et petite équipe constituée : experte en évaluation des cas + quelques conseillers en soutien + consultant pour médiation et soutien aux gestionnaires</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Conseillère en gestion des ressources humaine - Experte en matière de harcèlement</p> <p>7. Oui, plusieurs</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Oui</p> <p>9.a. Objectivité du processus d'enquête Manque de temps</p> <p>11. Si la plainte est jugée potentiellement recevable et qu'un processus de médiation n'a pas été amorcé ou a avorté, il y a dépôt et le processus suit son cours.</p> <p>13. Administrations publiques - provinciales (91a)</p>

Questions	Répondants	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous? 2. Votre entreprise a-t-elle une politique sur le harcèlement psychologique? 3. La politique sur le harcèlement psychologique est-elle affichée dans l'entreprise et signée? 3.a. Si oui, où est-elle affichée/où peut-on la consulter? 4. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux employés salariés de l'entreprise? 4.a. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux supérieurs et aux dirigeants de l'entreprise? 5. Outre la formation, quels moyens votre entreprise a-t-elle mis en place afin de s'assurer que la politique sur le harcèlement psychologique est diffusée et connue? 6. Votre entreprise a-t-elle nommé une personne responsable de la politique sur le harcèlement psychologique? 6.a. Si oui, qui est cette personne ou ce groupe de personnes? 7. Au cours des 24 derniers mois, une plainte pour harcèlement psychologique a-t-elle été faite dans votre entreprise? 8. Une enquête a-t-elle été déclenchée pour l'une ou l'autre des plaintes reçues au cours des 24 derniers mois? 9. Pour l'une ou l'autre des plaintes pour harcèlement psychologique reçues au cours des 24 derniers mois, votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe afin de mener l'enquête? 9.a. Pourquoi votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe? Sélectionnez tous les éléments de réponses correspondant à votre situation. 10. Concernant le rapport faisant suite à une enquête en matière de harcèlement psychologique : 11. Si l'enquête interne révèle qu'il y a harcèlement psychologique, quelles sont les étapes subséquentes mises en place par l'entreprise? <p>Secteur d'activité</p>	<p>179 -</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Entreprise privée 2. Oui 3. Non 4. Non 4.a. Non 5. Elle est accessible via le site internet de l'entreprise. 6. Non 7. Oui, plusieurs 8. Oui 9. Oui 9.a. Objectivité du processus d'enquête Manque de temps 10. La version des faits du présumé harceleur et de la présumé victime, et des témoins le cas échéant. Les conclusions de l'enquête Au conseiller RH Seulement le conseiller RH qui gère le dossier Aux RH 11. Évaluation de la situation et des options pour régler le dossier 13. Finance et assurances (52)
Pas de réponse (49 répondants)		
	<p>180 -</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Organisme public 2. Oui 3. Non 4. Non 4.a. Non 5. Sera déposé dans l'intranet 6. Oui 6.a. CGRH 7. Oui, plusieurs 8. Oui 9. Oui 9.a. Objectivité du processus d'enquête
	<p>181 -</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Entreprise privée 2. Oui 3. Oui 3.a. Pas affichée 4. Non 4.a. Non 5. Signée et lue pour toutes nouvelles embauches 6. Non 7. Oui, plusieurs 8. Oui 9. Non

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Votre entreprise a-t-elle une politique sur le harcèlement psychologique?</p> <p>3. La politique sur le harcèlement psychologique est-elle affichée dans l'entreprise et signée?</p> <p>3.a. Si oui, où est-elle affichée/où peut-on la consulter?</p> <p>4. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux employés salariés de l'entreprise?</p> <p>4.a. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux supérieurs et aux dirigeants de l'entreprise?</p> <p>5. Outre la formation, quels moyens votre entreprise a-t-elle mis en place afin de s'assurer que la politique sur le harcèlement psychologique est diffusée et connue?</p> <p>6. Votre entreprise a-t-elle nommé une personne responsable de la politique sur le harcèlement psychologique?</p> <p>6.a. Si oui, qui est cette personne ou ce groupe de personnes?</p> <p>7. Au cours des 24 derniers mois, une plainte pour harcèlement psychologique a-t-elle été faite dans votre entreprise?</p> <p>8. Une enquête a-t-elle été déclenchée pour l'une ou l'autre des plaintes reçues au cours des 24 derniers mois?</p> <p>9. Pour l'une ou l'autre des plaintes pour harcèlement psychologique reçues au cours des 24 derniers mois, votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe afin de mener l'enquête?</p> <p>9.a. Pourquoi votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe? Sélectionnez tous les éléments de réponses correspondant à votre situation.</p> <p>10. Concernant le rapport faisant suite à une enquête en matière de harcèlement psychologique :</p> <p>11. Si l'enquête interne révèle qu'il y a harcèlement psychologique, quelles sont les étapes subséquentes mises en place par l'entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>182 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Non</p> <p>4. Oui</p> <p>4.a. Oui</p> <p>5. Inclus dans notre code d'éthique à l'embauche, superviseur responsable pour la révision de la politique régulièrement avec leurs employés (réunions)</p> <p>6. Non</p> <p>7. Oui, une seule</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Non</p> <hr/> <p>183 -</p> <p>1. Organisme parapublic</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Non</p> <p>4. Oui</p> <p>4.a. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Directrice Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement</p> <p>7. Je ne sais pas</p> <p>8. Je ne sais pas</p> <p>9. Je ne sais pas</p> <hr/> <p>184 -</p> <p>1. Organisme parapublic</p> <p>2. Je ne sais pas</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>4.a. Non</p> <p>6. Non</p> <hr/> <p>185 -</p> <p>1. OSBL</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Oui</p> <p>3.a. Distribué aux employés et inscrite dans un cahier de procédure remise aux dirigeants.</p> <hr/> <p>186 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <hr/> <p>187 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Oui</p> <p>3.a. Dans le guide de l'employé.</p> <p>4. Oui</p> <p>4.a. Oui</p> <p>6. Je ne sais pas</p> <p>7. Je ne sais pas</p> <hr/> <p>188 -</p> <p>1. Organisme public</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Oui</p> <p>3.a. Site intranet</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Votre entreprise a-t-elle une politique sur le harcèlement psychologique?</p> <p>3. La politique sur le harcèlement psychologique est-elle affichée dans l'entreprise et signée?</p> <p>3.a. Si oui, où est-elle affichée/où peut-on la consulter?</p> <p>4. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux employés salariés de l'entreprise?</p> <p>4.a. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux supérieurs et aux dirigeants de l'entreprise?</p> <p>5. Outre la formation, quels moyens votre entreprise a-t-elle mis en place afin de s'assurer que la politique sur le harcèlement psychologique est diffusée et connue?</p>	189 -	<p>1. Organisme public</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>4.a. Non</p> <p>5. Disponible sur intranet</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Conseillère</p> <p>7. Oui, plusieurs</p> <p>8. Non</p> <p>9. Non</p>
<p>6. Votre entreprise a-t-elle nommé une personne responsable de la politique sur le harcèlement psychologique?</p>	190 -	<p>1. Organisme parapublic</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Non</p>
<p>6.a. Si oui, qui est cette personne ou ce groupe de personnes?</p> <p>7. Au cours des 24 derniers mois, une plainte pour harcèlement psychologique a-t-elle été faite dans votre entreprise?</p> <p>8. Une enquête a-t-elle été déclenchée pour l'une ou l'autre des plaintes reçues au cours des 24 derniers mois?</p>	191 -	<p>1. Organisme public</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Oui</p> <p>3.a. Sur Intranet</p> <p>4. Non</p> <p>4.a. Je ne sais pas</p>
<p>9. Pour l'une ou l'autre des plaintes pour harcèlement psychologique reçues au cours des 24 derniers mois, votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe afin de mener l'enquête?</p> <p>9.a. Pourquoi votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe? Sélectionnez tous les éléments de réponses correspondant à votre situation.</p> <p>10. Concernant le rapport faisant suite à une enquête en matière de harcèlement psychologique :</p> <p>11. Si l'enquête interne révèle qu'il y a harcèlement psychologique, quelles sont les étapes subséquentes mises en place par l'entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	192 -	<p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Oui</p> <p>3.a. Sur les tableaux destinés aux communications avec les employés; près de la cafétéria.</p> <p>4. Non</p> <p>4.a. Non</p> <p>5. Il y a eu des sessions d'information touchant tous les employés.</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Directrice RH</p> <p>7. Oui, une seule</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Non</p>
	193 -	<p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Non</p> <p>3.a. Signée mais pas affichée</p> <p>4. Non</p> <p>4.a. Non</p> <p>5. Intégrée au manuel d'employé</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Conseillère RH</p> <p>7. Oui, une seule</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Non</p>

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Votre entreprise a-t-elle une politique sur le harcèlement psychologique?</p> <p>3. La politique sur le harcèlement psychologique est-elle affichée dans l'entreprise et signée?</p> <p>3.a. Si oui, où est-elle affichée/où peut-on la consulter?</p> <p>4. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux employés salariés de l'entreprise?</p> <p>4.a. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux supérieurs et aux dirigeants de l'entreprise?</p> <p>5. Outre la formation, quels moyens votre entreprise a-t-elle mis en place afin de s'assurer que la politique sur le harcèlement psychologique est diffusée et connue?</p> <p>6. Votre entreprise a-t-elle nommé une personne responsable de la politique sur le harcèlement psychologique?</p> <p>6.a. Si oui, qui est cette personne ou ce groupe de personnes?</p> <p>7. Au cours des 24 derniers mois, une plainte pour harcèlement psychologique a-t-elle été faite dans votre entreprise?</p> <p>8. Une enquête a-t-elle été déclenchée pour l'une ou l'autre des plaintes reçues au cours des 24 derniers mois?</p> <p>9. Pour l'une ou l'autre des plaintes pour harcèlement psychologique reçues au cours des 24 derniers mois, votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe afin de mener l'enquête?</p> <p>9.a. Pourquoi votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe? Sélectionnez tous les éléments de réponses correspondant à votre situation.</p> <p>10. Concernant le rapport faisant suite à une enquête en matière de harcèlement psychologique :</p> <p>11. Si l'enquête interne révèle qu'il y a harcèlement psychologique, quelles sont les étapes subséquentes mises en place par l'entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>194 -</p> <p>1. Organisme public</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Oui</p> <p>3.a. Remise à chacun à l'embauche, disponible dans les "displays" de la DRH. Posters rappelant l'importance du respect et de la civilité au travail</p> <p>4. Oui</p> <p>4.a. Oui</p> <p>5. Journée d'accueil des nouveaux employés Programme de civilité au travail rappelant la politique Remise de la politique chaque fois qu'une intervention est nécessaire</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Technicienne en administration</p> <p>7. Oui, plusieurs</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Non</p> <hr/> <p>195 -</p> <p>1. Organisme public</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Oui</p> <p>3.a. Babillards des employés</p> <hr/> <p>196 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>4.a. Non</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Les conseillers en ressources humaines de l'équipe corporative.</p> <p>7. Oui, plusieurs</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Non</p> <hr/> <p>197 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Oui</p> <p>3.a. Babillard des employés</p> <p>4. Non</p> <p>4.a. Non</p> <p>5. Politique est intégrée au manuel d'employé remis lors de l'accueil et de l'intégration du nouvel employé.</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Moi-même (directeur des Ressources humaines)</p> <p>7. Non</p> <hr/> <p>198 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>4.a. Non</p> <p>6. Non</p>

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Votre entreprise a-t-elle une politique sur le harcèlement psychologique?</p> <p>3. La politique sur le harcèlement psychologique est-elle affichée dans l'entreprise et signée?</p> <p>3.a. Si oui, où est-elle affichée/où peut-on la consulter?</p> <p>4. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux employés salariés de l'entreprise?</p> <p>4.a. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux supérieurs et aux dirigeants de l'entreprise?</p> <p>5. Outre la formation, quels moyens votre entreprise a-t-elle mis en place afin de s'assurer que la politique sur le harcèlement psychologique est diffusée et connue?</p> <p>6. Votre entreprise a-t-elle nommé une personne responsable de la politique sur le harcèlement psychologique?</p> <p>6.a. Si oui, qui est cette personne ou ce groupe de personnes?</p> <p>7. Au cours des 24 derniers mois, une plainte pour harcèlement psychologique a-t-elle été faite dans votre entreprise?</p> <p>8. Une enquête a-t-elle été déclenchée pour l'une ou l'autre des plaintes reçues au cours des 24 derniers mois?</p> <p>9. Pour l'une ou l'autre des plaintes pour harcèlement psychologique reçues au cours des 24 derniers mois, votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe afin de mener l'enquête?</p> <p>9.a. Pourquoi votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe? Sélectionnez tous les éléments de réponses correspondant à votre situation.</p> <p>10. Concernant le rapport faisant suite à une enquête en matière de harcèlement psychologique :</p> <p>11. Si l'enquête interne révèle qu'il y a harcèlement psychologique, quelles sont les étapes subséquentes mises en place par l'entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>199 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Oui</p> <p>3.a. Dans le manuel de l'employé</p> <p>4. Non</p> <p>4.a. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Gérante corporative RH et SST</p> <p>7. Oui, plusieurs</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Oui</p> <p>9.a. Objectivité du processus d'enquête</p> <hr/> <p>200 -</p> <p>1. Organisme public</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Oui</p> <hr/> <p>201 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Oui</p> <p>3.a. Intranet</p> <p>4. Non</p> <p>4.a. Non</p> <p>5. Présentation aux associés</p> <p>6. Non</p> <p>7. Oui, une seule</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Non</p> <hr/> <p>202 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Non</p> <hr/> <p>203 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Je ne sais pas</p> <p>7. Oui, une seule</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Non</p> <hr/> <p>204 -</p> <p>1. Organisme public</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Je ne sais pas</p> <hr/> <p>205 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Oui</p> <p>3.a. Elle est distribuée à tous les nouveaux employés et elle est affichée à la cafétéria.</p> <p>4. Non</p> <p>4.a. Oui</p> <p>5. Pochette d'accueil</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Conseillère en ressources humaines</p> <p>7. Oui, une seule</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Non</p>

Questions	Répondants
1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?	206 - 1. Organisme public
2. Votre entreprise a-t-elle une politique sur le harcèlement psychologique?	2. Oui
3. La politique sur le harcèlement psychologique est-elle affichée dans l'entreprise et signée?	7. Non
3.a. Si oui, où est-elle affichée/où peut-on la consulter?	207 - 1. OSBL
4. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux employés salariés de l'entreprise?	2. Oui
4.a. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux supérieurs et aux dirigeants de l'entreprise?	3. Non
5. Outre la formation, quels moyens votre entreprise a-t-elle mis en place afin de s'assurer que la politique sur le harcèlement psychologique est diffusée et connue?	4. Non
6. Votre entreprise a-t-elle nommé une personne responsable de la politique sur le harcèlement psychologique?	4.a. Non
6.a. Si oui, qui est cette personne ou ce groupe de personnes?	6. Oui
7. Au cours des 24 derniers mois, une plainte pour harcèlement psychologique a-t-elle été faite dans votre entreprise?	6.a. Vice-président
8. Une enquête a-t-elle été déclenchée pour l'une ou l'autre des plaintes reçues au cours des 24 derniers mois?	7. Oui, une seule
9. Pour l'une ou l'autre des plaintes pour harcèlement psychologique reçues au cours des 24 derniers mois, votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe afin de mener l'enquête?	8. Oui
9.a. Pourquoi votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe? Sélectionnez tous les éléments de réponses correspondant à votre situation.	9. Oui
10. Concernant le rapport faisant suite à une enquête en matière de harcèlement psychologique :	9.a. Les compétences n'existent pas à l'interne
11. Si l'enquête interne révèle qu'il y a harcèlement psychologique, quelles sont les étapes subséquentes mises en place par l'entreprise?	208 - 1. Entreprise privée
Secteur d'activité	2. Oui
	3. Non
	4. Non
	4.a. Non
	5. Rappels lors de rencontres générales avec les employés.
	6. Oui
	6.a. Directeur des ressources humaines
	7. Oui, plusieurs
	8. Oui
	9. Non
	209 - 1. Organisme public
	2. Oui
	3. Oui
	3.a. Sur les babillards et à l'entrée principale
	4. Non
	4.a. Non
	6. Oui
	6.a. DRH
	7. Non
	210 - 1. Entreprise privée
	2. Oui
	3. Non
	211 - 1. Entreprise privée
	2. Oui
	3. Non
	4. Non
	4.a. Oui
	6. Oui
	6.a. Directeur RH
	7. Oui, plusieurs
	8. Oui
	9. Oui
	9.a. Objectivité du processus d'enquête
	Les compétences n'existent pas à l'interne

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Votre entreprise a-t-elle une politique sur le harcèlement psychologique?</p> <p>3. La politique sur le harcèlement psychologique est-elle affichée dans l'entreprise et signée?</p> <p>3.a. Si oui, où est-elle affichée/où peut-on la consulter?</p> <p>4. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux employés salariés de l'entreprise?</p> <p>4.a. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux supérieurs et aux dirigeants de l'entreprise?</p> <p>5. Outre la formation, quels moyens votre entreprise a-t-elle mis en place afin de s'assurer que la politique sur le harcèlement psychologique est diffusée et connue?</p> <p>6. Votre entreprise a-t-elle nommé une personne responsable de la politique sur le harcèlement psychologique?</p> <p>6.a. Si oui, qui est cette personne ou ce groupe de personnes?</p> <p>7. Au cours des 24 derniers mois, une plainte pour harcèlement psychologique a-t-elle été faite dans votre entreprise?</p> <p>8. Une enquête a-t-elle été déclenchée pour l'une ou l'autre des plaintes reçues au cours des 24 derniers mois?</p> <p>9. Pour l'une ou l'autre des plaintes pour harcèlement psychologique reçues au cours des 24 derniers mois, votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe afin de mener l'enquête?</p> <p>9.a. Pourquoi votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe? Sélectionnez tous les éléments de réponses correspondant à votre situation.</p> <p>10. Concernant le rapport faisant suite à une enquête en matière de harcèlement psychologique :</p> <p>11. Si l'enquête interne révèle qu'il y a harcèlement psychologique, quelles sont les étapes subséquentes mises en place par l'entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>212 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Oui</p> <p>3.a. Dans Intranet</p> <p>4. Non</p> <p>4.a. Non</p> <p>5. Incluse lors de la formation de tout nouveau gestionnaire. Incluse dans les politiques dans intranet.</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. vice président RH</p> <p>7. Oui, plusieurs</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Non</p> <hr/> <p>213 -</p> <p>1. OSBL</p> <p>2. Non</p> <p>3. Je ne sais pas</p> <p>4. Non</p> <p>4.a. Je ne sais pas</p> <p>6. Non</p> <p>7. Je ne sais pas</p> <p>8. Je ne sais pas</p> <p>9. Je ne sais pas</p> <p>9.a. Objectivité du processus d'enquête Les compétences n'existent pas à l'interne Manque de temps</p> <hr/> <p>214 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Oui</p> <p>4. Non</p> <p>4.a. Non</p> <p>6. Non</p> <hr/> <p>215 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Oui</p> <p>4. Je ne sais pas</p> <p>4.a. Je ne sais pas</p> <p>6. Oui</p> <hr/> <p>216 -</p> <p>1. Organisme public</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Oui</p> <p>4. Oui</p> <p>4.a. Oui</p> <p>5. Elle est sur le site intranet et remise à tous les nouveaux employés.</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Chef de division, développement et formation</p>

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Votre entreprise a-t-elle une politique sur le harcèlement psychologique?</p> <p>3. La politique sur le harcèlement psychologique est-elle affichée dans l'entreprise et signée?</p> <p>3.a. Si oui, où est-elle affichée/où peut-on la consulter?</p> <p>4. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux employés salariés de l'entreprise?</p> <p>4.a. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux supérieurs et aux dirigeants de l'entreprise?</p> <p>5. Outre la formation, quels moyens votre entreprise a-t-elle mis en place afin de s'assurer que la politique sur le harcèlement psychologique est diffusée et connue?</p> <p>6. Votre entreprise a-t-elle nommé une personne responsable de la politique sur le harcèlement psychologique?</p> <p>6.a. Si oui, qui est cette personne ou ce groupe de personnes?</p> <p>7. Au cours des 24 derniers mois, une plainte pour harcèlement psychologique a-t-elle été faite dans votre entreprise?</p> <p>8. Une enquête a-t-elle été déclenchée pour l'une ou l'autre des plaintes reçues au cours des 24 derniers mois?</p> <p>9. Pour l'une ou l'autre des plaintes pour harcèlement psychologique reçues au cours des 24 derniers mois, votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe afin de mener l'enquête?</p> <p>9.a. Pourquoi votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe? Sélectionnez tous les éléments de réponses correspondant à votre situation.</p> <p>10. Concernant le rapport faisant suite à une enquête en matière de harcèlement psychologique :</p> <p>11. Si l'enquête interne révèle qu'il y a harcèlement psychologique, quelles sont les étapes subséquentes mises en place par l'entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>217 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Oui</p> <p>3.a. Dans la cafétéria</p> <p>4. Oui</p> <p>4.a. Non</p> <p>5. Aucun</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. DRH</p> <p>7. Oui, plusieurs</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Oui</p> <p>9.a. Objectivité du processus d'enquête Les compétences n'existent pas à l'interne</p> <hr/> <p>218 -</p> <p>1. Organisme public</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Je ne sais pas</p> <hr/> <p>219 -</p> <p>1. Organisme public</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>4.a. Non</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Vice-recteur ressources humaines</p> <p>7. Oui, plusieurs</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Oui</p> <p>9.a. Objectivité du processus d'enquête Manque de temps</p> <hr/> <p>220 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Je ne sais pas</p> <p>3. Je ne sais pas</p> <p>7. Je ne sais pas</p> <hr/> <p>221 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>4.a. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Conseillère nationale, Prévention</p> <p>7. Oui, plusieurs</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Non</p> <hr/> <p>222 -</p> <p>1. Organisme public</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Oui</p> <p>3.a. Sur le réseau informatique</p> <p>4. Non</p> <p>4.a. Non</p>

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Votre entreprise a-t-elle une politique sur le harcèlement psychologique?</p> <p>3. La politique sur le harcèlement psychologique est-elle affichée dans l'entreprise et signée?</p> <p>3.a. Si oui, où est-elle affichée/où peut-on la consulter?</p> <p>4. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux employés salariés de l'entreprise?</p>	<p>223 -</p> <p>1. OSBL</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>4.a. Oui</p> <p>5. Aucune</p> <p>6. Non</p>
<p>4.a. La politique sur le harcèlement psychologique de votre entreprise a-t-elle récemment fait l'objet d'une formation donnée aux supérieurs et aux dirigeants de l'entreprise?</p> <p>5. Outre la formation, quels moyens votre entreprise a-t-elle mis en place afin de s'assurer que la politique sur le harcèlement psychologique est diffusée et connue?</p> <p>6. Votre entreprise a-t-elle nommé une personne responsable de la politique sur le harcèlement psychologique?</p> <p>6.a. Si oui, qui est cette personne ou ce groupe de personnes?</p> <p>7. Au cours des 24 derniers mois, une plainte pour harcèlement psychologique a-t-elle été faite dans votre entreprise?</p> <p>8. Une enquête a-t-elle été déclenchée pour l'une ou l'autre des plaintes reçues au cours des 24 derniers mois?</p>	<p>224 -</p> <p>1. OSBL</p> <p>2. Oui</p> <p>9.a. Les compétences n'existent pas à l'interne</p>
<p>9. Pour l'une ou l'autre des plaintes pour harcèlement psychologique reçues au cours des 24 derniers mois, votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe afin de mener l'enquête?</p> <p>9.a. Pourquoi votre entreprise a-t-elle eu recours à un consultant externe? Sélectionnez tous les éléments de réponses correspondant à votre situation.</p> <p>10. Concernant le rapport faisant suite à une enquête en matière de harcèlement psychologique :</p> <p>11. Si l'enquête interne révèle qu'il y a harcèlement psychologique, quelles sont les étapes subséquentes mises en place par l'entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>225 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Je ne sais pas</p> <p>3. Je ne sais pas</p> <p>4. Je ne sais pas</p> <p>4.a. Je ne sais pas</p> <p>6. Je ne sais pas</p> <p>7. Je ne sais pas</p> <p>8. Je ne sais pas</p> <p>9. Je ne sais pas</p>
	<p>226 -</p> <p>1. OSBL</p> <p>2. Non</p> <p>7. Non</p>
	<p>227 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Oui</p> <p>3.a. Sur l'intranet</p> <p>4. Oui</p> <p>4.a. Oui</p> <p>5. Mention lors de l'orientation à l'embauche - formation annuellement</p> <p>6. Non</p> <p>7. Oui, une seule</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Non</p>
	<p>228 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Je ne sais pas</p>